les Amis
de la Vieille Navarre



Jean-Baptiste d'Etcheverry

BULLETIN **1er SEMESTRE 1993**

SOMMAIRE

JEAN-BAPTISTE D'EUCHE ..... page 2
MÉDECIN - MAGISTR
Général Louis BAR

RELATIONS OFFIC
A BAIGORRI ..... pages 25
Albert CHA

MOUVEMENT
Marie-Claude A ..... page 31

FEUILLE D'UN
DES SEIGNEURS D ..... page 44
Christian NORMAND

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'ANNÉE ..... page 58

SOMMAIRE

JEAN BAPTISTE D'ETCHEVERRY - BEGUIOS (1742-1809)
MÉDECIN - MAGISTRAT - DÉPUTÉ ..... page 2
Général Louis BARATCHART

RELATIONS DIFFICILES ENTRE NOBLESSE ET BOURGEOISIE
A BAIGORRY AU XVIIIe SIÈCLE ..... page 25
Albert CHABAGNO

MONSEIGNEUR BERTRAND D'ECHAUS (1556-1641) ..... page 31
Mayi CASTAINGTS née BERETERBIDE

FOUILLE D'UN FOUR MÉTALLURGIQUE DANS LE CHÂTEAU
DES SEIGNEURS DE LUXE ..... page 44
Christian NORMAND

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'ANNÉE ..... page 58

JEAN BAPTISTE D'ETCHEVERRY - BEGUIOS
1742 - 1809
MEDECIN - MAGISTRAT - DEPUTE

par le GÉNÉRAL LOUIS BARATCHART

A HUBERT
dit en famille «Otto Apeza»
Jésuite, cure de SAINT ANDRE de la REUNION
en signe de reconnaissance et de fraternelle complicité

SOMMAIRE

INTRODUCTION

I ORIGINE ET FAMILLE

II MEDECIN PUIS JUGE DU PAYS DE MIXE (1766 - 1779)

III MAGISTRAT À L'ISLE BOURBON (1779 - 1789)

IV DEPUTE AU CONSEIL DES CINQ-CENTS (1795 - 1797)

V LE FRERE BIENVEILLANT (1803- 1809)

CONCLUSION

- NOTES ET REFERENCES

- ANNEXES 1 & 2

- TABLE DES ILLUSTRATIONS

INTRODUCTION

A l'origine de cet essai biographique, se trouvent un pastel et une adresse de lettre.

Le pastel (1) est le portrait d'un personnage du temps de Louis XVI, en redingote bleue, sans perruque, bien en chair, et l'oeil vif. Ce tableau dans un beau cadre doré surprenait au mur d'une maison de campagne de BASSE-NAVARRE dont le mobilier était ancien, certes, mais de genre simple et rustique.

L'adresse est celle qui figurait sur une seule des quelque quarante lettres, échangées entre 1803 et 1809 entre plusieurs frères D'ETCHEVERRY, et conservées avec des papiers d'affaires, en raison des questions d'intérêt qui y étaient traitées. L'adresse comportait la mention : Monsieur D'ETCHEVERRY, ex-législateur.

Le rapprochement de ces deux indices était suffisant pour piquer la curiosité et pour lancer sur la piste d'un homme qui, dans des circonstances historiques exceptionnelles, avait dû révéler des talents singuliers.

C'est ainsi qu'en passant par des archives privées, celle du Pays de MIXE, les archives départementales (la REUNION et les PYRENEES ATLANTIQUES) et nationales, a pu être en partie sortie de l'ombre une existence tombée dans l'oubli de la tradition familiale et locale. Pour garder à ces documents leur saveur et leur authenticité, ils ne seront accompagnés que du minimum de commentaires indispensables à leur compréhension.

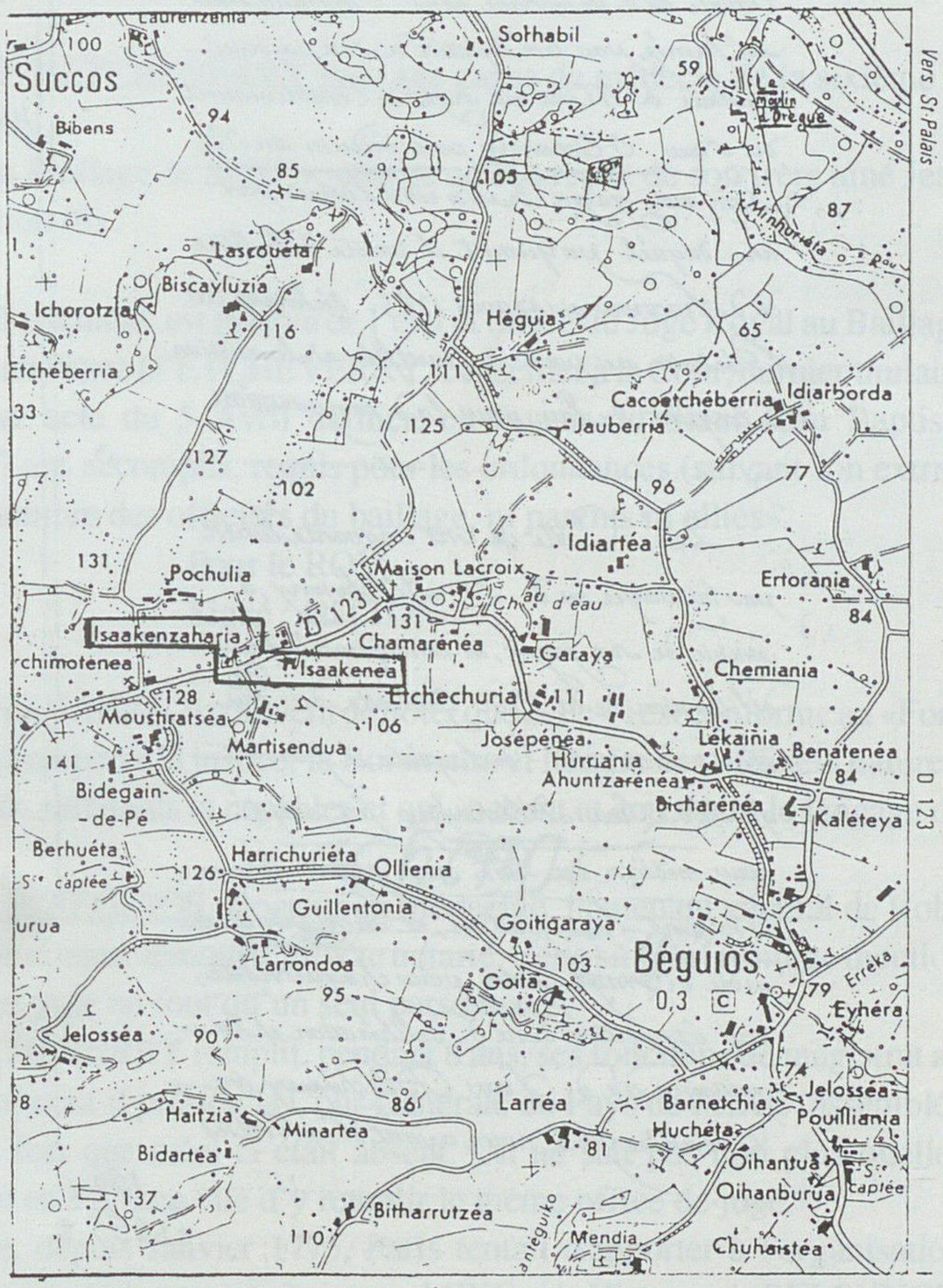
Chacun, en passant, pourra apprécier les facultés de Jean Baptiste D'ETCHEVERRY : polyvalence, force de caractère, courage civique, réalisme politique, capacité d'adaptation, dévouement au service public. Malheureusement, les documents révèlent peu, à travers les faits, l'âme du personnage ; c'est pourquoi, avant de le quitter, il sera intéressant de faire l'effort de combler cette lacune en tentant d'imaginer, à l'aide de maigres indices, quelque ressort de son action.

I - ORIGINE ET FAMILLE

Jean Baptiste D'ETCHEVERRY naquit à BEGUIOS au Pays de MIXE le 4 Février 1742 dans la maison COSME ou ISAC.

On sait que son arrière grand père, Gratien I, et son grand-père Jean, y étaient marchands, car on trouve les traces de leurs transactions dans des pièces notariales des 17 et 18 ème siècles (2) :

- en 1695, ferme de la dixme des terres et moulins de MONTREAL à MASPARRAUTE
- en 1699, transaction avec Pedro de BARRERE de LUXE,
- en 1718, achat de 300 chênes sur pied aux «maîtres des grandes et anciennes maisons» de CIBITZ en OSTABARRET,
- en 1720, contrat de transport de 50 charrettes de merrains à barrique entre le bois CIBITZ SARRYOYHENA et la maison SORHOUET de BEYRIE,
- en 1750, reçu de 3000 livres dues par noble Pierre, sieur d'ELICEIRI de LANTABAT.



C'est sous le règne de Louis XV que, du fait de Gratien II, père de Jean Baptiste, cette famille D'ETCHEVERRY changea de mode de vie et de statut social (3). Grâce à la fortune accumulée au fil des ans par ses anciens, Gratien II peut épouser, en 1737, Anne de VALIN, fille cadette d'Antoine, Juge au Tribunal de la Souveraineté de BIDACHE.

Par ailleurs, il s'était livré à une opération de «promotion sociale» couramment

pratiquée en Basse Navarre aux 17 et 18 ème siècles : en se rendant acquéreur le 11 Avril 1771 (4) de la salle de BERETERBIDE à BEYRIE (en limite de MEHARIN), il obtenait de ce seul fait le droit de siéger dans les rangs de la noblesse au Parlement de NAVARRE à PAU. Il fut aussi Capitaine d'une des deux compagnies de Milice du Régiment de MIXE.(5)

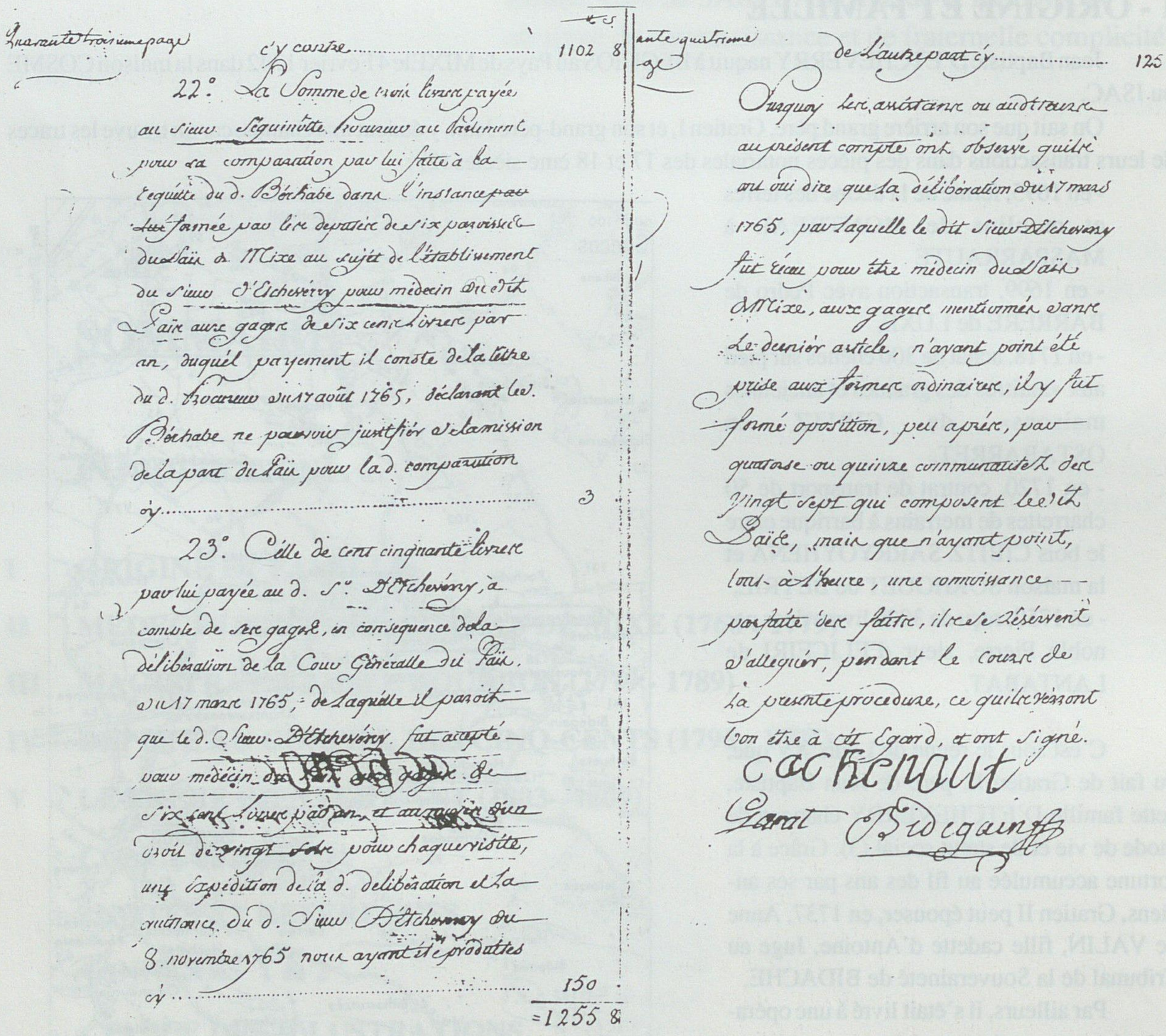
Jean Baptiste était le deuxième de six enfants dont cinq garçons. Trois d'entre eux, Jean Pierre, l'aîné, Jean Baptiste et Armand, furent magistrats ; deux autres, Jean Pierre II et Jean Pierre III, orientés vers les ordres, étaient, avant la Révolution, respectivement curé de MAULEON en Soule et curé de LABETS et SUMBERRAUTE en MIXE ; enfin la fille, Marianne, épousa, en 1773, un voisin, François de LARREGOYEN, originaire de la salle de ce nom à ASCARAT en BAIGORRY, habitant HARITZAGUE à AMENDEUIX.

Si l'on peut observer ainsi, que Jean Baptiste D'ETCHEVERRY appartenait à une famille où chacun était stimulé par une ambiance générale d'effort, on ignore malheureusement quels furent les maîtres dont il subit l'influence au cours de ses études (6) et qui firent éclore son goût du service public. On ignore même comment il organisa ces études pour obtenir successivement ou simultanément son doctorat en médecine et les compétences requises en droit pour être admis comme «Avocat en Parlement».

II - MÉDECIN PUIS JUGE DU PAYS DE MIXE (1765 - 1779)

C'est dans le livre de comptes du Sieur Jean BERHABE, Syndic-Trésorier du Pays de Mixe - conservé aujourd'hui encore dans la maison BERHABE d'AMENDEUIX - qu'est restée la trace des services rendus par Jean Baptiste D'ETCHEVERRY comme médecin appointé :

Pages 42 - 43 - N° 23



Quarante troisieme page

c'y contre 1102 8

22°. La Somme de trois livres payées au Sieur Séguinotte Procureur au Parlement pour sa comparation par lui faite à la requête du d. Berhabe dans l'instance par lui formée par lire devant les six paroisses du Païs d. Mixe au sujet de l'établissement du Sieur d'Etcheverry pour medecin dud. Païs aux gages de six cent livres par an, duquel payement il conste de la lettre du d. Procureur du 17 août 1765, déclarant les. Berhabe ne pouvoir justifier de la mission de la part du Païs pour la d. comparution

cy 3

23°. Celle de cent cinquante livres par lui payée au d. S^r. D'Etcheverry, à compte de ses gages, en consequence de la déliberation de la Cour Generalle du Païs, du 17 mars 1765, = de laquelle il paroit que le d. Sieur D'Etcheverry fut accepté pour medecin des [illegible] dudit Païs aux gages de six cent livres par an, et au moyen qu'il doit de vingt sols pour chaque visite, une expedition de la d. deliberation et la comparence du d. Sieur D'Etcheverry du 8. novembre 1765 nous ayant été produites

cy 150

= 1255 8

ante quatrieme page

de l'autre part cy 125

Auquel lers, assistans ou autrement au present compte ont observé qu'ils ont ouï dire que la déliberation du 17 mars 1765, par laquelle le dit Sieur D'Etcheverry fut élu pour être medecin dud. Païs de Mixe, aux gages mentionnés dans le dernier article, n'ayant point été prise aux formes ordinaires, il y fut formé opposition, peu après, par quatorze ou quinze communautés des vingt sept qui composent led. Païs, mais que n'ayant point, lors à l'heure, une connoissance parfaite des faits, ils se réservent d'alleguer, pendant le cours de la presente procedure, ce qu'ils verront bon être à cet égard, et ont signé.

Cockerill

Garat Bidegain

Extrait du régistre de Jean BERHABE, Syndic-Trésorier du Pays de MIXE (Réduction)

«La somme de cent cinquante livres, payée au Sieur D'ETCHEVERRY, à compte de ses gages, en conséquence de la délibération de la Cour Générale du Païs du 17 Mars 1765, de laquelle il paraît que le dit Sieur D'ETCHEVERRY fut accepté pour médecin du Païs, aux gages de six cents livres par an et au moyen d'un droit de vingt sols pour chaque visite. cy : 150 L. sur quoi les assistants ou auditeurs au présent compte ont observé qu'ils ont ouï dire que la délibération du 17 Mars 1765, par laquelle le dit Sieur D'ETCHEVERRY fut reçu pour être médecin du Païs de MIXE, n'ayant point été prise aux formes ordinaires, il y fut formé opposition, peu après, par 14 ou 15 communautés des 27 qui composent le dit Païs, mais que, n'ayant point présentement une connaissance parfaite des faits, ils se réservent d'alléguer, pendant le cours de la présente procédure, ce qu'ils jugeront être bon à cet égard, et ont signé :

GARAT d'ARBERATS (Mande d'Outre-Bidouze)
BIDEGAIN de GABAT (Mande de Barhoue)
ETCHEZAHAR d'OREGUE» (Mande d'AHETZE).

Ce paragraphe fait connaître, accessoirement, un différend entre Dominique de BELSUNCE, Bailli du Pays de MIXE, et les représentants des communautés, au sujet du recrutement de ce médecin. Pourquoi cette opposition à une décision qui parait aller dans le sens de l'intérêt général ? Peut-être s'agit-il plus d'un problème de forme que de fond : les représentants n'avaient pas été consultés et n'avaient pas été appelés à voter sur une question qui était de leur ressort puisqu'elle était génératrice de dépenses.

Quel que soit son intérêt, ce paragraphe met surtout l'eau à la bouche ; à partir de ces maigres données, durée du contrat, rémunération, on aimerait en effet savoir dans quelles conditions Jean Baptiste D'ETCHEVERRY remplissait son office : rythme et itinéraires des tournées, localisation des dispensaires et hôpitaux, aspects médicaux des consultations, relations avec les chirurgiens de village.

Bref, on aimerait apprendre comment, sous le règne de Louis XV, était assurée dans ce «pays» de BASSE NAVARRE une «assistance médicale gratuite» d'avant la lettre. Les informations les plus récentes, sur ce sujet, restent très limitées (7).

Faute de connaître les éventuels prédécesseur et successeur de Jean Baptiste D'ETCHEVERRY dans ce poste, on peut se demander s'il n'a pas participé à une expérience non renouvelée.

La neuvième et dernière mention de la rémunération de D'ETCHEVERRY figurant dans le livre de compte de Jean de BERHABE, est la suivante :

Page 143 - N°3

«La somme de six cent livres payée au Sieur D'ETCHEVERRY pour ses gages de médecin de la sixième et dernière année de service échue le 17 Mars, cy : 600L.»

On le retrouve la même année «Juge royal au Baillage de MIXE», charge qu'il a reçue de son frère aîné Jean Pierre, comme le fait connaître son acte de nomination (8) :

«A PARIS, le 26 Août 1769

Jean Baptiste D'ETCHEVERRY, Avocat au Parlement, est pourvu de l'état et office du Juge Royal au Baillage de MIXE sur la résignation qui lui en a été faite par Jean Pierre D'ETCHEVERRY, conseiller à la Cour, dernier titulaire qui a payé le droit annuel et qui s'est démis, par acte du 5 Avril dernier, en faveur du Sieur Jean Baptiste D'ETCHEVERRY, celui ci ayant atteint l'âge de 27 ans accomplis, requis pour les ordonnances (suivant son extrait de baptême du 4 Février 1742) et n'ayant, dans le nombre des officiers du baillage, ni parents ni alliés».

Pour le ROY
Signé : GITTON

S'agissant d'une nomination de magistrat en NAVARRE, il convient de noter que celle-ci est conforme au «For» de 1645, Rubrique première, Article IV : «Et pour administrer la justice, le Roi mettra et tiendra des officiers naturels et natifs du Royaume (de NAVARRE) si sont trouvés suffisants et capables et qui sachent et entendent le langage du Pays».

En 1772, «Jean Baptiste D'ETCHEVERRY de BEGUIOS, Docteur en Médecine, lieutenant général de Robe longue au Baillage de MIXE», est cité sous cette forme comme témoin d'un acte notarié. Cette simple et unique mention est précieuse, car c'est elle qui révèle que médecin et juge ne font qu'un seul personnage.

On ne sait pas comment Jean Baptiste D'ETCHEVERRY remplit, pendant 8 ans, ses fonctions de magistrat au profit de ses compatriotes du Pays de MIXE ; ni comment il préside la Cour Générale du Pays de MIXE (assemblée des jurats) pour délégation du Bailli royal chaque fois que celui-ci était absent. On ne sait pas non plus quelles circonstances le conduisirent à partir pour la colonie en 1779 en vue d'y remplir le même office de juge.

Peut-être était-il lassé des perturbations que, depuis Janvier 1775, Paris tentait d'apporter à l'organisation traditionnelle des institutions bas-navarraises, perturbations que ne souhaîtaient en MIXE ni le Vicomte de BELSUNCE,

bailli, ni Jean de BERHABE, Syndic, ni lui-même ? (9)

2 *FORS ET COSTUMAS DEU*
Honnor & Biens de tout lór poder deffendran, envers toutz & contre toutz, ló ſerviran & adjuderan, & nô ſe trouveran en Loc & Place ont áugune conſpiration ſe fera contre Sa Majeſtat : & ſi à lôr nóticy vien, lor ló en advertiran per lor medixs, ou per Meſſager expres, lo plus promptement que poyran ; & conſeilleran au meillor que lór ſera poſſible quand requeritz en ſeran ſenhs rebellar los ſegretz de Sa Majeſtat,& eſviteran tout mal, & feran tout ainſi que Leyaux, Fidels & bons Subjects ſon tenguts far à lór Rey.

ARTIGLE II.

Lo Rey adminiſtrera & fera adminiſtrar la Juſticy à chaſcun en lodict Royaume, ſenhs tirar dequet los ſubjects ny lors procez per evocation ou autrement per los judgear : Si nó ez que Sa Majeſtat per cauſés & occaſions grandes, & importantes judgy eſtar à propos de ac far.

ARTIGLE III.

Et quand ſe abſentera deudict Royaume & Terres qui d'antiquitat ſon de ſa Maiſon & Couronne de Navarre, lechera Vice - Rey ou autre Officier ou Commiſſary ab poder d'adminiſtrar Juſticy & qui aye toute puchance tant de quero far, que toutes autres cauſes concernentes lo ſervicy de Sa Majeſtat, & lô

ROYAUME DE NAVARRA. 3
repaus & ſouladgeamen deus Regnicolles & lô bien publicq.

ARTIGLE IV.

Et per adminiſtrar Juſticy mettera & tiendra Officiers naturals & natius deu Royaume, ou autres Terres de Sa Majeſtat, ſi ſon trouvatz ſufficiens & capables, & qui ſapin & entendin ló lengoadge deu Pays.

ARTIGLE V.

Confiſcation de biens nó aura locq audit Royaume per auguus câas ou crim, iaſſie y aye confiſcation de perſonnes, Sauf en Crime de Leze - Majeſtat au prumer cap.

ARTIGLE VI.

Lo Rey nó vendera ny alienera res de ſon Patrimony, & las cauſes per luy & ſons Predeceſſors alienades, remettera & reünira à ſon dit Patrimony.

ARTIGLE VII.

Los Fiuaters & acquetz qui deben far ſervicy perſonnal au Rey, ſeran tengutz far la reconechence dequetz à toute mutation de Rey, & per la prumere vegade, fens un an apres la publication deu preſent, & ço enter máas de Sa Majeſtat, ou ſon Loctenent General, ou autre Commiſſary deputat à daqueres fins fens lo preſent Royaume.

III - MAGISTRAT À L'ISLE BOURBON (1779-1789)

Pour saisir la suite de cette histoire, il convient d'opérer un dépaysement radical, en s'imaginant dans cette île du Sud-Ouest de l'Océan Indien, sur la route maritime des Indes, qui contournait alors l'Afrique.

Si les renseignements sur Jean Baptiste D'ETCHEVERRY sont relativement abondants pendant son séjour de dix ans à l'Isle BOURBON, c'est que la situation administrative compliquée qu'il y trouva en débarquant, était si conflictuelle, qu'elle dégénéra quatre ans plus tard en une vraie crise au coeur de laquelle il se trouvait placé. Cette crise lui coûta deux ans d'»interdiction de séjour». Il fut ensuite «reconnu dans son intégrité» et même totalement réhabilité avant son départ. Cette succession d'événements alimenta évidemment de nombreuses correspondances officielles conservées aux archives de l'Ile ou aux archives nationales. Les trois phases méritent d'en être examinées successivement.

31 - Les institutions conflictuelles de l'Ile en 1779 :

Les systèmes administratif et judiciaire de l'Ile étaient de création récente. En effet, ce n'est qu'en1764, que le ministre CHOISEUL avait pris la décision de supprimer la Compagnie des Indes, et ce n'est qu'en 1767 que les MASCAREIGNES (Ile de France et Ile BOURBON) (10), dont la Compagnie était responsable, furent rétrocédés au Roi Louis XV. Quant au système judiciaire particulier aux Iles, il ne fut créé que par ordonnances de 1771, enregistrées en 1774 seulement, soit 5 ans avant la mise en place de D'ETCHEVERRY. Ce système était donc encore en période

de rodage.

Sans entrer dans les détails, il faut savoir que le pouvoir judiciaire, détenu par «la juridiction», était pris en sandwich, entre, d'une part, l'autorité royale représentée par les administrateurs (gouverneur, intendant, ordonnateur) et, d'autre part, le «Conseil Supérieur de l'Ile» composé, en majorité, d'anciens détenteurs du pouvoir du temps de la Compagnie des Indes et liés entre eux par les intérêts et par les alliances familiales.

Le problème était encore compliqué et les courriers ralentis par l'échelon hiérarchique intermédiaire constitué par les administrateurs généraux des MASCAREIGNES, résidant à l'Ile de FRANCE qui, ayant autorité sur les administrateurs de l'Ile BOURBON étaient en principe seuls habilités à communiquer directement avec la métropole.

Dans la pratique, ce système engendrait de continuels conflits d'attribution qui se doublaient de luttes d'influence et de jalousies personnelles.

32 - LA CRISE ET SES SÉQUELLES (1783 - 1788)

L'affaire qui mit le feu aux poudres est la suivante (11) :

Fin Mars 1783, le Baron de SOUVILLE, gouverneur de l'Ile, avait reçu l'ordre de recruter des noirs libres pour constituer une compagnie d'infanterie destinée à servir aux Indes. Protestant contre les conditions irrégulières de leur engagement - les actes n'avaient pas été authentifiés devant le pouvoir juridiciaire par enregistrement - plusieurs recrues s'enfuient et vont porter plainte auprès du Juge Royal D'ETCHEVERRY. Celui-ci ne se contente pas de recevoir leur plainte ; il accepte aussi que deux des déserteurs trouvent refuge dans sa propre maison. Bien évidemment, une patrouille est envoyée à la recherche des fugitifs et tente de les arrêter là où ils se trouvent. D'ETCHEVERRY prétend défendre son domicile privé en lançant un «décret de prise de corps» contre les sous-officiers commandant la patrouille et en les jetant en prison.

Comme il se doit, le gouverneur réagit en ordonnant de libérer ses subordonnés contrariés dans l'exécution de leur mission.

C'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Comme, en l'occurrence, le Conseil Supérieur prend fait et cause pour D'ETCHEVERRY, il s'en suit une violente réaction en chaîne des divers représentants du Roy.

Cela commence par une attaque en règle du Baron de SOUVILLE contre D'ETCHEVERRY (12).

Celle-ci donne lieu à un déferlement verbal et à une généralisation abusive. On prête à la «juridiction» l'ambition de «s'emparer absolument de l'autorité» ; on évoque «la présomption à nulle autre pareille» de D'ETCHEVERRY, son esprit bouillant, pétri de hauteur et qui ne se croit subordonné à qui que ce soit».

Mais surtout à l'échelon supérieur, les administrateurs généraux de l'Ile de FRANCE réagissent brutalement en ordonnant au Juge Royal D'ETCHEVERRY de venir rendre compte de sa conduite, accompagné de deux autres membres de la juridiction et de membres du Conseil Supérieur. Ils demandent simultanément au Ministre de sanctionner la conduite de D'ETCHEVERRY et des autres et proposent, comme mesure punitive, leur renvoi en Métropole.

Les décisions prises au Ministère n'interviennent qu'en Décembre 1783 : le Ministre, Maréchal de CASTRIES, inflige un «blâme» sévère aux contestataires, et surtout D'ETCHEVERRY voit son exil au GRAND PORT initialement fixé à 18 mois par les administrateurs de l'Ile de FRANCE, transformé en une interdiction de séjour à BOURBON d'une durée de 2 ans.

Ces deux ans passés, les administrateurs généraux de l'Ile de FRANCE ne désarment pas. C'est bien son renvoi en FRANCE qu'ils souhaitent, rien d'autre. Ils le rappellent au Ministre en 1786 (13) : «La prolongation du séjour de D'ETCHEVERRY à BOURBON est une vraie calamité dans cette colonie. C'est l'esprit le plus inquiet, le plus chaud et le plus dangereux qui existe. Toute la colonie le craint et particulièrement la partie la plus saine et la plus honnête. Divers particuliers ont été victimes de ses préventions et de sa haine».

L'outrance de ces lignes incite à leur appliquer l'adage bien connu : «Ce qui est exagéré est insignifiant».

Quelques mois après encore, la même prévention s'exprime à nouveau : «Il n'est pas fait pour vivre dans la colonie, même à titre privé».

En fin d'année 1786, on note : «Il rendit le 7 Octobre dernier, de son propre mouvement, et, sans en avoir conféré avec les administrateurs, un règlement qui fixe le prix du pain et il le fit publier et afficher à l'insu du Commandant de l'Ile et de l'Ordonnateur... Il y a mis la façon la plus insultante, ayant affecté, contre l'usage, de faire accompagner le crieur public de tous les archers et suppots». (14)

On voit bien là, combien, si loin de la Métropole, une animosité personnelle entre deux fonctionnaires de deux administrations parallèles, pouvait passer localement comme affaire d'Etat.

C'est si vrai que, deux ans plus tard, en 1788, un certain DESJARDINS pouvait prendre à son compte cette animosité pour mettre en garde CHARPENTIER de COSSIGNY, nouveau gouverneur Militaire de l'Ile de BOURBON, en lui écrivant cette note, vrai morceau de bravoure (15) :

«Tiré des montagnes de NAVARRE, le juge royal D'ETCHEVERRY a porté avec lui l'orgueil de son pays


L'AFRIQUE
divisée
EN SES PRINCIPAUX
ETATS
par le Sr Janvier Geographe
A PARIS
Chez Lattré Graveur rue St Jacques au coin de celle de la Parcheminerie a la Ville de Bordeaux
Avec Privilege du Roy
1762.
OCEAN ATLANTIQUE OCCIDENTAL
MER DE GUINÉE
MER DE CONGO
MER
Tropique du Cancer
Equateur
Tropique
ISLES CANARIES
ISLES DU CAP VERD
ISLES BISSAUX
Mandingues
Desert
SARA ou DESERT
ZUENZIGA
TARGA
ZANHAGA
EUROPE
ITALIE
PORTUGAL
ESPAGNE
ALGER
TUNIS
TRIPOLI
MAROC
FEZ
DALGER
NIGRITIE
CÔTE DES GRAINES
CÔTE DE L'IVOIRE
CÔTE DE L'OR
CÔTE D'ARDRA
CÔTE DE BENIN
CÔTE DE BIAFARA
CÔTE DE LOANGO
CÔTES DESERTES
GOLFE DE GUINÉE
Ardra
Juda
Benin
Angola
Loanda
Cap Negre
Cap Verd
Tombut
Agades
Gago
Gaba
Ouangara
Rhegebi
Tegherta
Lac Mousa
Tripoli
Tuggurt
Gadume
Cherie
Lerda
Tibedon
LEMTA
Zanfara
Berissa
Semegonde
Gana
Tirca
Bousa
Boungoa
Guiguiro
Cassaba
Tilouie
Collega
Kebia
Yaouri
Zanfara
Agades
D'AGADES
DE TOMBUCTOU
DESERT
Galam
Foules
Jalofes
Gambie R.
Senegal R.
Niger R.
Zaire R.
Rio Grande
Rio Volta
Rio Formoso
Rio Real
Rio Camarones
Rio Gabon
Rio Nuno
Rio Danis
Rio Benin
Rio Calbari
Rio de Biafara
Rio Calbongos
Rio Fernando Po
Rio Cameron
Rio Sanaga
Rio Gambie
Rio Rey
Rio Sestre
Rio Mesurado
Rio Sierra Leona
Rio Grande
Rio Nuno
Rio Danis
Rio Benin
Rio Calbari
Rio de Biafara
Rio Calbongos
Rio Fernando Po
Rio Cameron
Rio Sanaga
Rio Gambie
Rio Rey
Rio Sestre
Rio Mesurado
Rio Sierra Leona
Cap Blanc
Cap Verga
Cap Tagrin
Cap Mesurado
Cap des Palmes
Cap des 3 Pointes
Cap Lopo Gonsalve
Cap Primeiro
Cap das Voltas
Cap de Bonne Esperance
Cap Negre
Cap Verd
Cap Blanc d'Arguin
Cap Bojador
Cap Bon
Malte
Malaga
Carthagene
Palos
Murcie
Alicante
Oran
Mellila
Tanger
Gibraltar
Detroit de Gibraltar
Cadix
Lagos
Cap S. Vincent
Palerme
Cartage
Tunis
Gerbi
de Gabes
Tripoli
Tolometa
Lerda
Gadume
Cherie
Tibedon
Zanfara
Agades
Tombut
Berissa
Semegonde
Gana
Tirca
Bousa
Boungoa
Guiguiro
Cassaba
Tilouie
Collega
Kebia
Yaouri
Gago
Gaba
Ouangara
Rhegebi
Ghanara
Tegherta
Lac Mousa
Tripoli
Tuggurt
Gadume
Cherie
Lerda
Tibedon
LEMTA
Zanfara


PARTIE DE L'ASIE
MER DES INDES
MER DE CAFRERIE
MER DES CARES
MER
ARABIE
YEMEN
ETHIOPIE
Golfe Persique
Golfe d'Arabie
Golfe de Cambaye
Golfe de Zanguebar
Golfe d'Abex
Golfe d'Aden
Golfe Arabique
Mer Rouge
Canal de Mosambique
Canal de Galles Orient
Canal de Galles Occid.
Tropique du Cancer
Equinoxiale
Equateur
Tropique du Capricorne
Le Caire
Jerusalem
Damas
Bagdad
Ispahan
Candie
Alexandrette
Babel Mandel
Ançagurel
Mocha
Aden
Mombase
Quiloa
Sofala
Monomotapa
Mongale
Moruca
Les Bororos
Les Brigoudis
Les Amazones
Alaba
Gingiro
Gorham
Kourounfa
Medra
Dongala
Nubie
Nuabia
Gaoga
Fungi
Agedabia
Augila
Desert de Barca
Grand Desert très aride
Isle de France
Isle Bourbon
MADAGASCAR
Comores
Grand Comore
Mayotte
Anjouan
12 Isles
I. Socotora
I. Mazeira
I. S. François
I. de Sable
I. de l'Amirale
Séchelles
Mahé
C. de Natal
C. de Bonne Esperance
C. de Sable
C. Guardafui
C. d'Orfui
C. Delgado
Pointe de Pêcherie
Pointe derniere de Natal
Pointe du milieu
1re Pointe de Natal
Baye de Lac
Baye des Cafres
R. de l'Or
R. du S. Esprit
Cap des Aiguilles
Terre de Natal
Mer de Sable
Mer de Zanguebar
Mer de Mosambique
Mer de Cafrerie
Mer de Galles
Mer de Cambaye
Mer de Guzurate
Mer de Bengale
Mer de Malabar
Mer de Coromandel
Mer de Perse
Mer de Barbarie
Mer de Levant
Mer de Ponent
Mer de Sud
Mer de Nord
Mer de Midi
Mer de Zur
Mer de Ouest
Mer de Est
Mer de Septentrion
Mer de Meridion
Mer de Orient
Mer de Occident
Mer de Mediterranée
Mer de Rouge
Mer de Noire
Mer de Blanche
Mer de Caspienne
Mer de Morte
Mer de Verte
Mer de Jaune
Mer de Bleue
Mer de Rouge
Mer de Noire
Mer de Blanche
Mer de Caspienne
Mer de Morte
Mer de Verte
Mer de Jaune
Mer de Bleue

doublé de la vindicte espagnole. Pour le malheur de la colonie, on l'a autorisé à reprendre ses fonctions après deux ans d'interdiction passés à l'Ile de FRANCE».

Quel plus grand cadavre un fonctionnaire peut-il traîner dans son dossier ?

Et pourtant .....

33 - LE DEPART EN BEAUTE

Et pourtant, du tac au tac, COSIGNY écrit deux jours plus tard, à d'ENTRECASTEAUX (16) :

«D'ETCHEVERRY ne s'est encore montré à moi que du bon côté, et, malgré tous les préjugés dans lesquels je ne puis m'empêcher d'être contre lui, je n'ai rien à dire encore à son désavantage».

Cette bonne impression initiale devait durer jusqu'au bout, au point qu'un rapport de synthèse (17) rédigé par l'Intendant de BOURBON et adressé à l'Administration Centrale, fin 1789, ne tarit pas d'éloge sur le Juge Royal :

«Le Juge Royal actuel, le sieur D'ETCHEVERRY, a été très chicané. Il n'y a pas de tracasseries que ces messieurs du Conseil Supérieur ne lui aient fait subir. Dégoûté, il vient de demander un congé qu'il a obtenu de Messieurs les Administrateurs de l'Ile de FRANCE et il passe en EUROPE.

Monsieur D'ETCHEVERRY est un parfaitement honnête magistrat, un homme de sens et qui mérite d'être consulté par le Ministre de Sa Majesté sur tous les objets relatifs à la justice de l'Ile».

Mieux encore, sur la dernière pièce administrative qu'il rédige à SAINT DENIS, au sujet du Juge Royal, l'ordonnateur particulier DUVERGE écrit le 22 Décembre 1789, à l'intention du Ministre de la Marine (18) :

«Monsieur D'ETCHEVERRY part pour la FRANCE, passager du navire «Le Pérou» de BORDEAUX. Il part en congé ; mais il y a lieu de présumer que son projet n'est pas de revenir ici.

L'honnêteté et l'intégrité qui ont toujours distingué sa conduite pendant les dix années qu'il y a administré la justice, lui ont mérité l'estime de la plus saine partie des habitants de l'Ile».

Comment ne pas observer que cette opinion portée sur le personnage ne fait aucune allusion aux évènements passés ni pour les critiquer, ni pour les justifier ?

Est-ce attitude sagement conciliatrice ou opportunité politique en cette fin d'année 1789 ? Aucune pièce d'archive n'a pu, malheureusement, être trouvée qui donne des indications sur l'appartenance de tel ou tel des personnages à quelque loge maçonnique locale.

Ce qu'il faut noter, en outre, c'est que cette estime gagnée des uns et des autres par Jean Baptiste D'ETCHEVERRY n'était pas due seulement à sa compétence et à son caractère, mais aussi à son désintéressement. En effet, contrairement à beaucoup de métropolitains, il n'avait pas pris femme pendant son séjour à BOURBON. Nul ne pouvait donc le soupçonner de confondre, même inconsciemment, l'intérêt public avec celui du clan de sa belle-famille.

Un indice nous est donné sur son train de vie dans le recensement de 1787 (19) : la composition de son logement et des esclaves y apparaissent comme bien modestes au regard de ses fonctions sociales. Son habitation est décrite comme composée de «trois mauvais bâtiments».

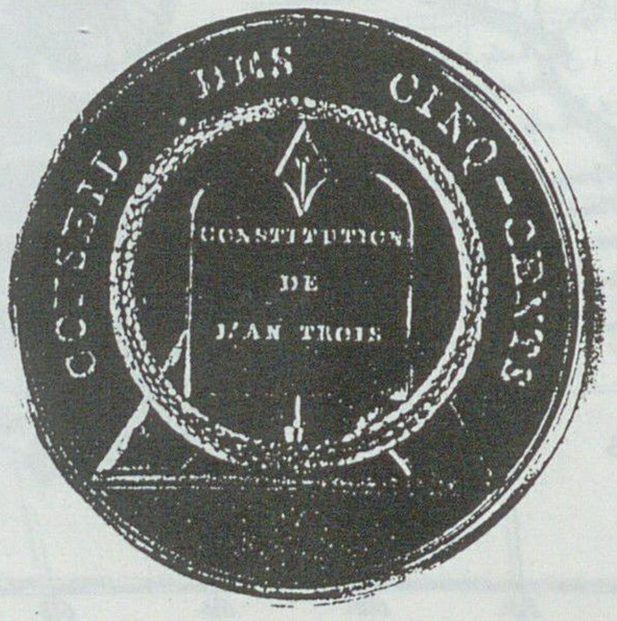
Pour en terminer avec cette épisode de l'administration de l'Ile de BOURBON avant la Révolution, il faut remarquer que si «l'indépendance du pouvoir judiciaire» y constituait certes un principe incontesté, son application concrète dans les faits quotidiens donnent naturellement lieu, comme toujours et partout, à des «affaires» chaque fois qu'étaient mis en cause des fonctionnaires d'Etat agissant dans l'exercice de leurs attributions.

IV DEPUTE DE LA RÉUNION AU CONSEIL DES CINQ CENTS (1795-1797)

On peut imaginer facilement qu'après dix années de services judiciaires aussi marquants dans l'Ile, Jean Baptiste D'ETCHEVERRY y aurait laissé un vif souvenir. On n'est donc pas étonné que, quatre ans plus tard, au premier scrutin qui permit d'élire des citoyens de l'Ile résidant en Métropole, (loi du 22 Août 1792) il fasse partie des quatre élus (deux titulaires et deux suppléants) (20).

Bien que suppléant, c'est lui qui bénéficia d'un des deux sièges de député de l'Ile à la Convention, par défection du titulaire LE MARCHAND. Charles BESNARD, ancien arpenteur, était l'autre député.

Si son élection date du 6 Octobre 1793, son admission fut différée pendant deux ans, soit jusqu'au 18 Octobre 1795, dernière séance de la



Convention.

Ces deux années correspondent à deux des phases les plus aiguës de la période révolutionnaire : la Terreur et la Réaction Thermidorienne. Aux Mascareignes, le point culminant en fut l'arrestation de l'Amiral de SAINT FELIX et de nombreux «suspects» par les Jacobins de l'Ile de FRANCE et ceux de l'Ile BOURBON réunis (11 Avril 1794). C'est à cette occasion dit-on que l'Ile BOURBON prend le nom de la RÉUNION.

A PARIS, si la Convention ne se décida qu'in extremis à admettre en son sein la représentation coloniale, «c'est en raison des événements dont les colonies étaient le théâtre» (21). Elle avait, du reste, bien d'autres priorités, et d'autres urgences à traiter à l'intérieur comme aux frontières.

Avec la loi du 1° Vendémiaire de l'An IV (22 septembre 1795), la Convention décida que les députés actuels des Colonies, continueraient leur fonction dans «le nouveau corps législatif» c'est à dire le «Conseil des Cinq Cents» créé dans le cadre de la Constitution de l'An III (Directoire).

La première lettre de BESNARD et D'ETCHEVERRY fait le point de la situation à cette époque (22).

« De PARIS, le 12 Nivose l'an 4° (2 janvier 1796)

Les députés de l'Ile de la Réunion au Conseil des Cinq Cents aux membres composant l'Assemblée Coloniale de la même Ile :

Citoyens et amis,

D'ETCHEVERRY, l'un de nous, qui a été admis à la Convention Nationale le 26 Vendénaire dernier (18 Octobre 1795) comme suppléant du citoyen LE MARCHAND vous témoigne, et à la colonie, sa sensibilité et sa reconnaissance de la marque de confiance qu'il a reçue en cette occasion. Il vous prie d'être bien persuadés qu'il fera toujours tout ce qui dépendra de lui pour y répondre.

Nous profitons, citoyens, d'un bâtiment qui doit partir sous peu de jours de BORDEAUX, pour vous annoncer le départ prochain de deux agents du Directoire Exécutif. Vous savez que, conformément à l'Article 156 de la Constitution, ces agents exercent les mêmes fonctions que le Directoire Exécutif et ont donc les mêmes pouvoirs dans les Colonies.

Nous vous écrirons par eux, avec quelques détails au sujet de leur mission et de la mise en exécution de l'acte constitutionnel, qui fera le bonheur des Français dans le continent et au-delà des Mers.

Ces agents ne nous sont pas connus. Nous sommes même autorisés à croire qu'ils ne sont pas encore nommés. Nous ferons, et les députés de l'Ile de FRANCE aussi, tout ce qui sera en notre pouvoir, par les renseignements que nous avons donnés et que nous donnerons, pour que le choix du Directoire Exécutif tombe sur des Patriotes, sur des hommes fermes et probes, qualités sans lesquelles il ne peut y avoir de véritable patriotisme.

En attendant, nous vous envoyons le duplicata du Projet de Règlement que nous vous avons adressé par la frégate «La Preneuse». Nous espérons qu'il vous est parvenu, que vous l'avez adopté et qu'il s'exécute. S'il en était autrement, nous vous invitons avec la dernière instance, pour le bonheur des habitants de notre Ile, pour le Salut de la Colonie, de le mettre tout de suite à exécution. Il importe infiniment que les agents du Directoire Exécutif soient frappés du bien qu'aura nécessairement produit ce Règlement afin qu'il serve de base à la conduite qu'ils auront à tenir pour l'exécution du Décret du 16 Pluviose an 2° (4 Février 1794) abolissant l'esclavage.

Quelle sera grande la différence de situation entre l'Ile de la REUNION et nos autres colonies !

Evitons les fautes, les erreurs, les crimes qui ont fait le malheur de SAINT DOMINGUE.

Soyons justes, nous serons sages.

Donnez-nous, Citoyens, de vos nouvelles plus souvent que vous ne le faites. Nous apprenons qu'il est arrivé deux bâtiments de nos Isles, l'un au HAVRE, l'autre à BORDEAUX. Ils ont apporté des lettres, le 1er du 15 Fructidor (1er septembre 1795) et le second du 15 Vendémiaire (7 octobre 1795). Mais nous-mêmes n'en avons pas encore reçu ; vous

sentez combien nous sommes peinés de cela.

Il eût été utile, il nous eût été très agréable, de pouvoir annoncer la situation de la Colonie avec des lettres officielles de nos commettants.

Salut et fraternité.

D'ETCHEVERRY C. BESNARD"

D'emblée, cette lettre place au coeur du sujet : les députés de Mascareignes s'efforçaient de faire en sorte de mettre en application des mesures réalistes et progressives rassemblées dans un règlement, sorte de Code Colonial; ceci afin de couper l'herbe sous le pied aux Agents du Directoire dont le mandat était de procéder instantanément et globalement à l'affranchissement des esclaves.

Les députés furent aidés dans leur entreprise par une initiative des autorités de l'Isle de France; celles-ci ne permirent pas aux agents du Directoire de débarquer : ils les renvoyérent sans autre forme de procès (juin 1796).

L'action des députés, confrontés en Métropole aux suspicions des extrémistes, n'était pas sans risque. Ainsi doivent-ils se défendre d'accusations d'esclavagisme par une lettre collective du 18 Pluviose de l'An IV (7 février 1796) (23) signée de tous les députés des Mascareignes.

La deuxième lettre conservée aux archives de la Réunion (22), écrite un an après la première, est révélatrice du climat de tension dans lequel les députés exerçaient leur mandat :

"De PARIS, 5 Nivose de l'an V de la République Française (25 décembre 1796), une et indivisible.

BESNARD et D'ETCHEVERRY, Députés de l'Isle de la RÉUNION

aux Citoyens, Membres composant l'Assemblée Coloniale de la même Isle.

Citoyens, frères et amis

Ce qui s'est passé à l'Isle de FRANCE à l'arrivée des agents BACO et BURNET, leur expulsion de cette colonie, présente le plus grand intérêt à la FRANCE entière.

Le Corps Législatif s'en occupera avec l'attention que mérite cet événement. Ses suites seront nécessairement avantageuses aux Isles de FRANCE et de la RÉUNION et à toutes nos autres Colonies.

La lettre de l'Assemblée Coloniale de l'Isle de France du 3 Thermidor dernier (21 juillet 1796) et les pièces qui y étaient jointes sont parvenues à l'un et à l'autre Conseil. Celui des Cinq Cents a nommé une commission pour examiner cette affaire. L'importance qu'elle offre exige indispensablement qu'elle soit traitée avec l'examen le plus réfléchi. Le bonheur des Colonies en sera le résultat. Nos Isles n'ont pas à souffrir d'un retard.

Il n'y a plus ici qu'une opinion : chacun se dit et répète que les Isles de FRANCE et de la RÉUNION sont sauvées.

Nous apprenons qu'il est arrivé un bâtiment à CADIX parti de l'Isle de FRANCE à la fin de Thermidor (Août 1796). On dit aussi que le Citoyen JOYEUSE (20) est sur ce vaisseau, qu'il est porteur de nouveaux paquets pour le Corps Législatif.

Plusieurs personnes ont reçu des lettres. Il ne nous en est pas parvenu une seule ni par la "Natalie", ni par le bâtiment dernier arrivé.

Nous ne doutons pas qu'elles sont arrêtées par le Ministre de la Marine TRUGUET (20 bis). Nous avons eu toujours à nous plaindre de lui sous le rapport de l'intérêt de nos colonies. L'opposition que nous avons portée à la nomination des agents, la fermeté avec laquelle nous lui avons parlé, et au Directoire assemblé, pour empêcher le départ de BURNEL et de BACO, la déclaration formelle que nous avons faite à l'un et à l'autre de les rendre responsables des suites malheureuses que devait avoir, selon nous, leur mission, l'auront porté à user de ce moyen

infâme et misérable de vengeance.

Comme il est de toute impossibilité de ne pas laisser substituer le Décret du 16 Pluviose de l'An II confirmé par l'Article 15 de la Déclaration des Droits, il faut chercher le salut des Colonies dans le mode d'exécution de cette loi, travailler à cet acte de justice et d'humanité, ainsi que nous vous y avons invités. Travailler à ce que nous appellerons le Code Colonial. Si ce que vous arrêterez à cet égard n'est pas entièrement adopté par le Corps Législatif, il servira au moins de base, s'il en est encore temps, à la loi qui sera faite. Ceci vous dit assez combien il est pressant que vous vous en occupiez.

Notre sincère attachement pour les habitants de l'Isle de la RÉUNION et le zèle que nous mettons à remplir les fonctions auxquelles ils nous ont appelé doivent vous convaincre que nous veillerons constamment à tout ce qui peut les intéresser.

Salut, Fraternité et Amitié.

D'ETCHEVERRY C. BESNARD"

Les deux dernières lettres (de février et avril 1797) (18) reviennent sur le même sujet. S'y ajoute un conseil pressant : que la Réunion, à l'occasion du renouvellement des chambres, désigne d'urgence de nouveaux représentants de manière à donner la preuve irréfutable de son attachement à la mère-patrie et de sa volonté de ne pas se laisser séduire par la "perfide Albion".

"PARIS, le 14 Pluviose An V de la République Française, une et indivisible (4 février 1797).

Les représentants du Peuple BESNARD et D'ETCHEVERRY, Députés de l'Isle de la RÉUNION

à l'Assemblée Coloniale de l'Isle de la Réunion :

Citoyens, frères et amis

Nous n'avons négligé aucun moyen de vous écrire depuis le retour ici de BURNEL et BACO

Peu de jour après leur arrivée, nous vous avons écrit ainsi qu'à l'assemblée coloniale de l'Isle de FRANCE et à plusieurs habitants de l'une et l'autre Colonies : nous avons adressé des lettres dans tous les ports d'Europe, aux Etats Unis d'Amérique et le citoyen PAICOU-RICHEMONT qui est en route pour notre isle est également chargé de nos nouvelles dépêches. Nous devons donc croire et être persuadés que vous recevrez de nos nouvelles dans les circonstances pénibles pour vous et que vous serez rassurés sur les suites du renvoi des agents du Directoire Exécutif qu'ont fait les habitants de l'Isle de FRANCE.

Depuis nos dernières lettres, et il y a quatre jours, le Citoyen JOYEUSE (24) est arrivé : nous avons été les premiers à le voir pour nous occuper utilement de vos intérêts. Nous avons réuni plusieurs de nos amis du Corps Législatif attachés comme nous à la conservation des personnes et des propriétés et nous n'avons pas manqué d'y appeler ceux des députés auxquels le citoyen JOYEUSE était recommandé, tels que BARBE-MARBOIS, MEILLANT et quelques autres. Nous avons été d'avis unanime pour considérer nos Colonies sauvées par la conduite prudente et ferme qui a été tenue à l'Isle de FRANCE. Nous sommes restés convaincus qu'il dépend de nous de faire le bonheur de tous comme nous le sommes, que le Corps Législatif fera tout ce qu'il est possible de faire pour la conservation et la prospérité de nos Colonies.

Nous répondons ici que vous serez toujours justes, toujours fermes et toujours sincèrement attachés à notre patrie, que vous vous défendrez contre les Anglais s'ils osent vous attaquer, comme vous continuerez à ruiner leur commerce dans l'INDE. Ces ennemis irréconciliables de la nation française et de tous les français seront seuls la cause

de la continuation de la guerre si une nouvelle campagne est indispensable. Ce machiavélique gouvernement peut bien, encore un an, retarder sa chute, mais il n'évitera pas la peine qu'il a tant de fois méritée. Nous aurons enfin la paix et cet artisan de toutes les guerres ne pourra plus la troubler.

Il ne vous sera plus envoyé de proconsuls avec des pouvoirs illimités. Le mode d'exécution de la loi du 16 Pluviose de l'an II sera décrété et le commissaire du pouvoir exécutif près l'administration départementale chargé d'en requérir l'exécution par les autorités constituées de la Colonie.....

Salut et fraternité.

D'ETCHEVERRY C. BESNARD".

"PARIS, le 22 Germinal an V de la République Française une et indivisible (12 avril 1797)

D'ETCHEVERRY et BESNARD, Députés de l'Isle de la Réunion au Corps Législatif

Aux membres composant l'assemblée coloniale de la dite Isle

Citoyens, frère, et amis

Nous imaginons bien que vous n'êtes pas sans inquiétudes et nous les partageons parce que nous sommes près de ceux qui les occasionnent.

Nous ne vous dissimulons pas que le ministre de la Marine TRUGUET (25) conserve un grand ressentiment sur le renvoi de ses agents. L'obstination qu'il met dans cette affaire nous fait soupçonner de sa part des visées perfides ou d'intérêt et nous persistons à croire que le renvoi est l'événement le plus heureux qui ait pu vous arriver.

Nous pensons que le ministre conserve des projets de vengeance; mais nous le voyons dans l'impossibilité de les exécuter, les moyens pour une grande expédition lui manquent. La saison s'avance et le renouvellement du corps législatif se fera avant qu'il ait pu mettre à bonne fin un projet que nous savons conçu et qu'il tient dans le plus grand secret.

Les élections au Corps Législatif seront généralement bonnes, au moins la composition des assemblées électorales nous le promet.

Aussitôt la réunion de l'assemblée, nous frapperons les coups et enfin nous ferons voter quelques lois conservatrices des colonies. Depuis longtemps, l'on a travaillé à les détruire. Il faut enfin en revenir aux règles de la Justice et de la Raison.

Nous croyons donc que vous devez être tranquilles sur votre sort relativement au projet que pourrait former le gouvernement, ou plutôt son perfide ministre TRUGUET.

Le Ministre et ses Bureaux, qui cherchent à vous incriminer, disent que vous voulez faire scission avec la mère Patrie et donnent pour motif que vous tardez à nommer des représentants au Corps Législatif. Nous invitons donc la Colonie à nommer aussitôt qu'elle le pourra.

Nous vous informons que l'un de nous, le citoyen Charles BESNARD, par l'effet du tirage au sort, ne doit rester au Corps Législatif que jusqu'au 1er Prairial prochain (20 mai 1797).

Vous devez nommer si vous voulez être représentés et prouver aux ennemis des Colonies que vous n'avez aucun projet de scission.

Salut et fraternité

D'ETCHEVERRY C. BESNARD

P-S ; J'apprends, à l'instant que l'assemblée électorale du département de la SEINE a déjà nommé quatre députés sur sept.

Les choix qu'elle a fait sont excellents : FLEURIEU (27), cy devant Ministre de la marine et son frère qui a de grands talents en finances sont du nombre des élus. Je vous nomme ces deux-là parce que vous devez les connaître."

(apostille de la main de D'ETCHEVERRY)

*
* *

La séquence se termine ici.

D'ETCHEVERRY quitta le Conseil des Cinq-Cents le 18 Fructidor de l'an V (4 septembre 1797), probablement dans le lot des députés évincés de force par le coup d'état intervenu à cette date.

L'Amiral TRUGUET, lui, avait quitté le Ministère de la Marine deux mois avant.

Mais avant son départ, c'est D'ETCHEVERRY qui avait réussi à rendre la situation irréversible en obtenant des deux Conseils que soit rapportée la loi du 5 Pluviose de l'an IV "autorisant le Directoire à envoyer des agents particuliers dans les colonies orientales " (26).

Dans cet épisode de l'histoire de l'île, il est manifeste que le succès obtenu par les Réunionnais est dû à la remarquable unité d'action entre les députés et les autorités locales d'une part et les équipes de responsables des deux Mascareignes d'autre part.

Bien des motifs de tous ordres auraient pourtant pu conduire ces îles aux mêmes désastres que ceux qui désolèrent alors SAINT-DOMINGUE (28).



Un député des Cinq-Cents.
Photographie d'une aquarelle de David.
Bibliothèque nationale.

V - LE FRÈRE BIENVEILLANT (1800 - 1809)

Après ses quelque trente années de vie publique, Jean-Baptiste D'ETCHEVERRY-BEGUIOS ne revint pas en BASSE-NAVARRE pour y finir ses jours.

Il se fixa à PARIS où il habitait en "l'Hôtel de Lalanne" 130 rue Montmartre; c'est une maison classique à façade Louis XVI simple, alignée sur la rue, telle qu'on peut encore la voir aujourd'hui.

Poursuivit-il des activités professionnelles ou politiques ? On sait seulement qu'il n'est pas oisif puisqu'en 1800 il considère que ses "occupations au Palais de Justice comme juré de jugement" sont assez prenantes pour l'empêcher de se rendre à une audience du Ministre de la Justice (29).

La correspondance (30) qu'il échange avec ses quatre frères et sa soeur restés au Pays Basque donne une idée du soin qu'il met à entretenir le réseau de ses relations parisiennes et de l'usage qu'il en fait à leur profit.

Jean-Baptiste sut être reconnaissant à son frère aîné Jean-Pierre I D'ETCHEVERRY - GRANJA, ancien conseiller à la Cour, qui lui avait transmis son office de juge au Baillage de MIXE en 1769. En effet il eut une action

déterminante pour favoriser l'acquisition d'un "état" par le fils de ce dernier François, (1790 - 1812), candidat en 1808 à l'Ecole Spéciale Impériale Militaire : il suivit son dossier d'admission dans les bureaux parisiens, il régla de ses deniers une bonne partie de la pension pendant la durée du séjour à SAINT-CYR, il lui servit enfin, tant qu'il vécut, de correspondant.

François sortit de Saint-Cyr comme sous-lieutenant d'infanterie en 1810. Sa vie à l'Ecole et sa courte mais dense carrière d'officier sont connues en partie grâce à quelques lettres adressées à son père à BEGUIOS. Il devait être tué dans un combat d'arrière-garde contre un parti de cosaques, pendant la retraite de Russie à SPOSKOIE le 2 novembre 1812. Mais ceci est une autre histoire.

Jean-Baptiste fit aussi bénéficier de son aide la famille de sa soeur Marianne de LARREGOYEN (1745 - 1826) au moins en deux circonstances. D'une part, de 1805 à 1809, il joua avec succès au profit de son neveu Armand de LARREGOYEN (1784 - 1851) étudiant en droit à PARIS le même rôle de mentor qu'au profit de François d'ETCHEVERRY. D'autre part, associé avec ses trois autres frères célibataires, il suivit avec persévérance la situation matérielle obérée de la famille LARREGOYEN et intervint chaque fois que nécessaire pour lui éviter la catastrophe.

Il faut noter en passant la place tenue par le foyer LARREGOYEN dans la famille ETCHEVERRY : c'est en effet à AMENDEUIX, chez leur soeur, que venaient souvent de BAYONNE les trois frères célibataires, faute de se retrouver à BEGUIOS chez leur aîné dont les séparaient des questions d'intérêt.

Les relations de Jean-Baptiste avec son frère Jean-Pierre II d'ETCHEVERRY - MONTREUIL (1746 - 1826), l'un des deux chanoines, méritent un examen particulier. A défaut du frère aîné resté à BEGUIOS, mais qui, chicaneur et dépensier, "avait eu la tête dérangée par la Révolution", c'est en effet MONTREUIL qui jouait pratiquement le rôle de chef de famille traditionnel au pays.

En passant, pour apprécier la difficulté des identifications dans les familles nombreuses portant un nom courant, il convient de relever cette déclaration du chanoine nouvellement installé à BAYONNE à son retour de NAVARRE (21 décembre 1803) "Je prends ce nom de MONTREUIL pour me distinguer de mes autres frères et de mille autres D'ETCHEVERRY qui existent ici". (31)

De fait, donc MONTREUIL, pivot des affaires familiales, était l'interlocuteur privilégié du frère parisien pour lui faire jouer tous les ressorts de ses relations dans les ministères ou dans la communauté basque.

Il est touchant d'observer que leur dialogue portant sur des questions graves est émaillé d'échanges de services personnels relatifs aux agréments de la vie pratique. De BAYONNE partaient régulièrement pour PARIS par voie maritime ou par les rouliers des produits du pays : des barriques de vin et du chocolat par dizaines de livres. De la capitale étaient expédiés aux chanoines, par la diligence, des bas de soie, des houppes de bonnet carré, des souliers escarpins, des aunes de satin noir, de serge, de drap d'Elbeuf et autres articles de mercerie.

Son rôle de "leader" MONTREUIL le jouait de bien d'autres manières.

Il avait accueilli chez lui son frère chanoine Jean-Pierre III d'ETCHEVERRY - GELOS (1750 - 1811) qui, courageux curé de MAULÉON à l'époque de la Révolution, avait été comme lui d'abord déporté, exproprié puis exilé pendant dix ans en NAVARRE (32). Il avait accueilli aussi son dernier frère Armand dont le curriculum vitae sera évoqué plus loin.

Enfin, c'est lui qui, curé de MÉHARIN avant 1775, y resta en confiance avec la famille BELSUNCE et s'occupa, le moment venu d'en racheter et restaurer le château et le domaine devenus biens nationaux. Il prépara ainsi l'arrivée de Henri de BELSUNCE (1796 - 1872) né en exil, petit-fils et héritier de Dominique, dernier bailli de MIXE mort à GOTHA (Saxe) en 1802. C'est donc MONTREUIL qui suivit, en particulier, la construction des fines échauguettes ajoutées en 1821 aux quatre angles du château pour alléger sa silhouette altière mais massive.

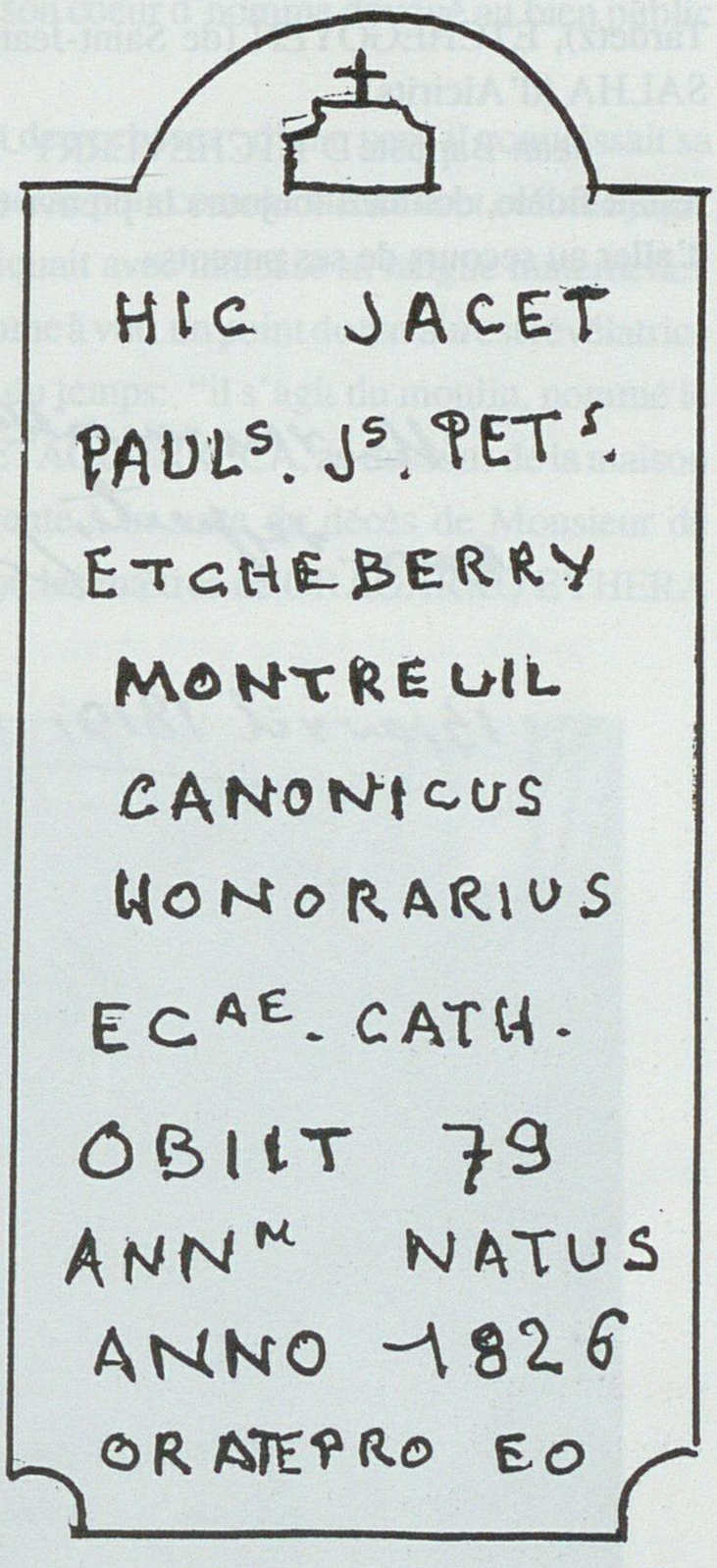
L'abbé d'ETCHEVERRY-MONTREUIL était un homme de caractère. Curé de LABETZ-SOMBERRAUTE, doyen du clergé de BASSE-NAVARRE, il est l'auteur d'un "Mémoire au Roy" (33) rédigé en 1788 dans le cadre d'une consultation plus large. Ce mémoire ne déguise pas une situation grave, propose des mesures de bon sens, même s'il ne pressent pas la révolution imminente.

Le dernier mot sur Jean-Pierre II sera pour signaler sa dalle funéraire dont l'épitaphe en latin est toujours à peu près lisible sous le cloître de la Cathédrale de BAYONNE.

Mais c'est son plus jeune frère Armand D'ETCHEVERRY - VALIN (1755 - 1820) qui demanda à Jean-Baptiste le plus d'efforts en sa faveur et ce à deux reprises : d'abord pour favoriser son retour d'exil, ensuite pour le faire réadmettre dans la magistrature.

Le premier sujet mérite de trouver sa place dans un ouvrage particulier en raison de l'abondance de la documentation dont on dispose (29), du niveau élevé auquel les décisions étaient prises (signatures personnelles des Ministres de la Justice, de la Police, des Affaires Étrangères) de la zone de concentration que constituaient PAMPELUNE et la NAVARRE en général pour les exilés du pays, en raison enfin des chocs profonds infligés aux communautés basques par les nouveaux maîtres parisiens et leurs partisans locaux. Le sujet est délicat à traiter car les





extrémistes, leurs complices et leurs victimes, portent des noms qui sont toujours ceux des bas-navarrais d'aujourd'hui. Dieu merci, ces derniers ignorent en majorité à quels excès conduisit cette quasi guerre civile, comme on aura oublié dans un siècle les règlements de compte personnels commis ailleurs à la Libération sous des prétextes idéologiques.

Pour en revenir à Jean-Baptiste, il faut seulement dire qu'en dépit de son habileté, de son insistance et des appuis dont il disposait, il ne parvint pas à faire rayer son frère de la liste des émigrés. Ce dernier ne rentra qu'après le senatus-consulte si attendu, signé par BONAPARTE le 26 avril 1802.

La même année, Jean-Baptiste intervint pour que Armand soit nommé à un poste de magistrat. Il y avait quelque droit. En effet, après 8 années de service comme garde du Corps du Roy d'Espagne -à titre de navarrais- (1775 - 1883) Armand, pensionné à la suite d'une chute de cheval, fut affecté comme «officier à la suite» à l'État Major de la Place de PAMPELUNE. Cette position de pure forme dut lui permettre de suivre des études de droit, car il écrit à son frère le 9 avril 1808 : "Je suivis le tribunal de MAULÉON pendant plus de deux ans. J'y ai même servi de juge en l'absence de ceux en titre, lorsque je me préparai à vous remplacer à l'isle BOURBON" (décembre 1789). En 1816 seulement, Armand fut enfin nommé juge au tribunal de BAYONNE et le resta jusqu'à sa mort en 1820.

*
* *

Des nombreux noms que l'on trouve dans la correspondance des quatre frères il faut extraire ceux des quelques basques de PARIS : CHUHANDO (de Mauléon), d'ALHASTE (d'Ispoure), d'OLCE (d'Iholdy), ELGART (de Tardetz), ETCHEGOYEN (de Saint-Jean-Pied-de-Port), LOGRAS (Saint-Michel en Cize), NOGUES (de Luxe), SALHA (d'Aicirits).

Jean-Baptiste D'ETCHEVERRY - BEGUIOS s'éteignit à PARIS le 29 décembre 1809. Eloigné des siens, il leur restait fidèle, donnant toujours la preuve que - pour reprendre sa propre expression - il «avait naturellement le désir d'aller au secours de ses parents».

Ma reconnoissance ne pourra être égalée, que par
mon respect, / Detcheverry-graxya

15, avril 1813,

Salut et fraternité
= Detcheverry

adieu, mon cher frere, conservés moi votre amitié,
adieu je vous embrasse.
= l'abbé Detcheverry-montreuil /

adieu, chez frere, je suis tout à
vous. nous nous portons tous bien.
l'ab. Detcheverry-pélon.

tout le monde de porte bien ici, on vous dit mille choses
amicales. adieu je vous embrasse.
Detcheverry—valiz

Signatures des frères D'ETCHEVERRY

CONCLUSION

Parce que Jean-Baptiste D'ETCHEVERRY était né dans une ancienne famille de la campagne basque, parce qu'il y avait passé son enfance, c'est là que l'on peut chercher quelque secret de son coeur d'homme dévoué au bien public comme au service de ceux de son sang.

Les indices connus, minces mais combien significatifs, nous apprennent deux choses : d'une part, il connaissait sa terre par coeur pour l'avoir évidemment maintes fois parcourue dans sa jeunesse puis comme médecin et comme juge, au calme rythme de ses pas ou de ceux de sa monture; d'autre part, il pratiquait avec maîtrise sa langue maternelle.

Quant au premier point, la manière dont en 1809 son frère lui désigne, comme à vue, un point du terrain est révélatrice d'une familiarité avec les lieux restée persistante en dépit de la distance et du temps: "il s'agit du moulin, nommé le moulin d'ORÉGUE, situé à MASPARRAUTE dans le fonds de MINHURIETACO ERRECA, au dessous de la maison de HEGUY de BEGUIOS, allant à LABETS sur la droite, moulin en vente à la suite du décès de Monsieur de SUHUBIET". Chacun peut aller, aujourd'hui, examiner ce site charmant où les maîtres de ORAGARKO EYHERA moulent encore le grain à l'occasion.



Quant à la langue basque, elle lui était certainement restée familière. Ne l'avait-il pas pratiquée non seulement à la maison mais aussi dans l'exercice de ses fonctions de médecin, puis de juge au pays de Mixe ?. Il demande à son frère MONTREUIL le 16 août 1807 : "Faites moi aussi le plaisir de m'envoyer, quand vous en trouverez l'occasion, une grammaire basque, la meilleure s'il y en a plusieurs. Ce livre me manque".

Quel dommage que la pudeur naturelle des basques nous prive, au delà de ces coups de pinceaux bien fugitifs, de ce qui donnerait à la vie de ce frère affectionné de deux prêtres, lumière et chaleur : la part de Dieu !

Qu'en conclure ?

Peut-être que, né après VOLTAIRE et ROUSSEAU, mais à BEGUIOS, formé à l'Université mais aux facultés de médecine et de droit, c'est-à-dire sans oeillère, Jean-Baptiste avait su trouver dans ses racines et dans sa formation de Basque de FRANCE la clef de la culture, autrement dit l'humanisme, attitude ouverte sur l'universel.

Lui cadet basque, avait été naturellement conduit par la nécessité à accomplir son destin loin du foyer familial et n'était pas gêné dans cette situation. Il aurait été probablement bien étonné si on lui avait prédit qu'un jour certains de ses semblables tomberaient sous la coupe d'idéologues, produits de MARX et de FREUD et qu'ils se laisseraient nourrir de pernicieuses illusions, telles le droit de tous à travailler sur place, tout juste propres à en faire des mécontents, voire des révoltés.

Jean-Baptiste d'ETCHEVERRY - BEGUIOS

NOTES et RÉFÉRENCES

(1) Tableau de famille

(2) Archives privées aimablement communiquées par Mademoiselle Meyriem MORBIEU
La seule pièce portant une signature est celle de 1720, sous la forme Jean de ISACQ.

(3) Pour être exact, cette évolution s'était amorcée avec le père de Gratien II, Jean d'ETCHEVERRY. Vers 1690 il avait épousé Gratianne d'IRIART, fille d'un médecin de IRISSARRY et le 17 Décembre 1735 il avait marié sa fille aînée Marie avec Arnaud, héritier de la salle de SIBAS en Soule. Par cette voie, ce marchand de BEGUIOS est un des aïeux d'une importante famille du pays qui s'illustra dans les affaires au XIXème siècle: les d'ARTHEZ-LASSALLE.
(J.B. de JAURGAIN "Nobiliaire de Béarn" p.30) Voir annexe 1.

(4) A.D.P.A. C. 1537 et C. 1538

(5) B.N.M.F. 14208 - «État des différentes milices…» du 1° Décembre 1770

(6) Une demande de renseignements adressée aux archives universitaires de MONTPELLIER est restée sans réponse

(7) "Les maladies et la médecine en Pays Basque Nord à la fin de l'ancien régime" Docteur P.L. THILLAUD (Genève DROZ 1883)

(8) A.D.P.A. B 4600 n° 46

(9) A.D.P.A. C123 "Mémoire de la Cour Générale du Pays de MIXE contre un arrêt du Conseil d'État qui règlemente la composition des Cours Générales de NAVARRE " (1775).

(10) Maintenant île MAURICE et île de la RÉUNION

(11) A.N. Col. C4/92 - Du 4 août 1783 Rapport commun au Maréchal de CASTRIES, Ministre de la Marine (1780 - 1787) par les Administrateurs Généraux des Isles Mascareignes, le Vicomte de SOUILLAC, Gouverneur Général et CHEVREAU, Intendant.

(12)A.N. Col. C3/19 B2. L n° 41 - Du 30 mars 1783 lettre du Baron de SOUVILLE (administrateur de BOURBON avec le marquis de TORCY) au Vicomte de SOUILLAC.

(13) A.N. Col. C4/95 n° 614 - Du 12 mai 1786 Lettre du Vicomte de SOUILLAC au Ministre.

(14) A.N. Col. C4/93 n° 595 - Lettre du Vicomte de SOUILLAC au Ministre.

(15)A.D.R. 8 mars 1788 - Lettre de DESJARDINS à CHARPENTIER de COSSIGNY, nouveau gouverneur de BOURBON.

(16)A.D.R. L93/1 n° 6 - Lettre de COSSIGNY à d'ENTRECASTEAUX du 10 mars 1788.
[L'illustre amiral Antoine d'ENTRECASTEAUX (1737 - 1793) est surtout connu comme navigateur, commandant la Marine des "Mers de l'INDE" ou commandant de l'expédition lancée à la recherche de LA PÉROUSE; il se fit aussi apprécié par sa fermeté comme gouverneur des Isles MASCAREIGNES de 1787 à 1789].

(17) A.N. Col. C3/19/2 - «Mémoire sur l'Isle de BOURBON» page 12

(18) A.D.R. L94/1 n° 4 - Du 22 décembre 1789, liste des passagers pour France sur le navire "le Pérou" de Bordeaux (Capitaine SANGUINET)

(19) A.D.R. C11 - Fiche de recensement en date du 25 janvier 1787 signée de l'intéressé : Jean-Baptiste D'ETCHEVERRY (Annexe II)

(20) A.D.R. L307 - Procès verbal d'élection des Députés et suppléants à la Convention du 6 octobre 1793.

(21) "La colonisation française pendant la Révolution " SAINTOYANT Paris 1930.

(22) A.D.R. L 307

(23) A.N. col. C4 110 - Lettre collective des députés des Mascareignes.

(24) Envoyé par l'Isle de FRANCE, frère de l'Amiral VILLARET de JOYEUSE

(25) L'Amiral Laurent TRUGUET (1762 - 1838) fut ministre de la Marine pendant 2 ans (1795 - 1797) au début du Directoire.

(26) A.N. C514,111 - (22 - 29 Prairial An V : 10 - 17 juin 1797)

(27) Charles Pierre CLARET Comte de FLEURIEU (1738 - 1810) célèbre ingénieur hydrographe, ministre de la Marine en 1790, puis une deuxième fois en 1803.

(28) On trouve la trace de Jean-Baptiste D'ETCHEVERRY dans plusieurs dictionnaires biographiques :

1) "Dictionnaire historique et biographique de la Révolution et de l'Empire 1789 - 1815" par ROBINET, Paris 41 rue de Seine, Tome 1 page 633.
2) "Dictionnaire des Parlementaires français" par Adolphe ROBERT, Ed. BOURLOTON, 1891, page 373
3) "Dictionnaire de biographie française" par ROMAN d'AMAT et R. LIMOUZIN-LAMOTHE,Ed. LETOUZEY, Paris 1967, Tome 11.

Les deux premières mentions sont incomplètes et erronées.

(29) A.N. F/7 5491 Dossier de retour d'émigration de Armand D'ETCHEVERRY-VALIN; 46 pièces datées du 4 septembre 1793 au 3 décembre 1801 (il y a à dépouiller des dizaines de dossiers analogues pour les Pyrénées-Atlantiques seulement).

(30) 35 lettres, qui s'échelonnent du 20 août 1803 au 16 décembre 1809, échangées entre AMENDEUIX, BAYONNE, BEGUIOS et PARIS.

(31) Ses frères avaient pris les noms suivants : Jean-Pierre I D'ETCHEVERRY-GRANJA, l'abbé Jean-Pierre III D'ETCHEVERRY-GELOS, Armand D'ETCHEVERRY-VALIN.

(32) "MAULÉON et le Pays de SOULE pendant la Révolution" Docteur LARRIEU (PICARD à Paris 1899).

(33) A.N. Ba 60

Annexe 1

Les d'ETCHEVERRY de BEGUIOS en MIXE

Jean d'ETCHEBERRY - ISAC cité en 1666

Gratien I d'ETCHEBERRY
Maître de la maison COSME dite d'ISAC
marchand, cité en 1695 et 1699

?

vers 1680

Jean d'ETCHEVERRY dit d'ISAC
1681 - 1736
marchand cité en 1718 et 1720

Gracianne d'IRIART de IRISSARRY

vers 1710

Arnaud VIDART de LASSALLE
Ecuyer de SIBAS en Soule
1714 - 1762

Marie d'ETCHEVERRY de BEGUIOS

17/12/1735

Gratien II d'ETCHEVERRY
Capitaine des Milices de MIXE
S° de la salle de BERETERBIDE de Beyrie

Anne de VALIN
fille cadette du juge
de la Sté de BIDACHE

8/8/1737

Engrace de LASSALLE
Héritière de SIBAS
1742 - 1800

Jean-Pierre d'ARTHEZ
1736 - 1806
Subdélégué de l'Intendance de TARDETS

12/6/1765

Jean-Baptiste (2ème né)
d'ETCHEVERRY de BEGUIOS
1742 - 1809
Médecin
Magistrat
Député

- Jean-Pierre I aîné
- Marianne
- Jean-Pierre II 3ème né
- Jean-Pierre III 4ème né
- Armand, benjamin

Gabrielle d'ARTHEZ-LASSALLE
≈ 1796
Jean BERHABE
1756 - 1816
Notaire

Postérités de
Louis d'ANDURAIN
(1856 - 1930)
au CHILI
et de
Edouard BARBASTE
(1856 - 1944)
à SAINT-PALAIS

Nombreuse postérité
de
Jean-Pierre d'ARTHEZ-LASSALLE
(1772 - 1825)
et
Anne Marie de BORDA

Postérité
de
Marianne d'ETCHEVERRY
(1745 - 1826)
et
François de LARREGOYEN
(1745 - 1826)

Année 1786.

No: 87.

Recensement de Mre. Jean Baptiste Dithurbirry, Ecuyer, ancien Lieutenant Général au Bailliage Royal de Mixe Lenavarre Conseiller du Roi, Juge Civil criminel de Police de la Juridiction Royale de Isle de Bourbon pour l'année 1786

Blanc

Mre. Jean Baptiste Dithurbirry né à Bequios La Basse Navarre agé de 30 ans

Esclaves

Noirs de 15 ans et au dessus

Jouan, Malgache agé de 20 ans

F. Marie, Créol agé de 16 ans

Négresses de 13 ans et au dessus

Marie Thérèse, indienne, agée de 26 ans

Suzanne, Créole agée de 16 ans

Récapitulation

Blanc 1

Esclaves

Noirs de 15 ans et au dessus 2

Négresses de 13 ans et au dessus 2

Total 4

Terrein

un Carré d'emplacement situé au quartier d'Auvergne soixante Toises quarrés sur lequel sont trois Mauvais Batiments couverts de Bardeaux

Le tout situé au quartier St. Denis, Isle de Bourbon, ce 25. Janvier 1787

Dithurbirry

Produit par l'atelier des Archives Départementales de la Réunion

Jean-Baptiste d'ETCHEVERRY - BEGUIOS

TABLE DES ILLUSTRATIONS

- 1 Maison ISAC à BEGUIOS (MIXE). Carte I.G.N. 1/25 000
- 2 Extrait du régistre de Jean BERHABE, Syndic - Trésorier du Pays de MIXE. (Réduction)
- 3 Extrait des Fors et coutumes du royaume de NAVARRE (Edition de 1722)
- 4 L'Isle BOURBON en Mer des INDES (Atlas de 1762)
- 5 Conseil des Cinq-Cents : Médaille de "Représentant du Peuple" (An VI) (Monnaie de PARIS)
- 6 Conseil des Cinq-Cents : costume (d'après une aquarelle de DAVID à la B.N.)
- 7 Dalle funéraire du chanoine d'ETCHEVERRY-MONTREUIL dans le cloître de la cathédrale de BAYONNE
- 8 Signatures des cinq frères d'ETCHEVERRY
- 9 Le Moulin "d'OREGUE" à MASPARRAUTE

RELATIONS DIFFICILES ENTRE NOBLESSE ET BOURGEOISIE A BAIGORRY AU XVIIIe SIÈCLE

Par ALBERT CHABAGNO

I - Les «ECHAUZ», Les «ANCHART» et les «URDOS»

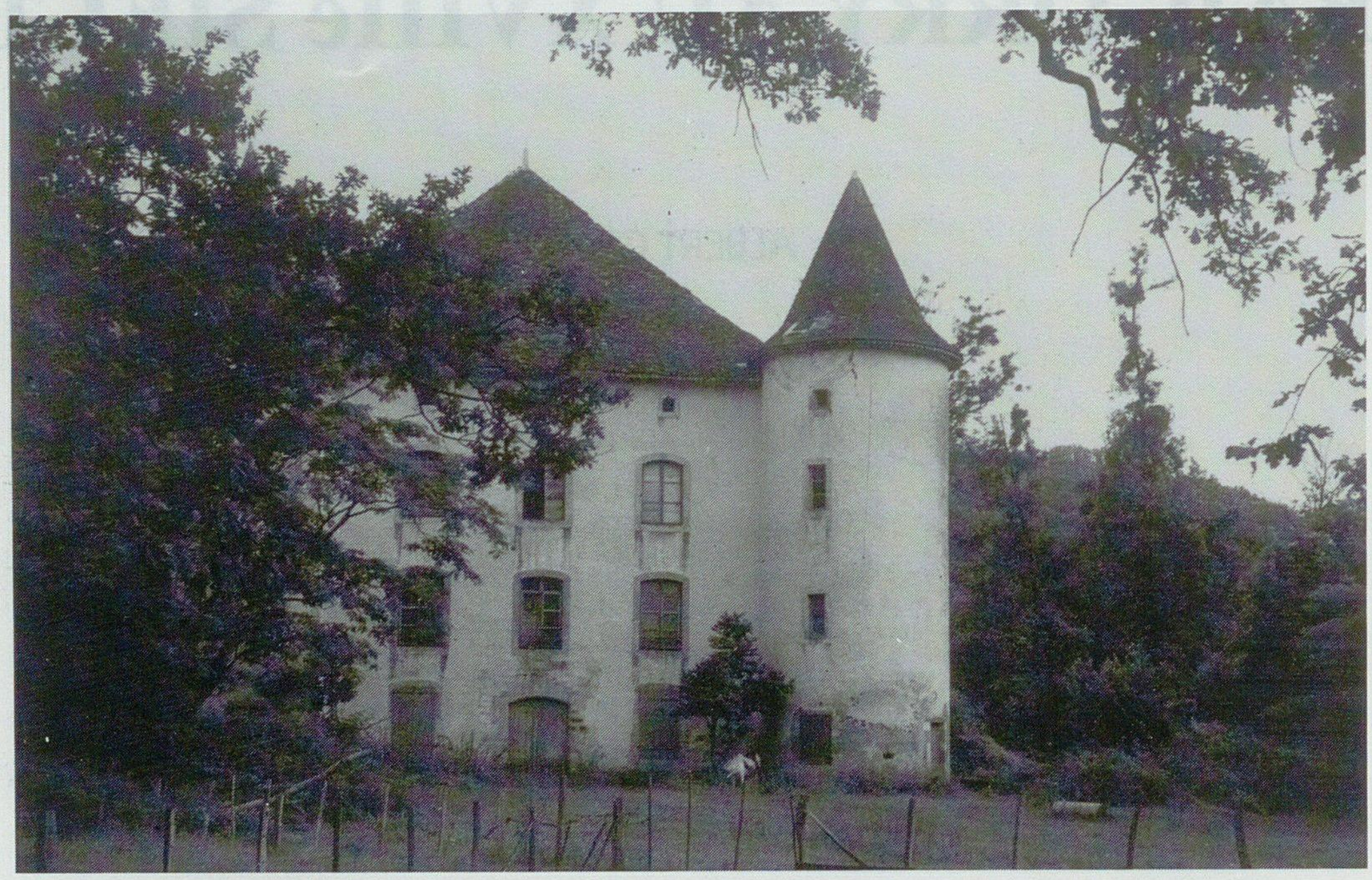
Dans une étude publiée il y a quarante et quelques années sur la Vallée de BAÏGORRY au XVIIIe siècle, Jean ETCHEVERRY-AINCHART parle des relations tumultueuses qui s'établirent entre la maison noble d'«ECHAUZ» et les Baïgorriens vers les années 1750.

Lorsque, en effet, Marthe de SAINT-MARTIN, Vicomtesse d'ECHAUZ, prit la succession de son père et devint la nouvelle châtelaine de BAÏGORRY , elle voulut rétablir au profit de sa maison un certain nombre de privilèges dont auraient joui ses ancêtres. Ces privilèges lui furent contestés par les notables, grands bourgeois et véritables dirigeants politiques qu'étaient alors dans la Vallée les HARISMENDI de la maison «ANCHART» (1).

Une sourde hostilité se maintint entre les familles rivales jusque près de la fin du siècle et ces relations franchement mauvaises ne furent probablement pas étrangères au résultat désastreux pour Baïgorry de certaine négociation engagée peu de temps avant la Révolution Française au sujet du tracé de limites à établir entre Vallée d'ERRO et Vallée de BAÏGORRY .

De quoi s'agissait-il en cette affaire? Il s'agissait d'une très vieille querelle pour la jouissance des Aldudes, «Pays Indivis» ou encore «Pays-Quint». Le problème avait été traité quelque cent cinquante ans auparavant et, à cette occasion, la cause de Baïgorry avait été fort bien soutenue par le Vicomte d'ECHAUZ et son frère Bertrand, Évêque de Bayonne. Les pourparlers engagés par ces puissants personnages avec nos voisins Espagnols n'avaient cependant pas abouti.

En 1785, les couronnes de France et d'Espagne cherchaient de nouveau à régler le problème : elles désignent pour cela des plénipotentiaires. La maison d'«ECHAUZ» n'intervient pas, du moins ouvertement. Le maître d'«ANCHART», par contre, Jean HARISMENDI, jurat du hameau de St Étienne, se pose immédiatement en champion des revendications de ses concitoyens. Mais il n'est pas chargé de la négociation : le pouvoir central a désigné le Comte François d'ORNANO, Chevalier de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.



Château d'ÉCHAUZ - BAÏGORRY Photo prise le 19 juillet 1991

Qui est donc ce noble dignitaire et à quel titre le Roi Louis XVI l'a-t-il choisi comme son représentant dans une affaire qui intéresse Baïgorry au premier chef ? Le Comte d'ORNANO a d'excellentes raisons de connaître Baïgorry : il n'est autre, en effet, que le gendre de la Vicomtesse d'ECHAUZ, Marthe de SAINT-MARTIN.

On s'explique dès lors assez bien pourquoi il défendit si mal les intérêts des Baïgorriens. La lutte sourde entre noblesse et bourgeoisie se traduisait hélas en trahison. Et trahison mal dissimulée : le Comte d'ORNANO n'alla-t-il pas jusqu'à faire incarcérer le jurat Jean HARISMENDI pendant quelques jours sous prétexte d'attitude insultante à l'égard d'un représentant du Roi? Il est vrai que notre jurat avait exprimé assez vertement ses remontrances au plénipotentiaire de Louis XVI et lui avait fait toucher du doigt le désastre qui se préparait.

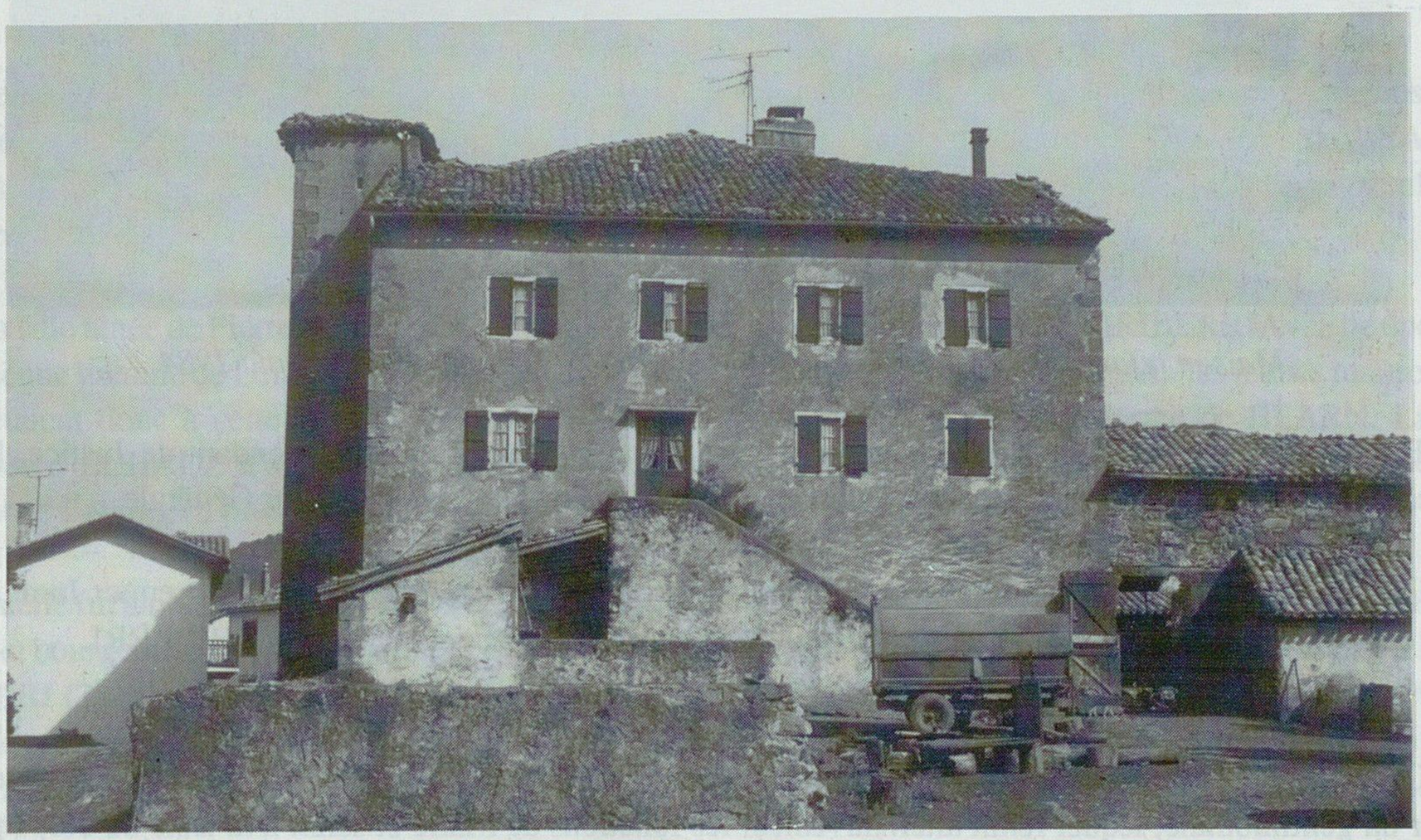
Et le désastre se produisit : ce fut le funeste traité signé le 27 Août 1785 à Elizondo par le Comte d'ORNANO pour la France et le Chevalier Ventura CARO (2) pour l'Espagne. Aujourd'hui encore nous appelons ligne ORNANO ce tracé de frontière absurde qui a coupé en deux la communauté pastorale des Aldudes.

Cependant le maître d'«ANCHART» ne se tenait pas pour battu. Il remua ciel et terre et fit toutes sortes de démarches pour éviter la ratification du traité d'Elizondo. La plus spectaculaire de ces démarches fut la réunion qu'il provoqua à Baïgorri d'une Assemblée Générale extraordinaire de tous les maîtres de maisons de la Vallée. Voici ce qu'en dit Jean ETCHEVERRY-AINCHART (3) :

«La sagesse des Anciens avait fait de l'Assemblée Générale un organisme exceptionnel dont le rôle, limité aux cas très graves, était de frapper l'attention des gens de la Vallée et d'émouvoir le pouvoir central. Au cours du XVIIIe siècle, elle ne se réunit qu'une fois, en 1787 : plus de 850 maîtres de maisons vinrent, à l'appel de leurs officiers municipaux, protester solennellement contre un traité de délimitation conclu entre les Rois de France et d'Espagne, qui privait BAÏGORRY de pâturages estimés indispensables à la vie de la Vallée».

A cette Assemblée ne participa naturellement pas la famille d'ECHAUZ. Il est vrai que la Vicomtesse Marthe était décédée depuis fort longtemps, que son fils Bernard de CAUPENNE, dernier Vicomte d'ECHAUZ, était mort lui aussi l'année même de la signature du traité et que l'héritière d'«ECHAUZ, Marguerite de CAUPENNE, avait tout juste 15 ans.

Un autre gentilhomme de Baïgorry participa cependant à l'Assemblée, et même très activement : Pierre d'URDOS, écuyer, Seigneur des Salles d'«URDOS», «SORHOUETE», et autres lieux, fut l'un des soutiens les plus



"Salle" d'URDOS (façade Ouest) - BAÏGORRY *Photo prise le 28 septembre 1990*

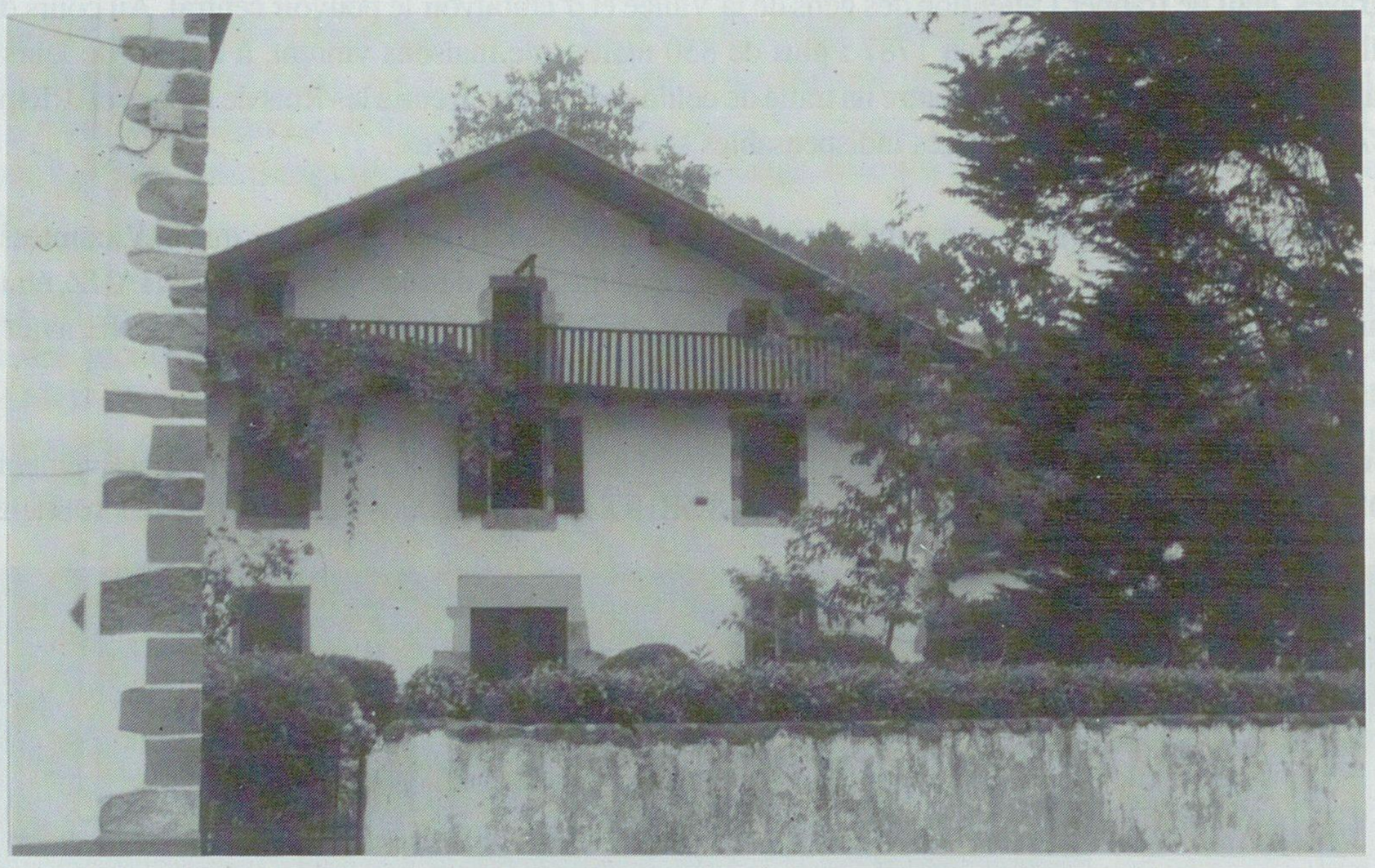
enthousiastes des Baïgorriens dans leur protestation. Ceci tend à démontrer qu'entre nobles et bourgeois, contrairement à ce que l'on a pu croire, il n'existait pas d'hostilité systématique ou de jalousie de classe. Il s'agissait bien plutôt de luttes d'influence ou de prestige entre personnes. L'attitude de la Vicomtesse Marthe avait fait perdre de leur influence aux ECHAUZ et avait valu un regain d'autorité et de prestige à la dernière famille noble qui subsistait encore en Vallée de BAÏGORRY : les URDOS.

Mais la tourmente révolutionnaire approchait. Elle allait balayer tous les privilèges - ou ce qui en restait - attachés aux maisons nobles, tandis que les dernières familles elles-mêmes s'éteindraient à BAÏGORRY assez vite après la Révolution.

II - Les «LICERASSE» et les «IRIBERRI»

A Baïgorry on ne parlait presque plus de «LICERASSE» OU «LIZARAZU» à la fin du XVIIIe siècle alors que, bien des années auparavant, cette maison avait occupé une place brillante dans l'histoire de la Navarre. Mais au début du XVIIIe, la noble Salle comptait encore dans la Vallée et, bien avant que ne surgissent les querelles entre HARISMENDI et la maison d'«ECHAUZ», un conflit éclata entre le Seigneur de «LICERASSE» et un autre grand bourgeois.

A la suite d'une délibération votée en 1710 par la Cour Générale de la Vallée de Baïgorry, délibération que les Seigneurs d'«URDOS» et de «LICERASSE» estimaient préjudiciable à leur prestige sinon à leurs intérêts, Anthoine



Maison infançonne IRIBERRIA - BAÏGORRY *Photo prise en août 1984*

de LICERASSE, et Guilhaume d'URDOS introduisirent une instance auprès de l'Intendant de Justice, Police et Finances en Navarre et Béarn, aux fins de faire annuler la décision qu'avait prise la Cour Générale.

Qu'avaient donc décidé nos Jurats? Ils venaient d'élire à la fonction de Maire (4) ou premier Jurat un jeune Notaire qui commençait à imposer sa personnalité dans le hameau de St Étienne, Pierre d'IRIBERRI.

Or, d'après les ordonnances royales, affirmaient du moins LICERASSE et URDOS, la Vallée était tenue «de nommer un gentilhomme, lequel ferait alternativement les fonctions de Maire et serait à la teste du corps politique suivant l'usage qui a esté pratiqué par le passé».

Pierre d'IRIBERRI est sommé de comparaître devant ses juges. Ceux-ci ne lui interdisent pas d'être éventuellement nommé Lieutenant de Maire mais entendent que «le Sieur de LICERASSE continuera de faire les fonctions de Maire ou premier Jurat comme auparavant ladite délibération avec défense tant audit d'IRIBERRI qu'à tous autres d'y apporter aucun trouble à peine de 500 livres d'amende».

Il s'ensuit une série d'appels et de contre-appels. On voit intervenir de MENDIRY, Alcalde du Pays de Cize et

Juge Royal; on voit d'IRIBERRI produire un certificat médical attestant qu'une «fièvre tierce le met hors d'état d'agir». Toutes ces péripéties ou manoeuvres dilatoires n'empêchent pas les Juges de déclarer, en fin de compte, que «faisant droit sur l'instance des requêtes respectives.....ils déboutent ledit d'IRIBERRI des oppositions par luy formées» et le condamnent aux dépens qui se montent à 20 livres, somme qu'il sera tenu d'acquitter personnellement : il est interdit à la Vallée de prendre à sa charge les frais de l'instance.

Le Sieur de LICERASSE fit signifier le jugement à son adversaire par ministère d'huissier. Cette signification dont nous avons pu voir l'original nous a permis d'identifier Pierre d'IRIBERRI.

Il y avait de nombreux IRIBERRI à BAÏGORRY au début du XVIIIe siècle et le prénom de celui que les jurats ses collègues avaient voulu promouvoir à la fonction de Maire n'est pas mentionné sur les documents concernant cette affaire, mais sa signature, bien caractéristique, figure sur la signification du jugement qui fut pris à son encontre : il s'agissait bien du jeune notaire.

Originaire de la maison «IRIBERRIA» (5) du hameau de St Étienne, Pierre d'IRIBERRI avait tout juste 27 ans lorsque ses nobles adversaires tentèrent de lui couper les ailes. Il avait commencé tout jeune à s'initier à la profession de notaire chez Me Antoine d'ALHASTE (6) et, en 1710, il avait déjà sa propre étude.

Ce premier conflit du jeune bourgeois avec la noblesse allait être suivi quelques années plus tard d'une relation difficile avec une autre famille noble, celle qui occupait dans la Vallée une place éminente entre toutes : Pierre d'IRIBERRI prétendait, en effet, épouser une fille du Vicomte d'ECHAUZ. Jeanne d'ECHAUZ était presque sa voisine mais elle était très jeune et surtout ses parents répugnaient à une mésalliance. Lorsque Jeanne eut atteint l'âge de 20 ans, Pierre d'IRIBERRI en avait 33, il parvint à ses fins : le Vicomte Jean de SAINT-MARTIN et la Vicomtesse Marthe de BEARN BONASSE consentirent à donner leur fille en mariage au jeune notaire, mais aucun d'eux n'assista à la cérémonie : ils déléguèrent pour les représenter un lointain cousin, Pierre d'AINCIBURU, chirurgien du hameau de Leispars.

Dès l'année suivante cependant, la Vicomtesse d'ECHAUZ acceptait d'être marraine de sa première petite-fille Marthe d'IRIBERRI.

Le notaire devait décéder après dix ans de mariage. Jeanne d'ECHAUZ lui survécut pendant trente ans durant lesquels elle administra comme une maîtresse femme l'héritage qu'avait laissé son mari. Marthe de BEARN, la Vicomtesse, qui vécut elle aussi pendant plusieurs années après le décès de son gendre, s'occupa, semble-t-il, particulièrement de ses petits-enfants. Les familles vivaient à deux pas l'une de l'autre.

La fille aînée de Pierre d'IRIBERRI, filleule de la Vicomtesse, fut l'héritière d'«IRIBERRIA». Elle épousa en 1740 un jeune homme de Leispars, Pierre de JAUREGUI. A «ECHAUZ» et à «IRIBERRIA» les jeunes maîtresses de maison étaient donc à cette époque les cousines Marthe, toutes deux filleules de Marthe de BEARN. La jeune Vicomtesse d'ECHAUZ n'allait pas tarder à s'attirer l'inimitié de certaines familles bourgeoises de BAÏGORRY, comme nous l'avons vu plus haut.

Quelle fut alors l'attitude de la famille d'«IRIBERRIA»? Fut-elle amenée à prendre parti dans la querelle entre noblesse et bourgeoisie? Nous l'ignorons. Nous savons seulement que plus tard, Jean JAUREGUI, petit-fils de Marthe d'IRIBERRI (7) et maître d'»IRIBERRIA» à la veille de la Révolution, n'hésita pas à mêler son vote et sa voix au concert de protestations qui s'éleva en Vallée de BAÏGORRY contre l'infamie à laquelle venait de souscrire un gendre des ECHAUZ.

Albert CHABAGNO

NOTES

(1) Comme pour ECHAUZ, l'orthographe d'ANCHART a subi des variations. Nous utilisons la graphie le plus fréquemment rencontrée sur les documents consultés.

(2) Quelques années plus tard, au cours de la guerre de la Convention, le Chevalier Ventura CARO, Général de l'Armée Espagnole, devait se retrouver en face d'adversaires de Baïgorry autrement coriaces : les Chasseurs Basques de la demi-brigade HARISPE. Et, fort curieusement, celui qui menait en face de CARO cette nouvelle négociation musclée (et victorieuse), le futur Maréchal HARISPE, avait, comme ORNANO le défaitiste, épousé une fille des Vicomtes d'ÉCHAUZ : Madame HARISPE était la nièce de Madame ORNANO.

(3) Jean ETCHEVERRY-AINCHART, ancien Député, ancien Conseiller Général, Notaire honoraire à St Etienne-de-Baïgorry, est l'arrière-petit-fils de Marie HARISMENDI, fille du maître d'«ANCHART». Par discrétion et sans doute aussi pour éviter d'être suspecté de partialité, il a parlé de la situation conflictuelle qui s'instaura jadis entre «la famille d'«ECHAUZ» et les Baïgorriens». La vérité est que ce sont essentiellement ses propres ancêtres qui, avec quelques autres notables de l'époque, furent impliqués dans ce conflit.

(4) La fonction de Maire devait tomber en désuétude dans le premier tiers du XVIIIe siècle pour ne reparaître qu'après la Révolution.

(5) Maison «infançonne», «IRIBERRIA» est l'une des plus anciennes maisons de la Vallée. Elle arbore encore fièrement sur un linteau de sa façade la devise : «Infançon sortu nis, Infançon hilen nis» (Infaçon je suis né, Infançon je mourrai). Mais sous l'Ancien Régime, en Vallée de Baïgorry, les privilèges des infançons, lorsqu'ils tentaient de s'en prévaloir, étaient encore plus contestés que ceux de la noblesse.

(6) Les d'ALHASTE étaient une famille de petite noblesse d'où sont issus plusieurs notaires à St-Jean-Pied-de-Port et Baïgorry.

(7) La plus jeune soeur de Jean JAUREGUI, Dominica, petite-fille par conséquent elle aussi de Marthe d'IRIBERRI, devait épouser en 1811 Ferdinand TIHISTA des Aldudes. Ferdinand TIHISTA et Dominica JAUREGUI sont mes trisaïeux. Jean JAUREGUI et son épouse Dominica ITHURRALDE étaient les trisaïeux de Mlle Magali BOMBET propriétaire actuelle de la maison «IRIBERRIA».

Sources :

Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques
Délibérations de la Cour Générale de la Vallée de Baïgorry
Registres paroissiaux St Etienne-de-Baïgorry
Collection privée - St Etienne-de-Baïgorry

MONSEIGNEUR BERTRAND D'ECHAUS *

(1556-1641)

par Mayi CASTAINGTS née BERETERBIDE

SON PERE : ANTOINE D'ECHAUS, Seigneur de LABETS et SALLE JUSAN Chambellan du Roi de NAVARRE. C'était un familier d'HENRI IV.

Marié vers 1550

SA MERE : Catherine Suzanne de SAINT ESTEBEN, fille de :

- Pierre, Seigneur d'APAT de BUSSUNARITS Échanson ordinaire du Roi. Lieutenant au CHATEAU-NEUF de BAYONNE.
- et de ADRIENNE d'APAT.

I - BERTRAND D'ECHAUS né à Baïgorry en 1556 , décédé à TOURS le 21 MAI 1641. Inhumé dans la Chapelle SAINTE-CATHERINE de la CATHÉDRALE DE TOURS.

Il fait ses études chez les Jésuites. Toute sa vie, il restera très attaché au Pape. Peut-être grâce à son séjour à ROME, pour lui «tout ce qui se fait à ROME est bien fait».

Entré dans les ORDRES, il fut nommé Évêque de BAYONNE en 1593, à la mort de Monseigneur JACQUES 1er de MAURY.

C'est seulement en 1598 qu'il put prendre possession de son diocèse. Il eut à souffrir des mauvais procédés d'ANTOINE II de GRAMONT, gouverneur de BAYONNE. ANTOINE II lui fit fermer les portes de la ville et ne l'accepta que sur ordre du roi. Le gouverneur de BAYONNE reprochait au prélat «d'être trop bien à la Cour».

L'Évêque juge le gouverneur trop absolu : c'est la mésentente entre ces deux personnalités. BERTRAND D'ECHAUS resta vingt-cinq ans Évêque de BAYONNE, en dépit de «l'inimitié tapageuse d'ANTOINE II qui le menaçait de mort à tout bout de champ».

SES TITRES : GRAND CHAPELAIN du Roi.

PREMIER AUMONIER des ROIS HENRI IV et LOUIS XIII.

Il aurait pu être nommé CARDINAL, mais les visées plus ambitieuses et politiques de RICHELIEU l'emportèrent. Influencé et par faiblesse, le roi préféra nommer CARDINAL, DENIS MARQUEMONT, Archevêque de LYON.

BERTRAND D'ECHAUS avait pourtant la confiance de LOUIS XIII et de MARIE de MEDICIS, sa mère.

Préconisé ÉVÊQUE de BAYONNE le 17 MARS 1599, le roi le nomma ARCHEVÊQUE de TOURS le 25 JUIN 1617. Il arriva dans cette ville en 1618.

Le 31 DÉCEMBRE 1618 il prenait le titre de COMMANDEUR des ORDRES du Roi.

En 1623 il est nommé ABBÉ de l'ABBAYE BÉNÉDICTINE de SAINT MAIXENT dans les DEUX SÈVRES.

Il resta à TOURS vingt trois ans, jusqu'à la date de sa mort le 21 MAI 1641.

* **Orthographe de ECHAUS** : Dans ses lettres et dans les Actes de l'État Civil Marthe de CAUPENNE signait ECHAUS, ses filles, aussi. Dans le sceau de l'Archevêque c'est BERTRAND DESCHAUS. Dans le texte on retrouvera aussi ECHAUX et ECHAUZ.
En basque moderne on orthographierait ETXAUZ.

II - BERTRAND D'ECHAUZ ET LA COUR

Depuis longtemps la famille d'ECHAUZ bénéficie des faveurs des Rois.

GRATIEN D'ECHAUZ, grand-père de l'Évêque, servit comme homme d'armes en Italie. Il fut panetier du roi HENRI II et prêta serment de fidélité à HENRI II de Navarre en 1521. Il se maria avec JEANNE de LABETS.

ANTOINE D'ECHAUZ : père de l'Évêque, fils de GRATIEN, se rendit célèbre à la tête des Catholiques lors des guerres de religion. Il s'allie avec Charles de LUXE, les seigneurs d'ARMENDARITZ, de DOMEZAIN pour lutter contre Antoine de GRAMONT du parti de Jeanne d'ALBRET.

Il devient ensuite un des favoris d'HENRI IV.

A la mort d'ANTOINE, appelé aussi ANTONIN, le roi reporta sa faveur sur BERTRAND D'ECHAUZ.

Plus tard, BERTRAND D'ECHAUZ sera l'homme de confiance de LOUIS XIII et de sa mère MARIE de MEDICIS, malgré l'antipathie de RICHELIEU à son égard. Il fait de nombreux séjours à la COUR étant Premier Aumônier du Roi depuis 1611.

BERTRAND D'ECHAUZ et LES SEIGNEURS

a) ELISABETH de FRANCE

En 1615 le Duc de GUISE et l'EVEQUE DE BAYONNE accompagnent ELISABETH de FRANCE, fille de HENRI IV. Elle allait épouser le futur roi d' ESPAGNE, Philippe IV. Née à FONTAINEBLEAU en 1602, elle est morte à MADRID en 1644.

Sa fille, MARIE THÉRÈSE, née à MADRID en 1638 épousa le roi LOUIS XIV en1660.

b) ANNE d'AUTRICHE

Fille de Philippe III d'ESPAGNE et de Marguerite d'AUTRICHE née à Madrid en 1601 décédée à PARIS en 1666.

C'est sous l'épiscopat de BERTRAND D'ECHAUZ à BAYONNE qu'ANNE d'AUTRICHE traverse la frontière pour devenir l'épouse de LOUIS XIII en 1615.

c) MARIE de ROHAN de MONTBAZON, DUCHESSE de CHEVREUSE

MARIE AIMÉE de ROHAN amie d'Anne D'AUTRICHE joua un rôle important dans les complots dirigés contre RICHELIEU. Se sentant en danger, elle s'adressa à Monseigneur BERTRAND D'ECHAUZ. Il trouva des complicités pour la soustraire à la haine du CARDINAL et l'aider à passer la frontière espagnole. Elle réussit cette longue suite d'aventures, fut aimablement accueillie par le roi Philippe IV. Après quelques mois passés en Espagne, elle débarquait en ANGLETERRE à PORTSMOUTH le 25 AVRIL 1638.

Faisons connaissance avec la protégée de Monseigneur l'ÉVÊQUE DE TOURS.

MARIE DE ROHAN née en Décembre 1600, décédée le 12 AOUT 1679.

Son père, M. de MONTBAZON, Duc HERCULE de ROHAN, était un ami fidèle de HENRI de NAVARRE devenu HENRI IV.

Sa mère, Madeleine de LENONCOURT décéda deux ans après la naissance de sa fille.

MARIE de ROHAN, élevée par des gouvernantes sans autorité, grandit en enfant gâtée dans la joie et l'insouciance.

FIANÇAILLES : le 11 Septembre 1617, dans l'appartement de la Reine, au LOUVRE, eurent lieu les fiançailles de MARIE de ROHAN avec le M. de LUYNES en présence du Roi et de quelques grands seigneurs de la Cour.

L'ARCHEVÊQUE DE TOURS, BERTRAND D'ECHAUZ, procéda à la bénédiction de ces fiançailles.

PREMIER MARIAGE : le Mercredi 13 Septembre 1617, à 5 heures du matin, fut célébré le mariage dans la Chapelle de la Reine, devant un petit nombre de témoins. LOUIS XIII conduisit de LUYNES à la Chapelle. Monseigneur BERTRAND D'ECHAUZ bénit les deux époux. Le Duc de LUYNES décéda en Décembre 1621 avant la naissance du 3e enfant (2 filles. 1 garçon).

DEUXIEME MARIAGE : le 20 AVRIL 1622, Mme de LUYNES épousa M. de CHEVREUSE prince de la maison de LORRAINE, frère du Duc de GUISE.

A LA COUR, Mme de CHEVREUSE obtint les faveurs de la Reine et devint son amie. Anne d'AUTRICHE la nomma «Supérintendante de la maison et Finances de la Reine, Chef de son CONSEIL».

LOUIS XIII juge que Mme de LUYNES exerce une mauvaise influence sur la Reine. Il la rend responsable d'intrigues, de complots contre la Sûreté de l'État. Il désapprouve l'hostilité d'Anne d'AUTRICHE et l'animosité de Mme de CHEVREUSE contre RICHELIEU.

En JUIN 1633 LOUIS XIII déclara qu'il ne voulait plus que «Mme de CHEVREUSE qu'il abhorrait demeurât ainsi sous ses yeux à la Cour». Il pria M. de CHEVREUSE d'emmener sa femme au château de COUZIERES.

A TOURS, ne tenant pas à rester isolée à COUZIERES, elle loua l'hôtel de la MASSETIERE propriété de l'ARCHEVÊQUE BERTRAND D'ECHAUZ.

> C'était un vieil archevêque . Il avait plus de quatre-vingts ans. Ancien évêque de Bayonne, Basque d'origine, pas beau, borgne, fort instruit et très aimable, ce prélat, M. Bertrand d'Eschaux, était le même qui avait béni le mariage de Marie de Rohan avec le duc de Luynes. Il voyait beaucoup Mme de Chevreuse : la duchesse avait grande confiance en lui. Dans les circonstances difficiles il lui prêtera de l'argent, 25 000 livres, se chargera de ses lettres. Malgré son grand âge et la dignité de son état, il était ému des grâces de la jeune femme; du moins Mme de Chevreuse le croyait et le disait : elle assurait qu'elle pouvait obtenir de lui tout ce qu'elle désirait. Elle le trouvera dans des moments critiques, dévoué et , d'une manière touchante, fidèle.

Une correspondance suivie s'établit entre Mme de CHEVREUSE exilée et la Reine, grâce à de nombreux intermédiaires. Pour se venger de LOUIS XIII et de RICHELIEU, Mme de CHEVREUSE souhaite contrecarrer leur politique dans les Cours étrangères où, avec Anne d'AUTRICHE, elle a des influences : ANGLETERRE, ESPAGNE, LORRAINE, FLANDRE.

Le roi, mis au courant, décide de mettre fin à cette correspondance. LA PORTE, homme de confiance d'Anne d'AUTRICHE est arrêté, porteur d'une missive de la Reine, et emprisonné à LA BASTILLE. Au bout de 9 mois, Anne d'AUTRICHE obtiendra la libération de son fidèle serviteur. Le 17 AOUT 1637 la Reine dicte ses aveux par écrit. Le roi se montre indulgent et pardonne car «il attend avec tant d'impatience le dauphin nécessaire».

LE SORT DE LA DUCHESSE DE CHEVREUSE

Des amis la tiennent au courant des événements de PARIS. Elle recevra un livre d'HEURES envoyé par Mme de HAUTEFORT.

- la reliure VERTE indiquera que les affaires tournent bien,
- la reliure ROUGE, par contre, signifiera qu'elle doit penser à son salut.

Le samedi 5 SEPTEMBRE 1637, elle reçoit le livre avec la couleur fatale : ROUGE et une lettre d'Anne d'AUTRICHE. Bouleversée, elle décide d'aller voir Monseigneur BERTRAND D'ECHAUS.

> A l'archevêché, M. Bertrand d'ESCHAUZ était alité, souffrant depuis cinq ou six jours. Introduite, Mme de CHEVREUSE s'assit sur le bord du lit du prélat. A lui, elle dit tout : elle n'avait aucune lettre de du DORAT ; ce silence l'avait mortellement inquiétée : ses appréhensions s'étaient changées le matin même en certitude au reçu de la lettre de la reine : et elle montra cette lettre, fort longue, lisant seulement le passage qui concernait le danger qu'elle courait. Maintenant, il fallait fuir, quitter la France. L'archevêque, surpris, lui demanda si elle avait songé déjà auparavant à cette fuite. -Non ! - Et où voulait-elle aller ? - En Espagne. L'archevêque ne savait que dire. Mme de CHEVREUSE lui rappela qu'il avait un neveu près de la frontière d'Espagne à six ou sept lieues de BAYONNE, en Pays Basque, le vicomte d'ESCHAUX, habitant la terre d'Éschaux : que le prélat lui donnât une lettre de recommandation pour ce neveu ! Après quelque hésitation, l'archevêque consentit. Il ajouta même l'itinéraire qu'il fallait suivre pour se rendre aux Pyrénées.

LA FUITE EN ESPAGNE :

A COUZIERES, la Duchesse revêt un costume d'homme : casaque noire, chausses et pourpoints noirs, bottes. Pour dissimuler ses traits, elle colore sa figure avec un mélange de suie et de poussière de brique rouge. Elle cache ses cheveux sous une perruque blonde. La voilà méconnaissable. Elle se met en route le samedi soir 6 SEPTEMBRE. Alors commence un long voyage avec de multiples péripéties. Elle se déplace d'abord sur sa «jument toute blanche

peinte en façon pie», ensuite en carrosse, et la fin du trajet à cheval. HILAIRE et RENAUT, ses deux serviteurs l'accompagnent.

A deux lieues de RUFFEC, Renaut ne retrouve plus l'itinéraire dressé par l'archevêque BERTRAND d'ECHAUZ. Un ancien domestique du DUC de LUYNES, le Basque POTET, consulté sur la route à prendre pour se rendre à ECHAUZ, accepte de conduire la DUCHESSE. Et ils arrivent à... BAGNERES ! Le mardi 15 Septembre 1637, à 3 heures du matin, elle parvient à une petite grange qui sert de refuge aux bergers. Elle renvoie ses accompagnateurs en leur confiant une lettre à remettre à l'ARCHEVEQUE BERTRAND D'ECHAUS, et des messages. Seule avec un guide espagnol, elle franchit la frontière. Elle se rendra à l'Hôpital où des prêtres espagnols la recevront.

Louis XIII et RICHELIEU apprennent la fuite de la Duchesse de CHEVREUSE. Ils chargent M. de BOISPILLE, Intendant de M. de CHEVREUSE, de la rejoindre. «On lui pardonnait sa fuite pourvu qu'elle rentrât aussitôt».

Toutes les recherches restent vaines.

DOLCE se rend à ECHAUZ où personne n'avait vu la Duchesse. Le 11 Octobre, BOISPILLE arrive lui-même à ECHAUZ où il reçoit la même réponse. La mission est manquée.

Quant à Monseigneur BERTRAND D'ECHAUZ, la lettre envoyée de BAGNERES lui fut remise. Il annonça à BOISPILLE :

-» Vous avez eu bien de la peine pour savoir de ses nouvelles et moi, qui n'ai sorti d'ici, je vous en apprendrai».

Et il lui lut le billet reçu, envoyé par la Duchesse à son passage à BAGNERES.

SOUS L'ÉPISCOPAT DE BAYONNE

III INFLUENCE POLITIQUE DE BERTRAND D'ECHAUZ

Monseigneur Bertrand D'ECHAUZ est un homme cultivé. Il parle avec aisance plusieurs langues. En plus du basque et du français il sait le béarnais, le latin, l'hébreu. Il exerce une influence importante dans la région.

a) ÉTATS GÉNÉRAUX

En 1614, Monseigneur Bertrand d'ECHAUZ assiste aux ÉTATS GÉNÉRAUX de PARIS, «presque inutilement» car rien n'y fut réglé. Il y rencontre Armand Jean DUPLESSIS, Duc de RICHELIEU, Évêque de LUÇON, orateur du Clergé aux ÉTATS GÉNÉRAUX. RICHELIEU sait que BERTRAND D'ECHAUZ est «bien en cour». Il pense que cette amitié pourra l'aider à réaliser ses ambitions. C'est grâce à l'influence de Bertrand D'ECHAUZ que la FRANCE eut RICHELIEU comme un de ses plus illustres ministres. En 1615, Monseigneur Bertrand D'ECHAUZ participa à l'ASSEMBLÉE du CLERGÉ DE FRANCE. De concert avec RICHELIEU, les ÉVÊQUES de TARBES, de DAX, l'ARCHEVÊQUE d'AUCH, il fit présenter au roi de FRANCE une demande pour l'union du royaume de NAVARRE au Royaume de FRANCE ce qui fut définitivement réalisé en 1620.

b) INFLUENCE DANS LA VALLÉE

En 1611, il fait partie de la commission qui doit rédiger les FORS et COUTUMES, si importants pour la BASSE NAVARRE.

Depuis la séparation de la NAVARRE, en 1512, aucun règlement n'est établi, les frontières n'ont pas été fixées.

Les conflits des bergers deviennent des incidents assez graves entre les habitants de BAÏGORRY et du Val d'ERRO au sujet des pacages et de la circulation des troupeaux. On nomme des commissaires des deux côtés de la frontière pour régler ces différends.

Entre 1612 et 1613, plusieurs réunions ont lieu sur le pont international d'ARNEGUY. Pour la circonstance, au milieu du pont, on édifiait une maisonnette de bois comprenant deux ouvertures, une porte du côté français, une porte du côté espagnol, par où entraient, respectivement, les délégués de chaque nation. A l'intérieur, une longue table était disposée, la ligne frontière théorique passait en son milieu. Chaque commissaire s'installait et demeurait en son pays. On discutait des «mesures propres à réduire la tension internationale». Chacun parlait avec modération et on se séparait.

En 1610, les Espagnols pénètrent dans la Vallée. Plusieurs bordes sont incendiées, 500 à 600 têtes de bétail volées. Le Vicomte Jean D'ECHAUZ, frère de l'Évêque, réplique par des représailles très vives.

En 1613, Bertrand D'ECHAUZ fait partie de la Commission française chargée d'étudier, avec l'Espagne, le problème épineux des frontières auquel il est directement intéressé.

Grâce à sa connaissance du Pays Basque, il participe très utilement à la négociation du règlement de limite

des deux royaumes qui sera signé à ARNEGUY en 1614 et ratifié par le traité des PYRÉNÉES en 1659. Cependant la question ne sera pas définitivement résolue. Cette situation de frontière très compliquée posera encore des problèmes au XVIII siècle et même pendant de nombreuses années ensuite.

IV MONSEIGNEUR BERTRAND D'ECHAUZ ET DUVERGIER DE HAURANNE 1581-1643

Monseigneur Bertrand D'ECHAUZ favorise les hommes de talent. Il s'intéresse à DUVERGIER de HAURANNE dans ses débuts ecclésiastiques. Il l'estime comme un brillant sujet.

DUVERGIER de HAURANNE est né à BAYONNE, rue Vieille Boucherie, d'une famille bourgeoise de souche basque.

De 1606 à 1607, il devient curé primitif d'ITXASSOU. On ne sait s'il y exerça vraiment les fonctions, il y signa quelques actes de baptême. Bertrand D'ECHAUX lui permit d'être chanoine de la cathédrale de BAYONNE «avec dispense d'assistance de choeur ce qui lui permit de se consacrer à ses études».

DUVERGIER de HAURANNE poursuit ses études à LOUVAIN. Là, il se lie d'amitié avec CORNELIUS JANSEN dit JANSENIUS. Tous les deux reviennent à BAYONNE.

«Dans sa bonté», Bertrand D'ECHAUZ nomme JANSENIUS, Principal du Collège Municipal de BAYONNE. Il occupera ce poste du 16 Décembre 1612 au 04 Avril 1614.

Entre 1612 et 1614, DUVERGIER de HAURANNE, futur Abbé de ST CYRAN, et JANSENIUS, futur Évêque d'YPRES, «forgent sous les ombrages du CAMP de PRATS, l'austère doctrine sur la grâce divine». Ils influencent le Clergé basque, qui en gardera longtemps l'empreinte. BAYONNE restera un foyer tenace du JANSENISME.

Les JÉSUITES tenteront de s'y établir mais en vain.

En 1620, sur recommandation de Bertrand D'ECHAUZ à l'Évêque de POITIERS, DUVERGIER de HAURANNE est nommé ABBE de ST CYRAN en BRIENNE, Directeur de conscience des SOLITAIRES du PORT ROYAL, il fut emprisonné à la BASTILLE sur ordre de RICHELIEU. Il n'en sortit qu'après la mort du ministre (1642). Il mourut le 11 Novembre 1643.

Monseigneur Bertrand D'ECHAUZ resta fidèle aux Jésuites dont l'influence était grande au PAYS BASQUE SUD, terre où naquit IGNACE de LOYOLA (1491-1556).

Le Duc de GUISE, qui, avec l'Évêque D'ECHAUZ accompagna Élisabeth de FRANCE à BAYONNE en 1615, était un protecteur des JÉSUITES.

A TOURS, Bertrand D'ECHAUZ favorise l'établissement des pères Jésuites.

V) BERTRAND D'ECHAUZ ET LA SORCELLERIE AU LABOURD

Avant de connaître la position de Monseigneur Bertrand D'ECHAUZ dans les affaires de sorcellerie si nombreuses sous son épiscopat, étudions la personnalité de Pierre de LANCRE, principal auteur de cette période si dramatique du LABOURD.

PIERRE de LANCRE était d'origine BASQUE.

SON ARRIERE GRAND PERE, BERNARD de ROSTEGUY, né à JUXUE s'établit à SAINT MACAIRE, sur la GARONNE, vers 1510. C'était un centre de commerce de vins et de constructions d'embarcations fluviales. Il y fait fortune.

LE GRAND PERE, BERNARD, fils du précédent, prend la suite des affaires en 1538. Il achète la maison Noble de LATASTE, qui sera plus tard le CHATEAU de MALROME à VERDELAIS. A sa mort, par testament, il distribue des legs à dix églises dont JUXUE où il est né.

LE PERE, ÉTIENNE, fils du précédent, Sieur de TASTES, licencié en droit, fait une carrière administrative. Il prend le titre de SIEUR de LANCRE ayant sans doute acheté un fief ou une maison noble.

PIERRE DE LANCRE ou PIERRE DE ROSTEGUY, fils aîné d'ÉTIENNE, né en 1553, fait ses études de droit à ROME vers 1574, puis à BORDEAUX. Il est reçu Docteur à TURIN, en 1579. Il manifeste un réel penchant pour le mystère, assiste à des réunions de sectes à PRAGUE. Il est obsédé par l'idée du démon, de sa puissance.

SA CARRIERE: Avocat au Parlement de BORDEAUX, il est reçu au même Parlement comme Conseiller à la deuxième chambre des Enquêtes en 1582. Marié en 1588, il épouse Jeanne de MONS, fille du Président de la Première Chambre des Enquêtes.

Le 10 Décembre 1608, des LETTRES PATENTES désignent de LANCRE pour réprimer la sorcellerie qui sévissait au LABOURD.

Le 17 Janvier 1609, des LETTRES PATENTES, étendent cette Commission à JEAN D'ESPAGNET, Conseiller d'État et Président du Parlement. En réalité, de LANCRE siège seul, presque continuellement avec des pouvoirs exorbitants. Le roi charge d'ESPAGNET de régler la difficile question de la frontière sur la BIDASSOA.

La mission de ces magistrats dure quatre mois, de Juillet au 1er Novembre 1609. Ils siègent à BAYONNE-USTARITS-ST PEE-ASCAIN-SAINT JEAN DE LUZ-SARE, et le 4 Octobre 1609 à CAMBO.

«Ce juge féroce, ce magistrat pédant et borné» n'a besoin ni d'enquêtes, ni de preuves. D'avance, il est sûr de la réalité des faits. Il obtient des aveux par la torture, se contente de témoignages d'enfants de 8 à 12 ans. Il en interroge plus de 500. La sentence utilisée, c'est le bûcher.

LE SABBAT: Les sorcières se réunissent à minuit dans une lande appelée lande de bouc, AKER-LARRE, d'où AKELARRE. Elles se séparent à l'aurore, avant le chant du coq. Selon de LANCRE, le fait d'avoir assisté au SABBAT suffit à justifier la condamnation au bûcher.

LIEUX DE SABBAT :

- au sommet de la RHUNE, autour de la Chapelle du SAINT ESPRIT,
- sur la place d'ASCAIN devant l'Église
- sur le pont entre CIBOURE et SAINT JEAN DE LUZ
- dans les cimetières de ces villages et celui de ST PEE
- à USTARITZ, sur la lande près de la maison d'ETCHENIQUE, du moulin de HAITZE
- à la Chapelle SAINT BARBE dite des Portugais à SAINT JEAN DE LUZ
- à HENDAYE, lieu de UNDERALSE où se réunit le grand sabbat de 12 000 personnes.

SORCIERES EXÉCUTÉES

DETSAIL d'URRUGNE, reine du SABBAT, très belle.
MARIE BONNE de SAINT JEAN DE LUZ, dont l'exécution provoque une émeute
MARIE D'INDARTE de SARE, en dénonça d'autres qui furent brûlées
SAUBADINE de SUBIETTE d'USTARITZ 80 ans - morte en prison
Toute la famille d'AGUERRE d'USTARITZ
ANSOGARLO de HENDAYE, joueur de tambourin
NEGATO effroyable sorcière. GRACY d'OIHANGARAY
MARIE PIPY D'OLHAGARAY une sorcière de MACAYE. Catherine MOLERES
Catherine de BARRENDEGUY dite Catalin BARDOS de HALSOU

DE LANCRE accuse ces Basques qui, habitant sur la frontière, ont deux nationalités, parlent trois langues, boivent du cidre, mangent des pommes, fruit essentiellement inconstant offert à EVE par le serpent, incarnation de SATAN.

PRETRES EXÉCUTES : Les prêtres ne sont pas épargnés, pour de LANCRE la plupart des prêtres basques sont des sorciers. «Ils utilisent le prestige dont ils jouissent pour répandre la sorcellerie». Il décrit «avec délectation» le procès des trois qu'il fit exécuter :

- d'ARGUIBEL brûlé à ASCAIN. Il avait été dégradé par d'Évêque de DAX à SAINT ESPRIT, en l'absence de l'Évêque de BAYONNE, BERTRAND d'ECHAUX
- MIGALENA, âgé de 60 ans «à demi gâteux»
- Pierre BOCAL, âgé de 27 ans de CIBOURE. Ce nouveau prêtre était accusé d'avoir assisté au SABBAT la veille de sa première messe.
- Les prêtres DETCHEGARAY, ESCOLA, BIDEGARAY arrêtés, s'évadèrent, furent repris et emprisonnés à BORDEAUX.
- Les prêtres LA MASSE, LASSON et HARITOURENA furent accusés de sorcellerie par le baile et les Jurats de SAINT JEAN DE LUZ.

Il est impossible de donner le nombre de victimes de Pierre de LANCRE. de son propre aveu, à BORDEAUX, on en exécuta «une infinité». Selon Eugène GOYENECHE, le chiffre de plusieurs centaines, deux cents au moins, n'est pas exagéré.

La terreur fut générale au LABOURD.

ATTITUDE DE MONSEIGNEUR BERTRAND D'ECHAUZ :

L'Évêque de BAYONNE avait accepté la dégradation du prêtre d'ARGUIBEL, faite par l'Évêque de DAX.

Il avait dégradé les prêtres MIGALENA et Pierre BOCAL.

Il est effrayé par la tournure que prennent les événements, il réalise l'horreur de cette situation. Sans doute éclairé par les Inquisiteurs espagnols, il réclame les prêtres poursuivis pour les protéger.

Il combat de LANCRE «plus ou moins ouvertement».

Les pêcheurs de TERRE NEUVE, au nombre de 5 à 6000, revenus au pays pour passer l'hiver, se soulèvent lors

de l'exécution de MARIE BONNE à SAINT JEAN DE LUZ. L'opinion se retourne contre de LANCRE. MONSEIGNEUR Bertrand d'ÉCHAUZ décide d'aviser le roi HENRI IV des excès de la Commission Criminelle.

Le roi fait rappeler le cruel conseiller de LANCRE «si imprudemment doté de pouvoirs trop étendus».

De LANCRE emmena avec lui, à BORDEAUX, un grand nombre de futures victimes qu'il fallut entasser au FORT du HÂ.

En 1611, fut édifié à l'embouchure de la NIVELLE, un COUVENT des RECOLLETS dédié à NOTRE DAME DE LA PAIX.

De nombreux missionnaires, parlant basque, pacifient le pays. Les esprits se calment par «des moyens spirituels plus efficaces que la torture et le bûcher».

Article de Monsieur Bernard DUHOURCAU - Guide des Pyrénées mystérieuses - Les Guides Noirs - TCHOU Éditeur - PARIS 2ème

L'évêque des sorcières

Au cœur de l'une des plus belles vallées de la montagne basque, le village de Baïgorry s'allonge entre son vieux pont dit «romain» et le manoir d'ETCHAUX, dont les quatre tourelles d'angles en poivrière sont masquées par les arbres centenaires de son parc.

Ce manoir fut le berceau d'une puissante et noble famille existant avant l'an mille; son représentant le plus célèbre, Bertrand d'Etchaux, évêque de Bayonne, l'évêque des sorcières du Labourd, dut intervenir en personne en1610 pour arracher ses prêtres aux bûchers du conseiller de Lancre. Cet effrayant personnage qui voyait le diable partout ne savait pas un mot de basque et employait pour ses interrogatoires des interprètes qu'il terrorisait. Bertrand d'ETCHAUX, quand il apprit que de Lancre commençait à faire monter les prêtres sur le bûcher après les avoir dégradés, prit en main les interrogatoires. Il questionna lui même en basque, sa langue natale, les accusés. Ceux-ci pleuraient d'espoir, et les délatrices, de diaboliques adolescentes, se troublèrent et se dédirent. En quelques jours, les enquêtes étaient arrêtées, et de Lancre, pestant, prenait la route de Bordeaux.

Ce fut la fin du cauchemar…

VI) IDENTITÉ DE BASQUE DE MONSEIGNEUR D'ECHAUZ

Malgré sont éloignement de la terre natale, Bertrand D'ECHAUZ restera, toute sa vie, très attaché au village de BAÏGORRY, même après sa nomination à TOURS.

A son service, il emploie des basques comme maître d'hôtel, sommelier et laquais.

Son premier écuyer est Jean d'OLCE, futur Évêque de BAYONNE, fils de sa soeur ISABEAU. L'autre écuyer est le fils de son demi-frère Martin D'ECHAUZ;

Martin D'ECHAUZ, bâtard d'Antoine D'ECHAUZ, écuyer, Seigneur de MASPARRAUTE, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi légitimé en 1599, épouse Louise de DOMEZAIN, le 28 Janvier 1603.

VII) JEAN D'OLCE EVEQUE DE BAYONNE DE 1643 A 1681

Jean d'OLCE est le fils d'Isabelle d'ECHAUX, soeur de l'Évêque, mariée à Pierre d'OLCE d'IHOLDY.

Le 8 Août 1632 Jean d'OLCE fut nommé Évêque de BOULOGNE. Monseigneur d'ÉCHAUX tint à sacrer, lui-même, son neveu et Écuyer en sa Cathédrale de TOURS avec l'assistance de Monseigneur d'ÉTAMPES, Évêque de CHARTRES, Monseigneur Claude RUEIL, Évêque d'ANGERS, et ancien Évêque de BAYONNE de 1621 à 1628.

En 1643, à la suite d'une permutation d'Évêché, Jean d'OLCE devient Évêque de BAYONNE. Il prend la place de Monseigneur François FOUQUET (1637-1643), devenu Évêque d'AGDE, puis Archevêque de NARBONNE. Jean d'OLCE restera Évêque de BAYONNE pendant 38 ans. il fit son entrée en ville le 9 Mai 1645.

MARIAGE DE LOUIS XIV : Le 7 Novembre 1659, le contrat de mariage de Louis XIV avec l'Infante Marie Thérèse, fille de Philippe IV, roi d'ESPAGNE, était signé à l'Ile des Faisans, entre MAZARIN et DON LUIS de HARO.

Le 8 Mai 1660, Louis XIV arrivait à SAINT JEAN DE LUZ où il logea dans la maison LOHOBIAGUE. MAZARIN était à CIBOURE, maison de Martin d'ETCHETO.

Le 6 Juin 1660, l'Infante Marie Thérèse s'installait dans la maison JOANOENIA appelée depuis MAISON DE L'INFANTE.

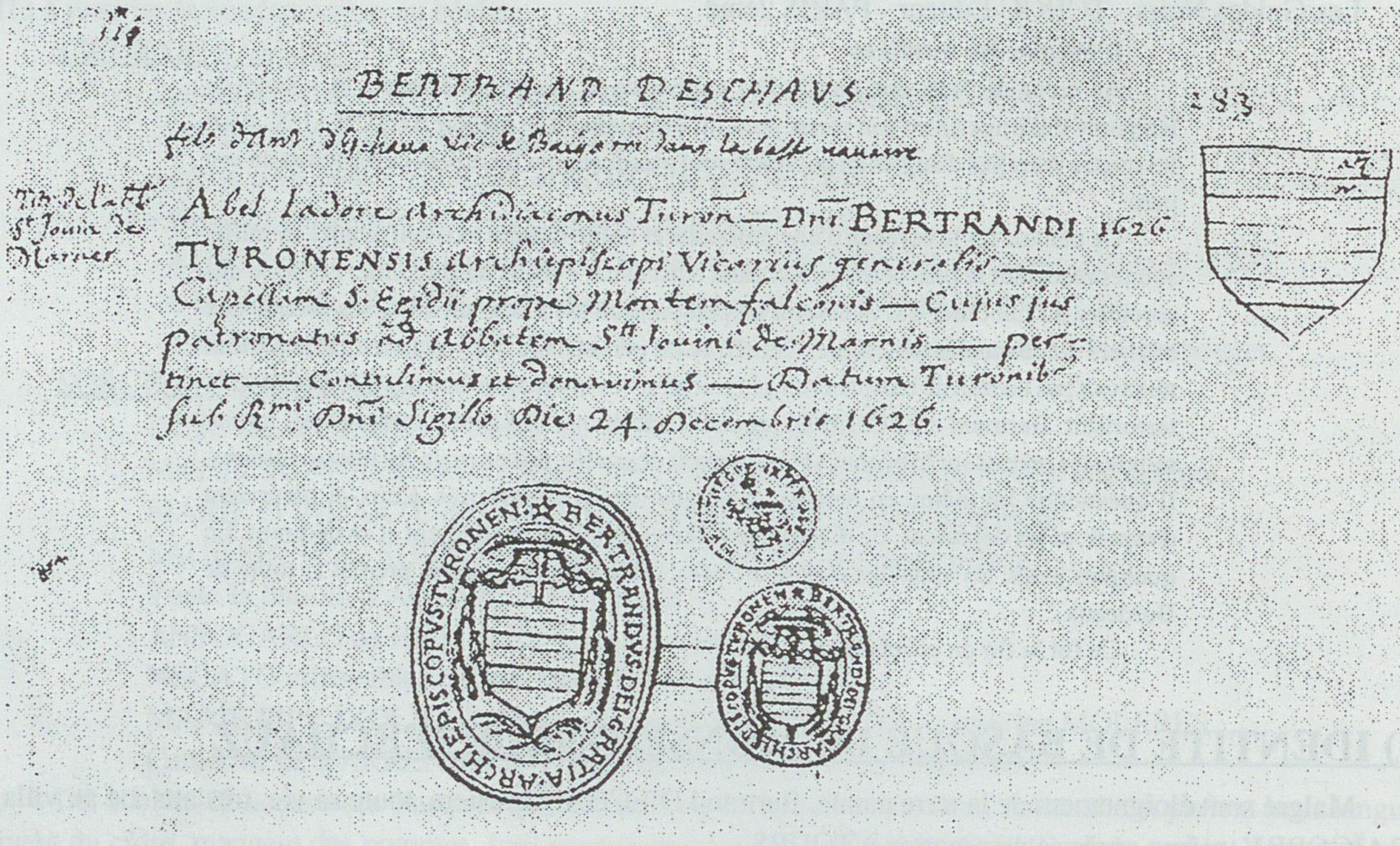
Le 9 Juin 1660, l'Évêque de BAYONNE, Monseigneur Jean d'Olce célébrait le mariage, dans l'église de SAINT JEAN DE LUZ, en cours de reconstruction. Des ornements et une porte murée avec inscription rappellent cette cérémonie.

Jean d'OLCE fut le dernier Évêque de BAYONNE d'origine BASQUE.

VIII) TESTAMENT DE BERTRAND D'ECHAUZ

En Décembre 1630, âgé de 74 ans, Monseigneur Bertrand D'ECHAUZ ressent les premières alertes de la maladie de la pierre, 11 ans avant son décès. Se croyant gravement atteint, il appelle à son chevet Maître Jacques de GAVET, Notaire Royal. Il dicte son testament au palais archiépiscopal de TOURS les 11- 12- 13 et 16 Décembre 1630.

Tout est noté avec minutie dans un document de 40 pages.



BERTRAND DESCHAVS.

283

Abel Isaac archidiaconus Turon — Dni BERTRANDI TURONENSIS archiepiscopi Vicarius generalis — Capellam S. Egidii prope Montemfalconis — Cujus jus patronatus ad abbatem S^ti Jouini de Marnis — pertinet — Contulimus et donavimus — Datum Turonib^s sub R^mi Dni Sigillo die 24. Decembris 1626.

1626

Sceau de Mgr d'Echaux
Collection Gaignière, Bibliothèque Nationale

SES VOLONTÉS : Etre inhumé dans la Cathédrale de TOURS, les moindres détails de la cérémonie étant précisées :

- durant 3 jours consécutifs, sonnerie de 2 cloches comme à l'enterrement.
- église et palais tendus avec ses armoiries
- cérémonial à observer pour les messes anniversaires et même l'heure de la célébration : sept heures du matin.

SES DONS : Il charge son héritier universel, son neveu Jean III, Vicomte d'ECHAUZ, Baron de LASSE, Seigneur d'AGUERRE de BUSTINCE, marié à Louise de LUR SALUCES d'UZA (28 mai 1616), de «régler les gages de ses serviteurs domestiques en doublant les gages de l'année de son décès». Il en désigne un grand nombre, nous notons des noms basques dans cette énumération :LISSALDE - MAYTIE- d'IBARROLA - HARISPE- HIRIART- 2 HIRIGOYEN- MARITHOURY- VILLEFRANQUE - D'ESQUILLE marié à une nièce de l'Évêque, et bien sûr ses deux écuyers Jean d'OLCE et le SIEUR de MASPARRAUTE.

Il n'oublie personne : petit laquais, laquais-maître d'hôtel, sommelier, palefrenier, secrétaires, valet de chambre, aumônier, chanoine, médecins, chirurgien, grand archidiacre et tous les corps de métier ayant travaillé à son palais, bouchers, boulangers, rôtisseurs, droguistes et autres fournisseurs.

RÉPARTITION DES BIENS PERSONNELS : Nous en citons quelques uns : croix de diamant, petit calice d'argent doré, quatre chandeliers et croix portant ses armoiries, tente de tapisserie d'AUVERGNE, grande montre sonnante, ornements d'église.

La Vicomtesse d'ECHAUZ recevra sa litière et ses deux mulets. Il lègue à la fille aînée de Jean III d'ECHAUZ

«sa petite montre de présent en son côté». Il s'agit de Claude Honorette d'ECHAUZ. Elle épousa le 28 Avril 1644 Bernard de SAINT MARTIN, fils du Vicomte de BISCAROSSE.

DONS AUX ÉTABLISSEMENTS : HOTEL DIEU, PERES FEUILLANTS, COUVENT, HOPITAL, PRISONS ROYAUX, PERES JÉSUITES de TOURS, EGLISE DE BAYONNE.

La liste que nous indiquons est bien incomplète.

Nous l'avons déjà dit, mais cette lecture nous apprend que Monseigneur Bertrand D'ECHAUX resta très attaché au Pays Basque et à sa première ville épiscopale de BAYONNE.

Le célèbre AXULAR, curé de SARE, dans les éloges qu'il lui adressa dans son «GUERO» traduit parfaitement ces sentiments.

«Votre maison, partout où vous avez demeuré ou passé, a toujours été la maison des BASQUES, leur refuge et leur salut. Tous accourent à vous. Chacun vous fait part de ses peines, de ses projets, de ses soucis et de ses infortunes. Et vous les recevez tous, joyeux et souriant, les conseillez, les guidez, les dirigez avec prudence et leur montrez le chemin à suivre. Vous avez été et serez l'honneur, la colonne, le maître, le soutien des basques, un cantabre fin, naturel et vrai».

IX) EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES

Maître Jean de HAYET grand archidiacre de TOURS

Maître Abel LADORE grand Vicaire de TOURS

Noble homme Maître Étienne PALLU, Avocat du Roi au siège présidial de TOURS, Maire de cette ville en 1621. Il aida Monseigneur d'ECHAUZ dans la fondation des URSULINES et des pères JÉSUITES à TOURS. Le testament fut fait et signé en présence de Maître Jean GARDIAN, Curé de ST VINCENT DE TOURS, de Maître Michel MARTIN, Curé de ST PIERRE DU BOILLE, de Charles DORION, praticien de la paroisse ST ÉTIENNE.

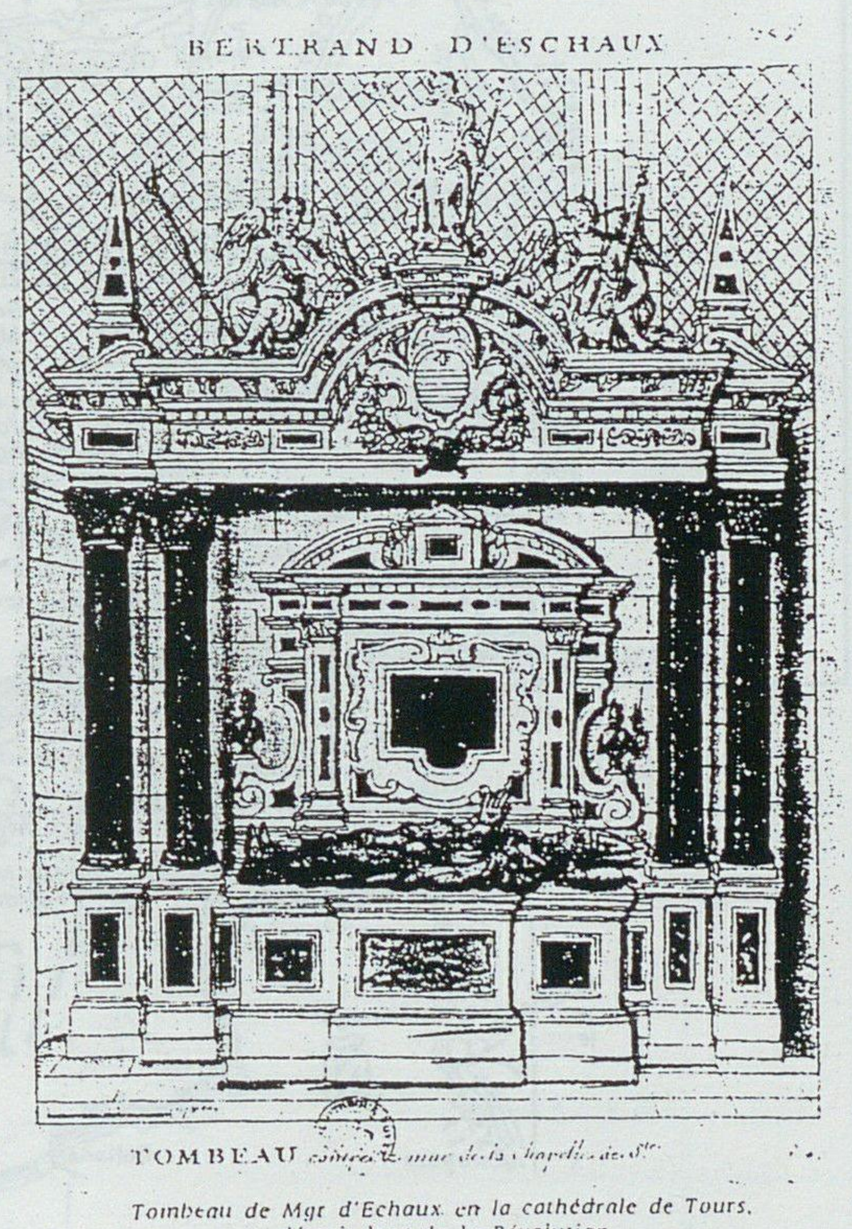
INHUMATION : Dans son testament, Monseigneur d'ECHAUZ indique à ses exécuteurs testamentaires de «poser son corps en un grand cercueil de plomb ordonné a estre faict une fosse voultée en lacdite chapelle et sur icelle posé une tombe de bronze ou de cuivre deument gravée de son nom qualité et de ses armes avec une épitaphe convenable».

ÉPITAPHE : A son décès, Monseigneur d'ECHAUZ fut inhumé dans la chapelle Saint Catherine de la Cathédrale ST GATIEN de TOURS avec l'inscription :

HIC JACET BERTRANDUS D'ECHAUS, VIRTUTE CLARUS, DOCTRINA INSIGNIS, PROSAPIA ILLUSTRIS, QUI REGUM HENRICI MAGNI FELICIS MEMORIAE ET LUDOVICI XIII REGNANTIS PER TOTOS XXXV ANNOS PRIMUS SACRARUN LARGITIONUM COMES FUIT PER XXV BAYONENSIS ANTISTES ET PER XXIII ARCHIEPISCOPUS TURONENSIS, NEC NON TOR QUATI REGII SPIRITUS PRAEFECTUS : TANDEM PLENUS GRATIA ET DIEBUS OBIIT ANNO AETATIS SUAE LXXXV, 21 MAII ANNO MDCXLI

TRADUCTION de Monsieur le Chanoine Jean BERNADET - DAX

« Ci gît Bertrand d'ECHAUX, illustre par sa vertu, remarquable par son enseignement, illustre par ses aïeux, qui a été le premier compagnon des largesses sacrées des rois Henri le Grand d'heureuse mémoire et de Louis XIII pendant tous les trente cinq ans de son règne, Évêque de BAYONNE pendant vingt cinq ans, Archevêque de TOURS vingt trois et aussi Préfet de l'Esprit Royal au Collier. Enfin il mourut plein de grâce et d'années à l'âge de 85 ans le 21 Mai 1641.»



Tombeau de Mgr d'Echaux en la cathédrale de Tours, détruit lors de la Révolution
Collection Gaignières. Bibliothèque Nationale

Ce tombeau fut détruit par le vandalisme révolutionnaire. Lors de la remise en état de cette chapelle, en 1931, les ouvriers, en décapant les murs, ont découvert les peintures des armes de Monseigneur l'Évêque Bertrand D'ÉCHAUX. Elles ont été restaurées.

PASSAGE DE LA DUCHESSE DE CHEVREUSE A BAGNERES.

La lecture du livre «LA DUCHESSE DE CHEVREUSE», édité par HACHETTE, en 1913, nous apprend le passage possible de la Duchesse à BAGNERES, dans sa fuite en ESPAGNE. Louis BATIFFOL, auteur du livre que nous venons de citer, indique l'itinéraire suivi après la frontière.

LES INTENTIONS DE LA DUCHESSE : Des prêtres espagnols la recevront à l'Hôpital, à quatre lieues de la grange qui servait de refuge au pâtres du pays. Nous savons que dans des maisons d'accueil, souvent tenues par les religieux, des voyageurs pouvaient être hébergés. De l'Hôpital, elle écrira au Vice-Roi de SARAGOSSE, pour qu'il lui envoie un carrosse à BARBASTRO.

SON VOYAGE : Elle fut très bien reçue par les religieux de l'Hôpital. Elle arriva ensuite à la première ville fortifiée : SAN ESTEBAN, où elle écrivit au Cardinal de RICHELIEU et à l'Archevêque de TOURS. De SAN ESTEBAN, elle gagna SARAGOSSE. Elle fut ensuite «aimablement reçue par le Roi d'ESPAGNE».

Nous avons voulu savoir si, dans l'histoire locale de la région, la Société RAMOND de BAGNERES avait connaissance du passage de la Duchesse de CHEVREUSE en 1637.

En réponse, nous avons reçu les photocopies des procès verbaux des séances de 1915 et Janvier 1916, où cela est mentionné.

Mais, est-elle passée à BAGNERES DE BIGORRE ou BAGNERES DE LUCHON ?

LES DEUX ITINÉRAIRES



BAGNERES DE BIGORRE - LUZ SAINT SAUVEUR
Col de Bielsa 2600 mètres - BIELSA - PUERTO LAS HOSPITAL - BARBASTRO

BAGNERES DE LUCHON - COL DE PORTILLON 2000 mètres - ABRI de l'Hospice de FRANCE après la frontière - VIELLA - SAN ESTEBAN - BARBASTRO

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE

MGR BERTRAND D'ECHAUX

DOCUMENTS	AUTEURS	EDITIONS
LES BASQUES	Philippe VEYRIN	ARTHAUD 1949
LE PAYS BASQUE SOULE LABOURD	Eugène GOYHENECHE	SNRED PAU 1979
BASSE NAVARRE	Eugène GOYHENECHE	SNRED PAU 1979
NOTRE TERRE BASQUE	Eugène GOYHENECHE	SNRED PAU 1979
HISTOIRE DE BAYONNE : des origines à la révolution française	Pierre HOURMAT	S.L.A. de Bayonne 1986 n° 142
LE GUIDE DU PAYS BASQUE	Manex GOYHENETCHE	LA MANUFACTURE LYON 1989
BAIGORRY DANS LE TEMPS + BAIGORRY ET SA VALLÉE		PRESBYTERE DE BAIGORRY
BAIGORRY ET SA VALLÉE	M. PERUSQUI	EKAINA 1984 N° 12
ÉTUDES HISTORIQUES : LA NAVARRE	R. VIGNAU	GURE HERRIA 1963
ARMORIAL DE BAYONNE DU PAYS BASQUE ET DU SUD GASCOGNE	Hubert LAMANT	ÉDITION LIMARC ANDRÉ CADIER
FIGURES DU PASSE. LA DUCHESSE DE CHEVREUSE	Louis BATIFFOL	HACHETTE 1913
Le testament de Mgr B. D'ECHAUX	Charles BLANC	Bibliothèque Sté de BORDA

CHAPITRE

L'EVÊQUE BERTRAND D'ECHAUX

PAGES	DOCUMENTS	AUTEURS	PAGES	BIBLIOTHEQUE
31	**ARMORIAL DE BAYONNE P. BASQUES**	Hubert LAMANT	66	Sté de BORDA
	BAIGORRI ET SA VALLEE EKAINA 1984 n°12	M. PERUSQUI	236 - 237	Sté de BORDA
	LES BASQUES	PH. VEYRIN	142	
	LE TESTAMENT DE Mgr D'ECHAUX	CH. BLANC	3 - 4	Sté de BORDA
32	**ARMORIAL DE BAYONNE P. BASQUES**	H. LAMANT	66	Sté de BORDA
	NOTRE TERRE BASQUE	E. GOYHENECHE	70	SNERD 1979
	LE GUIDE DU PAYS BASQUE	Manex GOYHENETCHE	165	Biblio. Muni. DAX
	LES BASQUES	PH. VEYRIN	144	ARTHAUD 1949
	LA DUCHESSE DE CHEVREUSE	L. BATIFFOL	3-4-5-10-13 22-23-24-32 136	HACHETTE 1913
	Article imprimé	id°	139	
32-33	**LA DUCHESSE DE CHEVREUSE** **Couleur fatale - article imprimé** **Itinéraire perdu**	L. BATIFFOL	148-152 157-158-159 161-165-166 168-169	HACHETTE 1913
34	**BAIGORRI ET SA VALLEE EKAINA 1984 n°12**	M. PERUSQUI	236 - 237	Sté de BORDA
	TESTAMENT DE Mgr D'ECHAUX	CH. BLANC	3 - 4	Sté de BORDA
	HISTOIRE DE BAYONNE	P. HOURMAT	305 - 307	Biblio. Muni. DAX
	LE GUIDE DU PAYS BASQUE	Manex GOYHENETCHE	165	Biblio. Muni. DAX
	GURE HERRIA 1963	R. VIGNAU	269	A.D. PAU
	BAIGORRI dans le temps		17	Presbytère de BAIGORRI
	LE PAYS-BASQUE	PH. VEYRIN	143 - 144	Biblio. Muni. DAX
35-36	**HISTOIRE DE BAYONNE**	P. HOURMAT	300 - 301	Biblio. Muni. DAX
	LE PAYS-BASQUE	E. GOYHENECHE	361 236 À 240	Biblio. Muni. DAX

PAGES	DOCUMENTS	AUTEURS	PAGES	BIBLIOTHEQUE
37	**LE PAYS-BASQUE**	E. GOYHENECHE	241 - 242	Biblio. Muni. DAX
	LES BASQUES	PH. VEYRIN	143	ARTHAUD 1949
	LE TESTAMENT DE Mgr D'ECHAUX	CH. BLANC	9	Sté de BORDA
	HISTOIRE DE BAYONNE	P. HOURMAT	305 - 307	Biblio. Muni. DAX
	ARMORIAL DE BAYONNE P. BASQUES	H. LAMANT	75	Sté de BORDA
	NOTRE TERRE BASQUE	E. GOYHENECHE	77	SNERD 1979
38-39	**HISTOIRE DE BAYONNE**	P. HOURMAT	422	Biblio. Muni. DAX
	TESTAMENT DE Mgr D'ECHAUX	CH. BLANC	3 à 11-15	Sté de BORDA

LA DUCHESSE DE CHEVREUSE

CHAPITRE VI : LA FUITE EN ESPAGNE

Manuscrits : Bibl. nat. n. a., fr. 4334, fr. 26335 (Lettres de Craft et toute la correspondance avec Bruxelles) ; Arch. des Aff. étrang., Fr 86, 826, 827 («Relation du voyage que BOISPILLE a fait pour cher Mme de CHEVREUSE» et Enquête Vignier. V. Cousin n'a publié que quelques extraits de cette enquête (Mme de CHEVREUSE, appendice) d'après une copie très abrégée de la collection Dupuy de la B. n.).

Imprimés : La Rochefoucauld, Mém., éd. Petitot, T LI ; La Porte, Mém.; éd. Petitot, t. LIX ; Richelieu, Mém., éd. Michaud, t.iii ; Mme de Motteville, Mém., éd. Riaux, t. I ; Monglat, Mém., éd. Petitot, t. XLIX ; Tallemant des Réaux, éd. P. Paris, t.i ; Avenel, Lettres de Richelieu, T. V ; Beauchamp, Louis XIII ; le P; Griffet, Histoire de Louis XIII, 1758, t. III.

Fouille d'un four métallurgique dans le château des seigneurs de Luxe

par Christian NORMAND



LUKUS - OYHENA

Commune de Luxe-Sumberraute

RÉSUMÉ

Mentionnée dès le XIème siècle, la famille des seigneurs de Luxe joue un rôle parfois très important dans l'histoire du royaume de Navarre.

Détruit vers 1524, leur château était édifié sur une colline dominant le village actuel de Luxe.

Un four lié à la métallurgie du cuivre ou du bronze, éventré par une fouille clandestine, y a fait l'objet d'une fouille de sauvetage urgent.

Sous un important niveau d'effondrement, un sol d'occupation lié au four a été mis en évidence. Un ensemble de structures très simples comprenant un four et une fosse d'accès circulaire a été dégagé. La ventilation était assurée par des évents, l'évacuation du métal fondu se faisant par un orifice fermé par un bouchon en fer. La découverte dans la fosse d'accès d'éléments provenant d'un four précédent est le témoignage de plusieurs utilisation successives.

Le matériel, très pauvre, ne permet pas une attribution chronologique précise. Cependant la présence dans la couche située immédiatement au-dessous de ce sol d'éléments céramiques et monétaires de la fin du XVème et du tout début du XVIème siècle et la forte probabilité que l'effondrement qui le scelle soit lié à la destruction mentionnée précédemment est un argument déterminant en faveur d'une datation voisine sinon contemporaine de celle de cette destruction.

Son utilité, traitement de minerai, refonte de lingots ou fonte d'objets récupérés lors du démantèlement du château, reste hélas incertaine même si quelques indices (petitesse du four, absence de minerai, contexte historique et géographique en particulier) rendent les dernières hypothèses plus vraisemblables.

HISTORIQUE

Les seigneurs de Luxe sont mentionnés très tôt au Moyen-Age. Il s'agit d'une branche cadette des Vicomtes de Dax qui au onzième siècle affirmaient leur suzeraineté sur les «Pays» de Mixe et d'Ostibaret, ces mêmes pays faisant partie de l'évêché de Dax. Il est intéressant de remarquer que la famille de Gramont (Agramont à l'origine), famille que l'on retrouvera souvent croiser l'histoire des Luxe, a la même origine.

Garcie-Arnaud, deuxième fils d'Arnaud 1er Garcia, seigneur de Mixe et Ostibaret, reçoit en partage la baronnie de Luxe et celles d'Ostabat et Lantabat. Il se marie vers 1070 et vient vers 1072 occuper le site stratégique de Luxe, montant la garde sur les 3 routes de pèlerinage de Saint-Jacques qui traversaient la Basse-Navarre.

Plusieurs membres de cette famille occuperont des postes très importants auprès du roi de Navarre et seront à plusieurs reprises ricombres de ce royaume. Leur lutte avec la famille de Gramont ensanglantera à de nombreuses reprises la Basse-Navarre, notamment à l'occasion du conflit entre l'infant don Carlos, Prince de Viana, et son père Jean II de Navarre au milieu de XVème siècle.

En 1512, lors de la conquête de la Navarre par la Castille, Jean III de Luxe prend le parti de Jean d'Albret, Roi de Navarre. En 1515 (le 11 novembre) il remet le château de Luxe entre les mains du roi de Navarre et fait du château de Tardets sa résidence principale.

Jean IV de Luxe ayant trahi Henri II de Navarre, ce dernier décrète en 1524 la confiscation de tous ses biens. Le château est détruit peu après,comme Charles de Luxe le confirmera quelques années plus tard dans une lettre adressée à Jeanne d'Albret : «... durant la guerre contre Charles Quint, Henri II de Navarre fit démolir le château de Luxe...»

LE SITE

Luxe est une petite commune de Basse-Navarre située à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest de Saint-Palais.

Le site est placé sur une colline, dénommée Lukus-Oyhena, de 237 mètres d'altitude située au sud du village actuel.

Seuls quelques vestiges y témoignent de l'existence d'un château qui, dans ce royaume de Navarre où les fors

interdisaient la construction de tours plus élevées que le fer de lance d'un cavalier monté, devait être une véritable forteresse.

Les vestiges actuels permettent cependant de décrire partiellement cet ensemble défensif sans qu'il soit possible par contre d'attribuer une chronologie à ses différentes composantes.

En généralisant, cet ensemble comprend :

- à quelques centaines de mètres au Sud-Est, là où le dernier plateau avant la colline de Lukus-Oyhena se resserre, une levée de terre précédée d'un fossé.

- tout autour du site une très importante levée de terre d'une dizaine de mètres de hauteur en moyenne, accentuée au Sud par un profond fossé, délimitant une surface de plus de 4 hectares.

- au Sud et prenant appui sur l'enceinte décrite ci-dessus, une grande motte entourée d'un fossé.

- à l'intérieur et au Nord de la motte précédente, un talus délimitant ce qui pouvait constituer une basse-cour du château.

- au sommet de la colline et en faisant pratiquement le tour, une levée de terre d'à peu près 2 mètres de hauteur.

- à l'intérieur de cette dernière un ensemble complexe comprenant un talus à l'intérieur duquel se rencontrent une grande plate-forme circulaire et deux plus petites, plus ou moins semi-circulaires, isolées du talus par un fossé de plusieurs mètres de profondeur. Sur la plate-forme centrale devait s'élever le château proprement dit dont on devine les restes du mur d'enceinte, cercle presque parfait d'une cinquantaine de mètres de diamètre. Une base de tour et quelques marches d'un escalier menant à un passage voûté (poterne ?) complètent cet ensemble architectural très dégradé. Le seul texte relatif à celui-ci que nous connaissions est l'acte de 1515 (Arch. Dép. des Pyrénées-Atlantiques, E 556) qui mentionne, outre un inventaire de l'artillerie (4 fauconneaux, 7 arquebuses à crochet, 3 pièces diverses, etc...), deux maisons à l'intérieur du château, une «vieille» et une «neuve».

- au Nord-Ouest une zone relativement plane, peut-être une seconde basse-cour, où aboutissent deux chemins menant à la base de l'enceinte principale.

Des siècles d'utilisation du site comme carrière de pierre succédant à la destruction du XVIème siècle qui fut certainement systématique expliquent cet état actuel. Par contre, il est peu vraisemblable qu'en 1814 les troupes anglaises de Wellington dont la présence sur le site ne dura que quelques dizaines d'heures et se termina par la bataille de Garris l'aient modifié.

Il est intéressant de noter par ailleurs que la carte de Cassini (fig. n°5) n'y signale strictement rien alors que sont mentionnées les mottes voisines de Garris (motte médiévale très bien conservée) et de Kurku (enceinte «protohistorique»).

Malgré le rôle de première importance joué par les Seigneurs de Luxe et l'intérêt historique et architectural remarquable du site, il n'y a jamais eu d'études archéologiques ou topographiques du château de Lukus-Oyhena.

Seul R. ETCHATS (ETCHATS 1926) figure dans son intéressante publication un relevé très sommaire du site. Nos recherches ont donc été les premières.

La fouille de sauvetage :

Le site, isolé et très peu fréquenté, a fait l'objet à plusieurs reprises de fouilles clandestines. L'une d'entre elles a éventré un four contenant des scories de bronze ou de cuivre. Seule une fouille de sauvetage urgent permettait d'en empêcher la destruction totale. Celle-ci a eu lieu du 27 Avril au 5 Mai 1991. Une présence, la plus régulière possible, a ensuite été assurée jusqu'à fin septembre.

Afin d'avoir une vue d'ensemble sur le four et ses structures d'accompagnement nous avons décidé d'ouvrir dans un premier temps 9 mètres carrés, disposés de telle façon que le four dont nous connaissions l'emplacement soit situé en position centrale. Par la suite et afin de dégager entièrement la fosse d'accès au four nous avons fouillé une bande de 50 centimètres de large sur 1,50 mètre de long.

La fouille a été partagée en 9 carrés de 1 mètre de côté, repérés grâce à des lettres (I, J et K) et des nombres (25, 26, 27) correspondant respectivement aux axes Nord-Sud et Est-Ouest. (fig. n° 1). La désignation a été faite de telle façon que ce repérage puisse s'intégrer sans modification dans le carroyage de la totalité de la zone centrale du site.

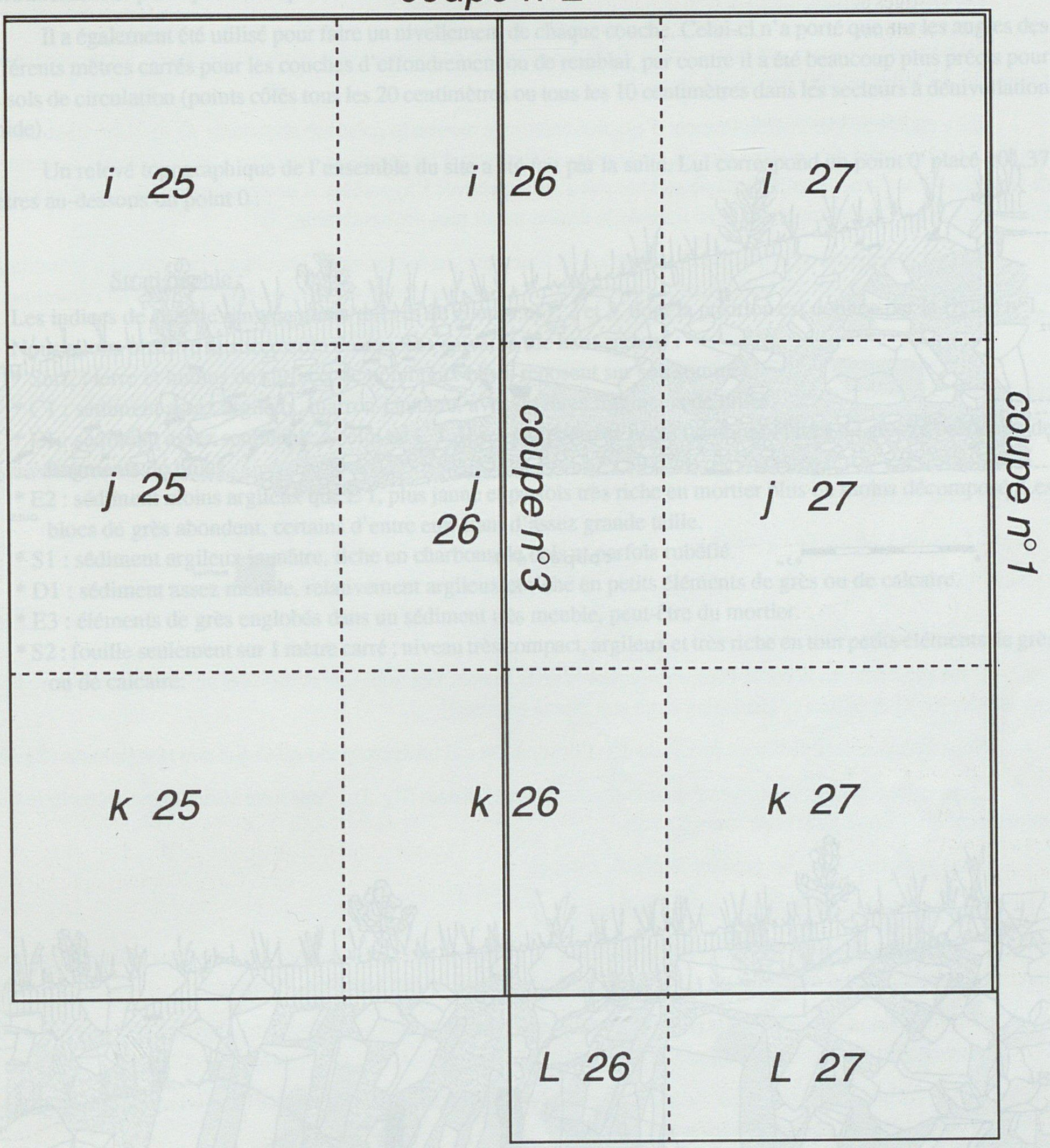
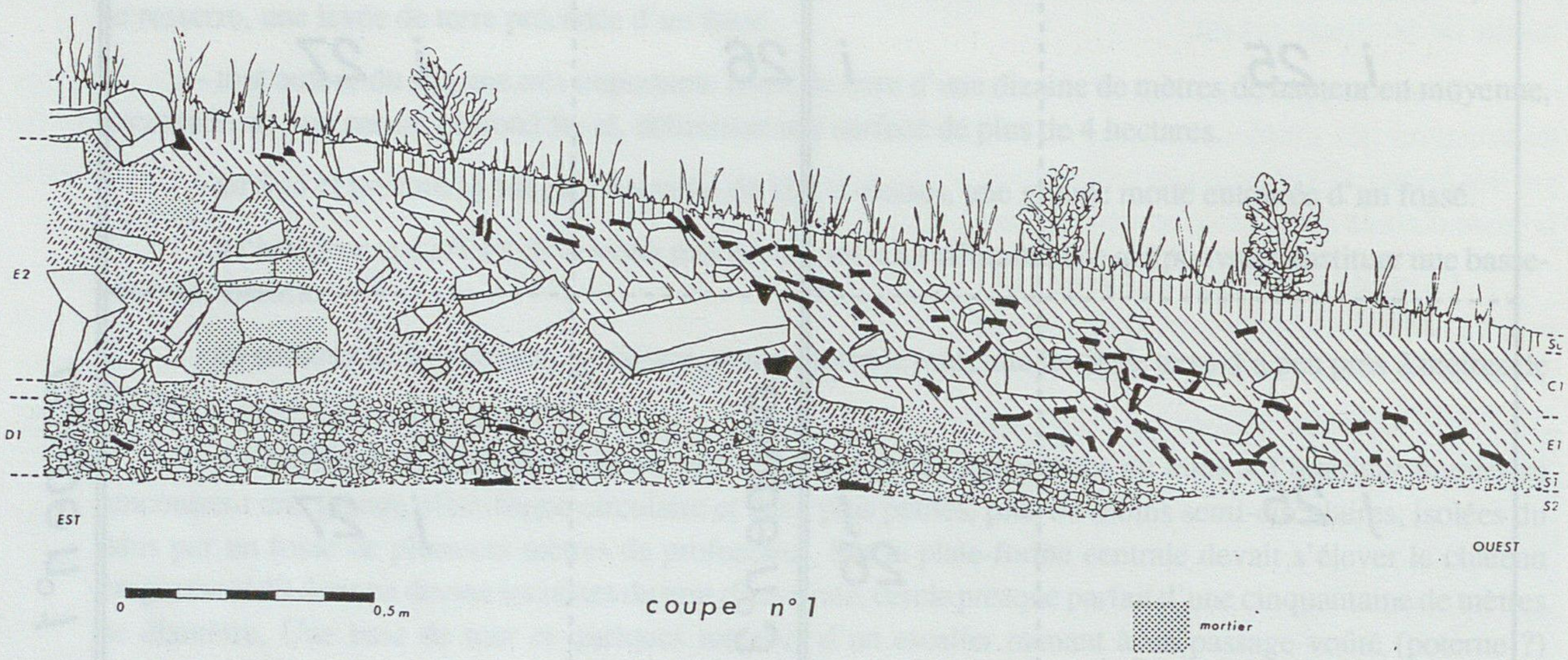
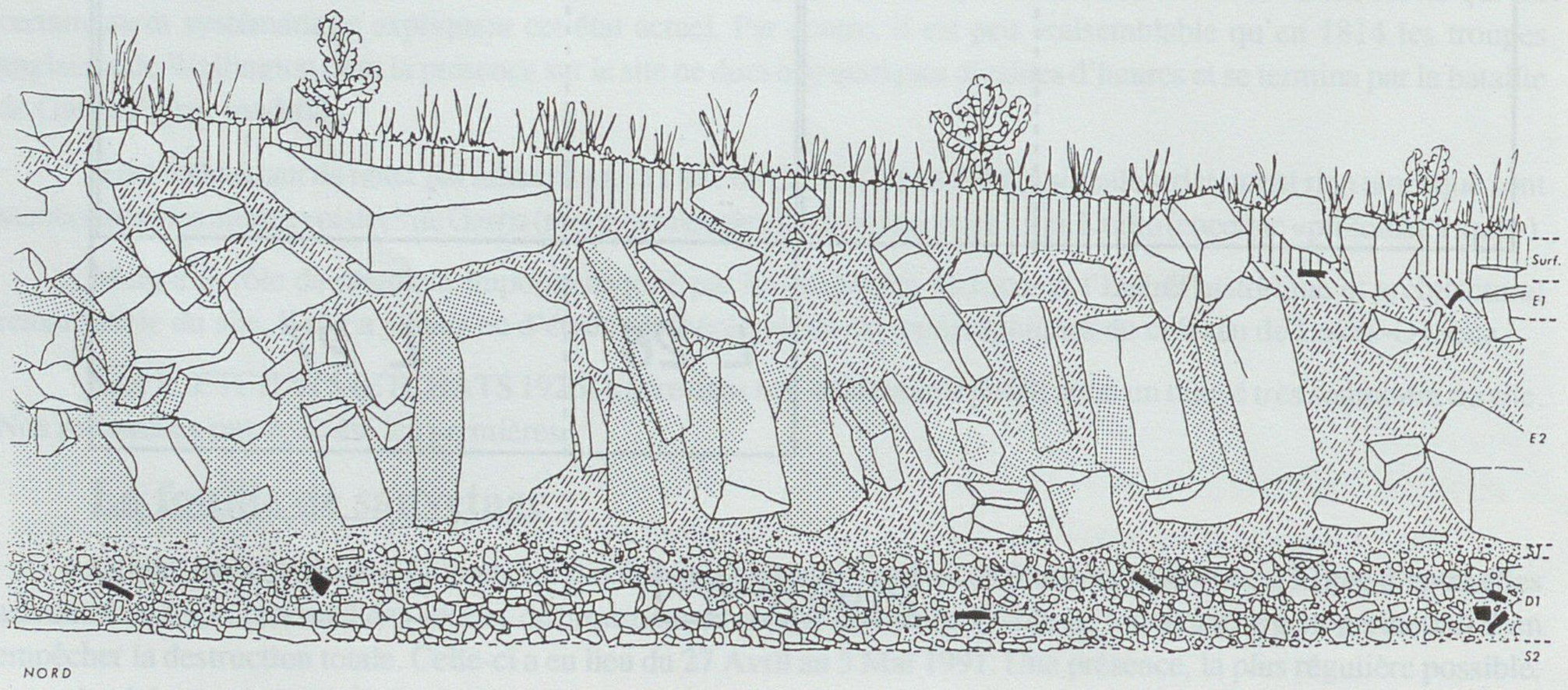

coupe n°2
i 25
i 26
i 27
j 25
j 26
j 27
coupe n°3
coupe n°1
k 25
k 26
k 27
L 26
L 27

Figure n°1



coupe n°1



coupe n°2

Seuls les objets liés à un sol de circulation ont été repérés grâce à leurs coordonnées cartésiennes, les autres ont été recueillis par mètre carré et par couche. Les différentes profondeurs ont été calculées à partir d'un point 0 choisi arbitrairement et placé plus haut que le niveau du sol actuel.

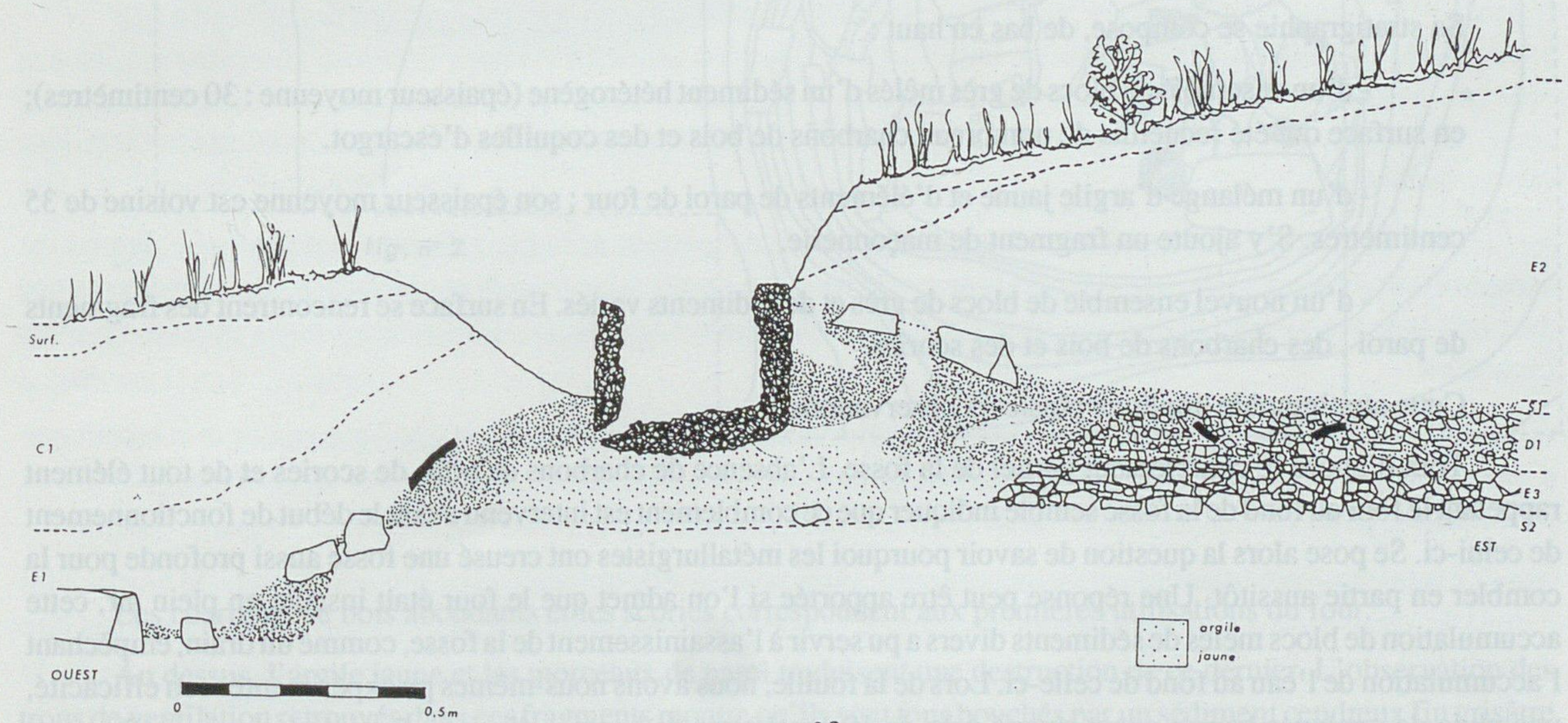
Il a également été utilisé pour faire un nivellement de chaque couche. Celui-ci n'a porté que sur les angles des différents mètres carrés pour les couches d'effondrement ou de remblai, par contre il a été beaucoup plus précis pour les sols de circulation (points côtés tous les 20 centimètres ou tous les 10 centimètres dans les secteurs à dénivellation rapide).

Un relevé topographique de l'ensemble du site a été fait par la suite. Lui correspond un point 0' placé 101,37 mètres au-dessous du point 0 .

Stratigraphie :

Les indices de couche renvoient aux relevés de coupes n°1, 2 et 3, dont la position est donnée par la figure n°1.
Nous avons observé la succession de couches suivante (de haut en bas) :

* Surf. : terre et humus de surface, de nombreux blocs reposent sur son sommet.
* C1 : sédiment assez argileux, marron-jaunâtre, avec de rares fragments de tuiles.
* E1 : sédiment assez semblable à celui de C 1. Il y a par contre d'assez nombreux blocs de grès et beaucoup de fragments de tuiles.
* E2 : sédiment moins argileux que E 1, plus jaune et parfois très riche en mortier plus ou moins décomposé. Les blocs de grès abondent, certains d'entre eux étant d'assez grande taille.
* S1 : sédiment argileux jaunâtre, riche en charbons de bois et parfois rubéfié.
* D1 : sédiment assez meuble, relativement argileux et riche en petits éléments de grès ou de calcaire.
* E3 : éléments de grès englobés dans un sédiment très meuble, peut-être du mortier.
* S2 : fouille seulement sur 1 mètre carré ; niveau très compact, argileux et très riche en tout petits éléments de grès ou de calcaire.



coupe n°3

Interprétation :

C1 est peut-être un remblai.

E1 pourrait correspondre à une couche d'effondrement ou de remblais plus ou moins remaniée, les raccords entre fragments de tuiles voisins paraissant rares.

E2 a été formé par l'effondrement d'un mur comme le montre la présence abondante de mortier, liant parfois des blocs, et la qualité de certaines pierres, certainement éléments d'un parement extérieur. Curieusement l'orientation de la majorité des blocs significatifs ne semble pas s'accorder avec l'hypothèse d'un éboulement du mur d'enceinte. Celui d'un mur d'un bâtiment situé au nord de la fouille paraît plus vraisemblable.

S1 est le niveau qui correspond à l'utilisation du four ainsi que le prouvent l'abondance des globules métalliques et les nombreux charbons de bois. Quelques fragments de tuiles en proviennent ainsi que du matériel céramique et osseux.

D1 ressemble à un niveau dépotoir ou de remblai, c'est-à-dire un niveau où ont été jetés des éléments variés (fragments osseux, morceaux de céramiques, objets métalliques, etc. ...) sans qu'il soit possible de distinguer le moindre ordonnancement.

E3 est difficile à interpréter, peut-être s'agit-il là aussi d'un niveau dépotoir ou de remblai mais cette fois sans matériel archéologique.

S2 est lié à un sol de circulation.

L'ensemble four/fosse :

C'est évidemment la partie la plus intéressante de la fouille. Les renseignements obtenus permettent de se faire une idée assez juste de son organisation et de son fonctionnement.

Nous avons réalisé le relevé précis du sol d'occupation qui lui correspond ainsi que son nivellement (fig. 2).

La première opération a consisté dans le creusement de 2 fosses (fig. 3). L'une a été utilisée pour y établir le four proprement dit, l'autre a servi de fosse d'accès.

Nous parlerons dans un premier temps de celle-ci.

Sa stratigraphie se compose, de bas en haut :

- d'un ensemble de blocs de grès mêlés d'un sédiment hétérogène (épaisseur moyenne : 30 centimètres); en surface ont été recueillis de nombreux charbons de bois et des coquilles d'escargot.

- d'un mélange d'argile jaune et d'éléments de paroi de four ; son épaisseur moyenne est voisine de 35 centimètres. S'y ajoute un fragment de maçonnerie.

- d'un nouvel ensemble de blocs de grès et de sédiments variés. En surface se rencontrent des fragments de paroi , des charbons de bois et des scories.

Cette stratigraphie implique plusieurs observations.

Tout d'abord le comblement partiel de la fosse. L'absence de charbons de bois, de scories et de tout élément rappelant le four au fond de la fosse semble indiquer que ce comblement est intervenu avant le début de fonctionnement de celui-ci. Se pose alors la question de savoir pourquoi les métallurgistes ont creusé une fosse aussi profonde pour la combler en partie aussitôt. Une réponse peut être apportée si l'on admet que le four était installé en plein air, cette accumulation de blocs mêlés de sédiments divers a pu servir à l'assainissement de la fosse, comme un drain, empêchant l'accumulation de l'eau au fond de celle-ci. Lors de la fouille, nous avons nous-mêmes pu expérimenter son efficacité, une pluie de quelques heures ayant amené près de 10 centimètre de hauteur d'eau au fond de la fosse entièrement dégagée alors que, la veille, la fouille étant stoppée au sommet de ce remplissage, une pluie identique ne s'était traduite que par quelques centimètres d'eau vite infiltrés.

En surface de ce comblement la présence de nombreuses coquilles d'escargot nous paraît un argument supplémentaire en faveur de l'hypothèse d'un four fonctionnant en plein air, situation imposée de plus par la toxicité des dégagements gazeux.

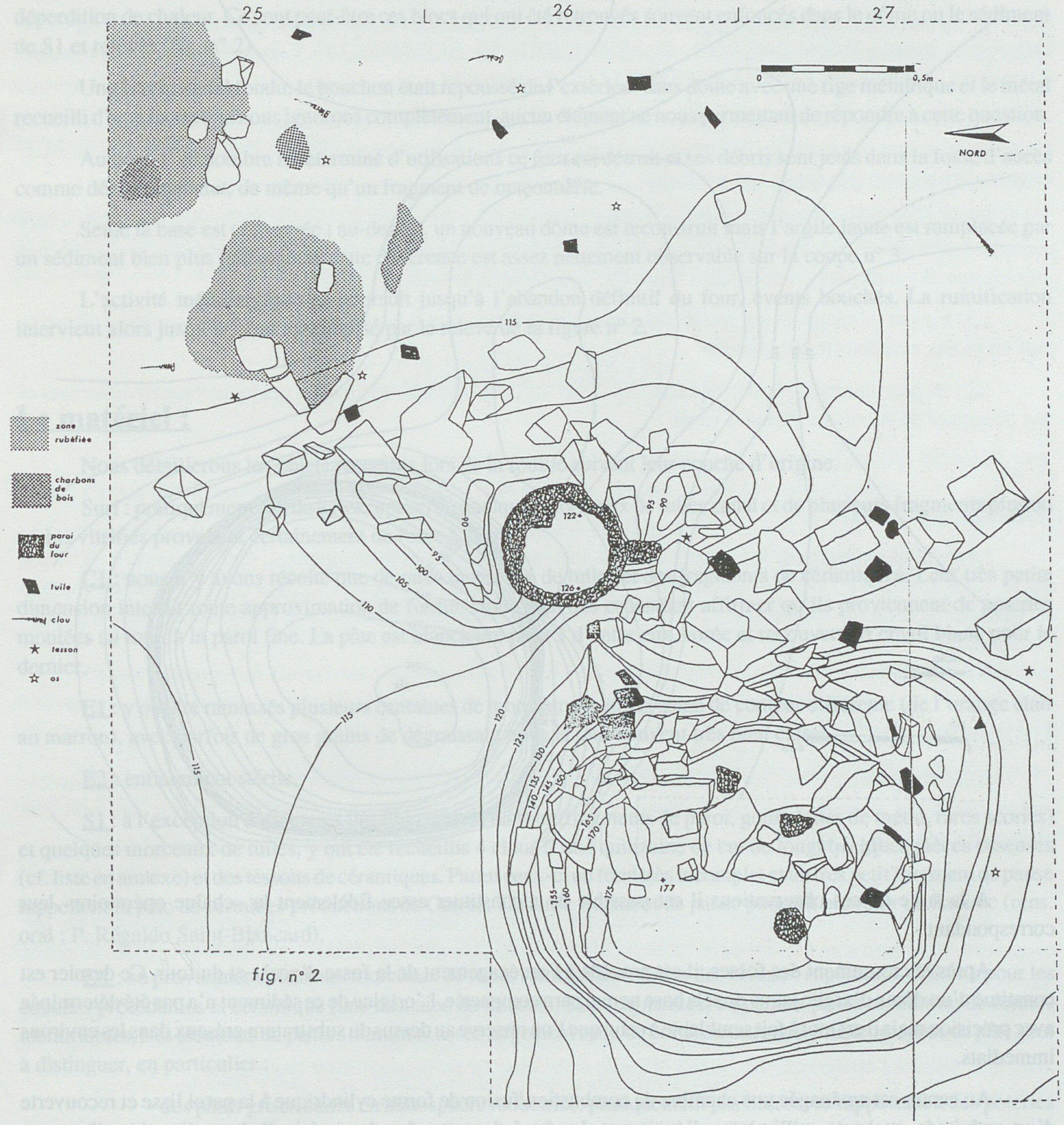


fig. n° 2

Les charbons de bois abondants et les scories correspondent aux premières utilisations du four.

Au dessus, l'argile jaune et les morceaux de paroi traduisent une destruction de ce dernier. L'observation des trous de ventilation retrouvés dans ces fragments montre qu'ils sont tous bouchés par un sédiment cendreux fin grisâtre et par des résidus de fonte. La raison de la destruction est certainement à rechercher dans ce fait.

Pour éviter les mêmes inconvénients que ceux exposés plus haut dus à l'argile jaune imperméable, la même solution est adoptée et se traduit par une nouvelle accumulation de blocs et de sédiments divers. De la même façon des coquilles d'escargot, des charbons de bois et des scories ont été ramassés en surface de cette couche. Ces éléments correspondent également aux utilisations successives du four découvert en place.

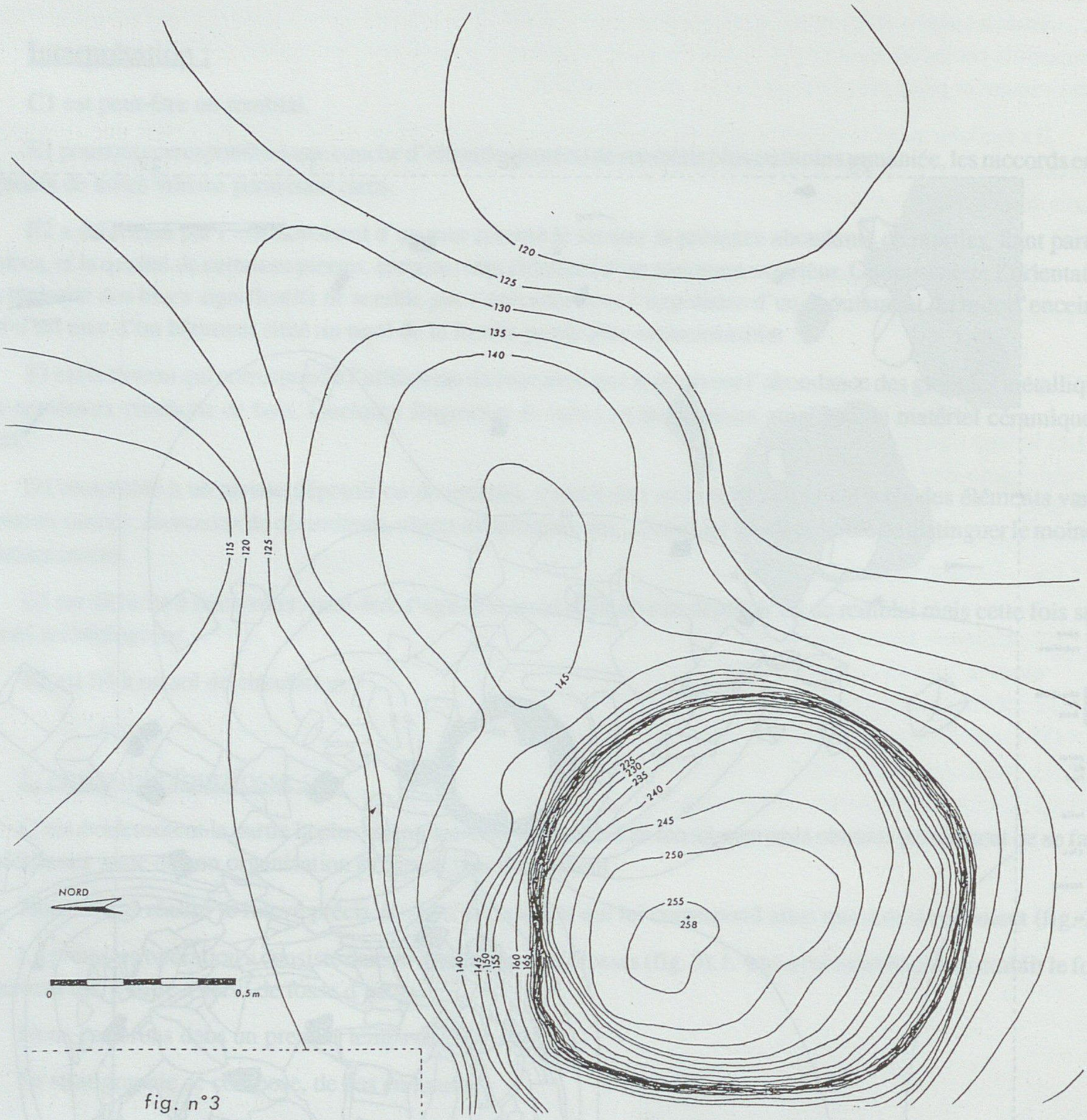


fig. n°3

A la suite de ces observations il est possible de reconstituer assez fidèlement la «chaîne opératoire» leur correspondant.

Après le creusement des fosses, il est procédé à l'aménagement de la fosse d'accès et du four. Ce dernier est constitué d'un dôme d'argile jaune dont la base nous a paru compactée. L'origine de ce sédiment n'a pas été déterminée avec précision mais il est tout à fait semblable à celui que l'on observe au dessus du substratum gréseux dans les environs immédiats.

Au centre est aménagée une chambre de combustion/fusion de forme cylindrique à la paroi lisse et recouverte d'un enduit de quelques millimètres d'épaisseur. Le fond de cette chambre est incliné en direction d'un trou d'évacuation donnant dans la fosse d'accès.

Un ou plusieurs trous de ventilation sont percés à une trentaine de centimètres de hauteur (la paroi du four montre 3 trous de ventilation. 2 sont bouchés par des scories, le troisième l'est par un sédiment gris très fin). Ils devaient être complétés à l'intérieur du dôme par une structure en éventail alliant pierres plates, tuiles et petits blocs. la seule observée, assez bien conservée, était associée au troisième évent évoqué plus haut. Un soufflet devait activer la ventilation même si aucun de ses éventuels éléments non périssables, par exemple embout en métal ou en terre cuite, n'a été recueilli.

Le four est simple. La combustion et la fusion se faisaient dans le même volume. Les fragments de creuset sont totalement absents ce qui n'aurait certainement pas été le cas si un tel objet avait été utilisé.

Le trou d'évacuation obturé de l'intérieur avec un bouchon en fer de forme tronconique qui y a été trouvé lors

de la fouille, les éléments métalliques étaient introduits par le haut du four, mélangés ou en couches alternées, avec du charbon de bois déjà enflammé, au moins en partie. Les surfaces de combustion observées au Nord-Ouest du four correspondent certainement à la production de braises.

Le sommet du four était vraisemblablement recouvert de blocs de grès afin d'empêcher une trop grande déperdition de chaleur. Ce sont peut-être ces blocs qui ont été retrouvés souvent enfoncés dans le dôme ou le sédiment de S1 et relevés (fig. n° 2).

Une fois le métal fondu, le bouchon était repoussé de l'extérieur sans doute avec une tige métallique et le métal recueilli d'une façon que nous ignorons complètement, aucun élément ne nous permettant de répondre à cette question.

Au bout d'un nombre indéterminé d'utilisations ce four est détruit et ses débris sont jetés dans la fosse d'accès comme décrit plus haut, de même qu'un fragment de maçonnerie.

Seule la base est conservée ; au-dessus, un nouveau dôme est reconstruit mais l'argile jaune est remplacée par un sédiment bien plus hétérogène, cette différence est assez nettement observable sur la coupe n° 3.

L'activité métallurgique se poursuit jusqu'à l'abandon définitif du four, évents bouchés. La ruinification intervient alors jusqu'à l'état matérialisé par le relevé de la figure n° 2.

Le matériel :

Nous détaillerons les objets recueillis lors de la fouille suivant leur couche d'origine.

Surf : pratiquement stérile à l'exception de quelques morceaux de tuiles canal et de plusieurs fragments plus ou moins vitrifiés provenant certainement de fours à chaux.

C1 : nous n'y avons récolté que de rares morceaux de tuiles et des fragments de céramiques. Leur très petite dimension interdit toute approximation de forme. Nous pouvons cependant affirmer qu'ils proviennent de poteries montées au tour, à la paroi fine. La pâte est blanchâtre pour 3 d'entre eux, rosée et recouverte d'émail blanc pour le dernier.

E1 : y ont été ramassés plusieurs centaines de morceaux de tuiles canal de couleur différente (de l'orange clair au marron), avec parfois de gros grains de dégraissant mais le plus souvent très bien cuites.

E2 : entièrement stérile.

S1 : à l'exception d'éléments liés directement au four (fragments de paroi, gouttelettes de métal, rares scories) et quelques morceaux de tuiles, y ont été recueillis 4 clous d'une quinzaine de cm de long, quelques pièces osseuses (cf. liste en annexe) et des tessons de céramiques. Parmi ceux-ci un fond très incomplet et un très petit fragment de panse rappellent la pâte de certaines productions de Garros. Un autre fragment de panse pourrait provenir de Sadirac (rens. oral : P. Régaldo Saint-Blancard).

D1 : en proviennent plusieurs morceaux de tuiles semblables à celles des niveaux supérieurs. Comme pour les couches précédentes la céramique (une trentaine de tessons), trop fragmentée, ne permet pas la restitution de formes identifiables. Les éléments de panses dominent assez largement ceux de bords ou de fonds. Plusieurs types de pâte sont à distinguer, en particulier :

- des pâtes grises cuites en atmosphère réductrice, pratiquement pas lissées, se rapportant à des poteries montées à partir de colombins et tout à fait semblables à celles recueillies récemment dans les Landes à Beylongue (F. Causse et all. 1989) et datées principalement du XVème siècle (rens. oral F. Causse).

- des pâtes de couleur assez variable (beige-jaune à grisâtre) voisines de celles des ateliers de Garros. D'épaisseur variable, quelques tessons portent un décor réduit à quelques lignes ou traits incisés.

- des pâtes orangées cuites en atmosphère oxydante qui correspondent à des poteries montées au tour, à paroi mince. 2 fragments de panse de pichet, portant des traces d'émail verdâtre sont caractéristiques de la production de Sadirac, 3 autres pourraient en provenir. Cet ensemble est datable du XVème ou du tout début du XVIème siècle (rens. oral P. Régaldo Saint-Blancard).

Le matériel métallique comprend 12 clous de longueur inférieure à 8 cm, trois objets non identifiables (morceaux de clous ?) et un objet qui est sans doute un élément de charnière. A cela s'ajoutent 2 fragments de tôles très minces,

une extrémité distale d'épingle ou d'aiguille et une plaque de ceinture au décor géométrique dont la boucle est absente. Toutes ces dernières pièces sont en cuivre ou en bronze, la plaque de ceinture ayant été certainement dorée, comme en témoignent quelques traces de dorure.

Les découvertes monétaires sont représentées par un jeton à compter frappé à Nuremberg (1373-1415 - D : MOUTON SUI DE BERRI, agneau pascal - R : A/V/E/M, croix fleurdelisée dans un quadrilobe) et un blanc des Rois Catholiques frappé à Tolède (1469/1504 - D : FERNANDUS ET ELISABET DG, F couronné entre 2 T surmontés d'une croix - R : REX ET REGINA CASTELE LEGI, Y couronné).

La faune comprend des suidés, des ovicapridés, des bovidés (cf. liste détaillée en annexe) et des moules d'eau douce, représentant une partie de l'éventail alimentaire des habitants du château. De très petits blocs de grès mêlés de mortier vitrifiés proviennent de fours à chaux.

Fond de la fosse : dans le premier comblement de la fosse d'accès ont été recueillis plusieurs objets, outre quelques morceaux de tuiles canal. Les pâtes de la dizaine de tessons découverts ne diffèrent pas de celles des couches précédentes. Il y a en plus 1 clou et de la faune (cf. liste détaillée en annexe).

E3 : n'y ont été ramassés qu'une 1ère phalange de bovidé portant la trace d'un choc ancien et quelques éléments plus ou moins vitrifiés. (four à chaux).

S2 : en proviennent 3 tessons de céramique dont un, probablement de Sadirac, quelques esquilles osseuses et une quinzaine de morceaux de tuiles canal.

Datation du four :

Le matériel provenant de D1 correspond sans doute à une fourchette chronologique : fin XVème-début XVIème siècle. Cela nous fournit une date haute pour le four. Le château est détruit vers 1524 et cette destruction entraîne certainement la chute du mur formant E2. Une datation dans les premières décennies du XVIème siècle nous paraît donc vraisemblable.

Utilisation du four :

Il semble possible d'exclure toute activité liée au coulage d'objets, la structure du four où métal et combustible étaient mélangés ne permettant pas l'obtention d'un métal suffisamment pur. Seuls des lingots devaient être vraisemblablement coulés.

Quelle a été alors la fonction de ce four ?

Avant d'essayer de répondre à cette question, il est nécessaire de résumer très rapidement l'état de nos connaissances actuelles en matière de métallurgie extractive du cuivre au Pays Basque. Les géologues ayant étudié ce domaine soulignent la relative abondance de ce métal principalement sous forme de sulfures dans certains secteurs et notamment dans le secteur minier de Banca à une quarantaine de kilomètres au Sud-Ouest de Luxe. Son exploitation y remonte au moins à l'antiquité romaine et s'est poursuivie d'une manière plus ou moins industrielle jusqu'à l'époque moderne. Banca à l'époque médiévale faisait partie de la Vicomté de Baïgorry dont les seigneurs n'ont pas toujours eu de bonnes relations avec ceux de Luxe.

Dans l'Ostibaret, contrôlé par ceux-ci, existent plusieurs petites galeries souvent en liaison avec un filon de chalcopyrite. Mais rien ne permet d'affirmer que ces mines fonctionnaient au Moyen-Age et encore moins que la famille de Luxe s'y soit intéressée.

Plusieurs personnes ayant travaillé sur les archives du royaume de Navarre, notamment sur les livres de compte ont été consultées, aucune n'y a lu des documents évoquant une quelconque activité métallurgique liée aux Luxe.

Dans l'inventaire de 1515, déjà mentionné, sont énumérés des objets mobiliers très variés (boulets, mâts à crêpir, couvertures, crémaillères, etc...). Il est précisé à la fin du document que tous devront être restitués au seigneur de Luxe. Il peut paraître étonnant qu'une éventuelle industrie, si elle avait existé à cette date, n'ait pas été évoquée, ne serait-ce que par l'intermédiaire des outils s'y rattachant.

D'autres éléments sont fournis par la fouille elle-même : absence totale de minerai ou de produits directement

dérivés, rareté des véritables scories à la différence des fragments de paroi plus ou moins vitrifiés et riches en globules métalliques, petitesse du four. Nous ne croyons pas que ces observations soient compatibles avec un grillage de minerai mais qu'il faille plutôt envisager une activité de refonte.

Refonte de lingots (faits ailleurs, sur le site, ou apportés pour y être affinés) ou fonte d'objets ?

Le contexte politique de cette époque entraîne quelques remarques. Depuis la conquête castillane de 1512, les Albret, rois légitimes de Navarre, rêvent de revanche qu'ils manquent d'un rien obtenir en 1521. Dans cette perspective il est nécessaire de tenir un château comme celui de Luxe mais aussi sans doute de dégager le plus de moyens financiers possibles. Le four s'inscrit-il dans un phase industrielle liée à ce dernier point ? Sa petite taille devait cependant en limiter la production et la rentabilité.

Une autre hypothèse, peut-être plus logique, découle de la destruction du site qui a dû s'accompagner d'une récupération de tout ce qui avait une certaine valeur. Le four a peut-être été utilisé pour fondre des objets de cuivre ou de bronze et les transformer en lingots. L'élément de maçonnerie découvert dans la fosse d'accès provient-il de cette destruction ? Dans ce cas, il est possible de préciser la datation du four, très proche de 1524.

CONCLUSION

Au terme de ce rapport le bilan nous apparaît contrasté. Si nous espérons avoir atteint l'objectif principal de cette fouille, c'est-à-dire le sauvetage de ce four et de sa fosse d'accès, bien des points restent à clarifier.

Nous ne les exposerons pas tous mais seulement les plus importants.

En tout premier lieu sa fonction. Sans doute fabrication de lingots mais liée à une métallurgie extractive ou à une opportunité de récupération d'objets dans un château en cours de démantèlement ? L'analyse prochaine d'une scorie apportera peut-être un début de réponse.

Ensuite sa datation. S'il est vraisemblable que l'éboulement qui scelle le niveau du four est contemporain de cette destruction, cela n'est pas certain. Un des objectifs d'une éventuelle poursuite des fouilles serait de vérifier cette hypothèse.

Une autre imprécision provient de l'absence de séries de comparaisons locales pour tout ce qui concerne le matériel céramique ou métallique.

Se pose ainsi le problème du manque de recherches antérieures concernant le Pays Basque médiéval plus particulièrement dans le domaine de l'archéologie.

Pourtant les sujets d'études ne manquent pas dans cette région souvent disputée et influencée suivant les époques par les puissants royaumes qu'ils soient français, anglais, navarrais ou castillans.

Les sites médiévaux sont assez abondants mais méconnus. Dans un proche avenir, il serait absolument nécessaire d'en dresser un inventaire le plus complet possible, de développer les recherches sur le terrain (relevé topographique, sondages, etc...) ou dans les archives et surtout de les protéger.

Puisse cette fouille n'être qu'un modeste prélude à ces futures recherches...

Bibliographie :

CAUSSE F., DARDEY G., LAFARGUE F., SUAU J.P. : 1989 - Découverte d'une tessonnière de poteries grises médiévales à Beylongue (Landes), Bull. de la Société de Borda.

ETCHATS R. : 1926 - Histoire des Seigneurs de Luxe, Saint-Palais.

NOGARET J. : 1934 - Les châteaux historiques du Pays Basque Français, éditions du Musée Basque.

ANNEXE

Faune

D1 :

Suidé :3 incisives inférieures
1 fragment proximal de cubitus
1 épiphyse proximale d'humérus
1 cubitus

Ovicapridé : 1 fragment de dent jugale
1 fragment proximal d'humérus
2 fragments distaux de tibia
1 fragment proximal de métapode
2 M1 inférieure gauche
1 M2 inférieure gauche
1 M3 inférieure gauche
1 fragment de molaire

Bos : 2 fragments d'épiphyse distale de tibia
1 fragment d'épiphyse distale d'humérus
1 3ème phalange
1 2ème phalange

Poulet : 1 fémur
1 coracoïde
2 fragments de tibia

A cette liste provisoire s'ajoutent de nombreuses esquilles actuellement non identifiées dont plusieurs morceaux de côtes.

A remarquer :

- la prédominance des ovicapridés
- la présence parmi les suidés du sanglier et du cochon domestique
- la petite taille des os de Bos.

S1 : une dizaine d'esquilles non déterminées.

Fond de la fosse :

Suidé :M2 supérieure gauche
C inférieure droite
C supérieure droite

Ovicapridé : D3 inférieure gauche
M1 inférieure droite
Plus une vingtaine d'esquilles non déterminées.

E3 :

Bos : 1 1ère phalange

S2 : Quelques esquilles non identifiées

Les autorisations nécessaires m'ont été accordées d'une part par M. Arrossagaray, propriétaire du terrain et d'autre part par M. Garmy, Directeur des Antiquités Historiques d'Aquitaine.

Ont participé à la fouille :

M. Baudion

A. Berdoy

F. Cape

M. Farmer

S.Haramburu

M. Casedevant

B. Chassevent

Bruno

Dan Lauffer

J.B. Ibar

R. Hontas

J. Lafaurie

A. Pinet

Dr Cl. Urrutibehety.

Les moyens financiers proviennent du C.A.U.E., de la D.R.A.C., de l'association Euskarkeologia et de la commune de Luxe-Sumberraute, par l'intermédiaire de son maire, P..Etchart.

Sans eux, cette fouille n'aurait pas eu lieu.

Le Dr Urrutibehety m'a procuré la traduction de l'acte de prise de possession du château de Luxe par le commissaire du roi de Navarre.

G. Parent a bien voulu se charger du relevé topographique du site.

M. Dhenin a fait la détermination des trouvailles monétaires.

B. Chassevent a entrepris l'étude du matériel osseux.

A. Berdoy, F. Causse et P. Regaldo Saint-Blancard m'ont apporté toute l'aide possible dans l'identification de la céramique.

Je les prie de trouver ici l'expression de ma plus sincère reconnaissance.

ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION AU COURS DE L'ANNÉE 1992

ACTIVITÉ JACQUAIRE

Au cours de l'année 1992, environ 1400 pèlerins sont passés par St-Jean-Pied-de-Port, ou, du moins, se sont présentés à la déléguée Saint-Jeannaise pour faire tamponner et authentifier leur titre de pèlerins.

Environ 250 pèlerins ont logé au refuge de St-Jean-Pied-de-Port. Ce refuge est située dans l'ancienne infirmerie de la Citadelle, en haut de la Rue de la Citadelle. Il a vu le jour grâce à la Municipalité de St-Jean-Pied-de-Port.

Pour mémoire, nous vous donnons les statistiques suivantes de l'année 1992 :

4000 pèlerins sont passés à Roncevaux environ

et 9253 se sont rendus à Santiago de Compostelle.

L'année 1993 est une année jubilaire jacobite (la dernière était en 1982). Elle existe quand la fête de St-Jacques (25 Juillet) tombe un dimanche. Cette fête constitue un axe essentiel de toute la chrétienté.

Nous rappelons que Madame DEBRIL est la déléguée officielle de l'Association des "Amis de St-Jacques de France" et du Centre des Études Compostellannes.

En cette année jubilaire la XUNTA de GALICE prévoit 7 millions de pélerins !

EXPOSITIONS ET CONFÉRENCES

Faune et Flore de la Montagne bas-navarraise

par Alain PINET — Décembre 1991

Projection de nombreuses diapositives qui avaient le charme et la spontanéité d'un amateur, mais aussi d'un observateur et d'un connaisseur de la montagne de chez nous. Identification des nombreuses espèces qui sont particulières à notre terre dans le règne végétal et animal grâce à des photographies très agréables et instructives pour tous les amoureux des promenades en montagne.

* *
*

La Vasconie (3ème partie)

Colonel Jean IRIBARNE — Février 1992

De l'invasion arabe à son démembrement

Suite à ses deux précédentes conférences sur la Vasconie :

1° - La trace des Basques dans l'Antiquité

2° - La formation du Duché de Vasconie à partir de la création de la Novempopulanie (neuf peuples basques), de l'Aquitaine. Cette troisième causerie met en lumière, entre autres, de façon succincte :

- la participation des Basques pour arrêter et refouler l'invasion arabe du regnum francorum (Toulouse - Poitiers)

- les trois embuscades qu'ils tendirent à IBANETA
- les conséquences du traité de Verdum
- le démembrement de la Vasconie qui se traduit par la formation du Duché d'Estella, du Royaume de Pampelune et du Duché héréditaire de Gascogne.

* *

*

Émigration navarraise vers le Nouveau Monde

Albert CHABAGNO Juin 1992

Cet exposé entrait dans le cadre de la commémoration du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, et traitait de l'émigration des Basques vers l'Amérique Latine au XIX° Siècle.

Cette émigration a précédé celle qui, un peu plus tard, s'est orientée vers l'Amérique du Nord.

Nous avons pu apprécier la véritable saignée que ces départs ont provoquée chez nous, dans les années 1830-1860, en particulier dans la vallée de Baïgorry, qui a envoyé, alors, un grand nombre de ses enfants sur les rives du Rio de la Plata.

Nous publions, ci-dessous, un rapport qui fut établi en 1837 à Montevideo par un médecin des Aldudes, émigré lui aussi, et qui parle des conditions matérielles et morales dans lesquelles vivaient en Uruguay quelques Aldudars émigrés de fraîche date.

Notes sur la conduite et la position des émigrés aldudiens qui se trouvent dans la République Orientale de l'Uruguay.

BASTANCHURY :

Il travaille dans une des 48 briqueteries situées aux faubourgs du Cordon et de l'Aguada où l'on fabrique par an une cinquantaine de millions de briques, qu'on vend à 20 patacons le mille pour la construction des maisons de la nouvelle ville (nueva ciudad). Il gagne 13 patacons et peut en économiser 10. Les ouvriers briquetiers qui connaissent bien le métier gagnent de 20 à 25 patacons par mois. Je dois vous avertir une fois pour toutes que les ouvriers des différents métiers qui travaillent à la journée ne le sont pas : ordinairement, ils mangent chez des Basquaises qui les nourrissent très bien, sans vin, les logent et leur blanchissent le linge pour 8 patacons par mois.

Sa santé est bonne et sa conduite passable.

LABADIE :

Il est contremaître (capataz) de la forge de Juan Maria PERES, ex-Ministre des Finances et le plus riche propriétaire de cette république, située au faubourg du Cordon, à une demi-lieue de la ville et dirigée en chef par GOYHENETCHE dit ALBAYTERO, de Baïgorry. Jusqu'à présent sa santé et sa conduite sont très bonnes. Il gagne 16 patacons par mois et en économise 14. Tous les ouvrages de fer que faisait ESTÉVÉ avec 4 autres ouvriers étaient pour Juan Maria qui les faisait entrer tous dans la construction des maisons qu'il est continuellement à faire bâtir. Maintenant il s'est dégoûté de sa herreria et a dit à GOYHENETCHE d'en fonder une pour son compte, qu'il lui donnera sa pratique. Par conséquence, celui-ci, qui est reconnu ici pour un très honnête homme, va faire construire une maison dans la nueva ciudad pour y établir sa forge, s'y loger avec ses ouvriers et en louer une partie. C'est ESTÉVÉ qui doit diriger cet établissement à moitié gain. Cette

maison coûtera bien à GOYHENETCHE trois mille patacons. Celui-ci a en outre une briqueterie qu'il a fondé pour son compte et de ses propres deniers. Douze ouvriers travaillent dans cet établissement sous la surveillance d'un contremaître. Cet ex-douanier, beau-frère de GOYHENETCHE, y est cuisinier. Cette briqueterie a coûté mille patacons.

Pierre TIHISTA et ETCHEVERRYGARAI :

Les deux sont à San Salvador, village situé sur la rive gauche de l'Uruguay, à vingt lieues de son embouchure dans la Plata et à 60 de Montevideo. Il y a dans cette ville six jeux de paume (bi trinquet, bi boteco-plaça, arrebote bat eta plecaco toqui bat) beaucoup de femme publiques et de pulperias (les pulperias sont des auberges où l'on vend en outre toutes les choses nécessaires dans une ville ou village, excepté de la toile et des étoffes). Tous établissements qui causent la perdition des naturels du pays et de beaucoup d'étrangers.

Les Aldudiens de bonne conduite, pour éloigner ces deux jeunes gens de ces mauvaises occasions, leur conseillèrent d'aller à la campagne. Ils suivirent ce conseil et allèrent à San Salvador où ils s'associèrent pour travailler pour leur compte. Leur entreprise n'a pas réussi et ils reviennent à Montevideo après avoir passé un an à San Salvador où ils ne laissent que des dettes, ainsi que Léon TIHISTA qui était dans le même village et qui s'était éloigné de cette ville pour les mêmes raisons.

Les jeunes gens qui sont adonnés à la paresse, au jeu, aux femmes ou au vin pourront bien être ici plus heureux qu'en France, mais ils n'y feront jamais d'épargnes.

Les HERGUY :

Ils passèrent un mois dans cette capitale et s'embarquèrent ensuite pour aller rejoindre un cousin qu'ils ont à Sandu, appelée aussi Paisandu. C'est la seconde ville de cet État. Elle est située sur la rive gauche de l'Uruguay, à 100 lieues de cette capitale. Les navires à deux mâts remontent cette rivière jusqu'au Salto, petite ville à 40 lieues au-dessus de Sandu. Celle-ci a une population de 6.000 habitants.

Ils me persécutaient toujours pour que je leur remisse l'argent que leur soeur m'avait confié pour leur en fournir au fur et à mesure qu'ils en auraient réellement besoin. Ils en dépensèrent la moitié pendant le court séjour qu'ils firent ici, outre un quadruple qu'avait gagné le puiné au démantèlement que le Gouvernement fait exécuter pour joindre l'ancienne ville à la nouvelle qu'on est à bâtir. Comme ils disaient hautement que je voulais garder cet argent pour moi et qu'ils avaient parlé à un celador pour me faire comparaître devant un juge, je me vis obligé de leur délivrer l'autre moitié de la somme. Huit jours après, le plus jeune se décida aussi à aller à Sandu. Depuis, j'ai su qu'ils apprennent le métier de tanneur. L'aîné boit : je ne sais pas s'il fera jamais rien.

ANCHAGNO :

Managno est placée comme gouvernante dans une maison riche : elle ne gagne que 7 patacons par mois, parce que son mari y est logé et nourri aussi. Lui-même il travaille au démantèlement et gagne un patacon par jour. Ils devraient économiser 25 patacons par mois, mais le dimanche arrivé, Jauntchia joue au cartes et au trinquet ce qu'il a et ce qu'il n'a pas. Les trois quarts des Basques mènent ici une conduite qui n'est pas meilleure que la sienne.

ARRAMBIDE, cadet de "CHABAGNO" :

Ce vieillard est domestique dans une maison de campagne d'un riche propriétaire, située à

une lieue de cette ville. Il est uniquement occupé à arracher de mauvaises herbes qui croissent parmi elles. Il est habillé de vieux vêtements de son maître, chaussé des sabots qu'il portait aux Aldudes et que personne n'use ici. Sa coiffure est un chapeau de paille grand comme un parapluie. Je suis persuadé que vous ne le reconnaîtriez pas de prime abord. De douze patacons qu'il gagne par mois, il en économise onze. Il dit que certainement sa famille n'héritera pas de ses épargnes et en cela il a raison : la conduite de sa famille envers lui est infâme et bien digne de gens sans honneur.

SAROIBERRY :

Il est à Mercedes, petite ville située sur la rive gauche du Rio Negro, à 6 lieues de son embouchure dans l'Uruguay. Les brigantins remontent le Rio Negro jusqu'à cette ville.

Lorsque nous arrivâmes ici, les travaux de maçonnerie étaient suspendus à cause de la guerre civile. Pour cette raison il ne peut pas trouver du travail, et un maître maçon le fit embarquer avec lui pour Mercedes. Je ne sais pas ce qu'il y fait. Ce que je pourrais vous dire, c'est que le meilleur métier est ici celui de maçon, parce que les Anglais ne peuvent pas y envoyer des maisons toutes faites. Ceux qui travaillent pour leur compte gagnent 2 patacons et demi par jour. Sa malle est encore au magasin de Mr LAFORE qui, au commencement, ne voulait par remettre leur malle aux passagers sans qu'ils présentent une personne établie à Montevideo pour répondre du payement de leur passage.

ARAMBEL :

Il a travaillé pendant quelque temps au démantèlement et gagnait un patacon. Depuis deux mois il travaille pour et avec ÇALDUBEHERE dans une carrière et gagne également un patacon par jour. Sa conduite est exemplaire. C'était le seul passager du Delhi qui était plus gras en sortant du navire qu'en y entrant : tout aliment faisait du bon chyle dans son estomac. Il a aussi engraissé depuis qu'il est ici, de manière qu'il est d'un embonpoint extraordinaire. Il se porte très bien depuis son débarquement ; seulement il a eu la variole qui lui a fait garder le lit pendant un jour. Quoiqu'il aurait pu être bien chez lui, il ne se repent pas certainement d'être venu en Amérique.

ÇALDUBEHERE :

Il gagnait jusqu'à présent 33 patacons par mois dont il ne dépensait pas peut-être deux. Maintenant, il a entrepris l'exploitation d'une carrière. Il est d'une très bonne conduite, très économe et néanmoins très exact pour payer ses plus petites dettes. Hies bates Arras da. C'est bien dommage que les Aldudiens qui sont ici ne lui ressemblent pas tous.

ARAMIDE ("Dog AGUERRI") :

Il travaille à son métier et gagne 1 patacon et demi par jour et en économise 20 par mois. Sa conduite et sa santé sont très bonnes.

Les ELGART :

Cattalin est gouvernante dans une maison riche. Elle gagne 7 patacons par mois, en outre le manger et le logement de son mari. Elle est souvent malade et dépense beaucoup en médicaments. Quoiqu'il y ait trois mois qu'elle ne puisse pas faire son service qui assurément n'est pas pénible, et que sa maîtresse ait pris une nouvelle servante, elle l'aime tant qu'elle loge et nourrit chez elle, elle et son mari, et qu'elle lui paye les visites du médecin, dans l'espérance qu'elle guérira et pourra

reprendre son service.
Manech se porte très bien depuis qu'il éprouva une grande maladie un mois après son débarquement. Il travaille tantôt à faire des souliers, tantôt au démantèlement et gagne un patacon par jour.

Marigno passa les deux premiers mois à coudre chez une marchande où elle gagna 20 patacons. Elle eut alors un accès d'hystérie tel qu'il fallait 4 hommes pour la retenir. Sa maîtresse, qui ne connaissait pas cette maladie, effrayée et croyant qu'elle était possédée du démon, la congédia. Elle en était très contente autrement et elle se repentit de l'avoir congédiée puisqu'elle fit son possible pour la faire rentrer à son service. Son frère la plaça huit jours après chez un négociant français où elle passa trois mois et demi et où elle gagna 43 patacons. Elle y resta en qualité de mayordoma. Comme elle était sujette tous les mois à la même maladie, et que ce négociant craignait que les nègres qui sont toujours fourbes et voleurs ne lui enlevassent les clefs et le volassent pendant qu'elle était sans connaissance, la congédia, quoiqu'il en fût très content à cause de sa fidélité, de sa docilité, de son exactitude et de sa conduite exemplaire. Actuellement, elle reste avec sa famille ETCHECHOURY de Saint-Palais dans la maison qu'il a fait bâtir. Elle est occupée à coudre des pantalons, des gilets et des vestes que des tailleurs lui envoient à la recommandation d'ETCHECHOURY. La fille qui lui succéda chez le négociant français était une basquaise malpropre et adonnée à la boisson, et celui-ci se repentit d'avoir congédié Marigno : il lui envoya plusieurs fois es commis pour lui dire si elle voulait rentrer à son service. Elle y refusa. Enfin, ce négociant vint lui-même la trouver lui disant qu'il prend, si elle voulait rentrer à son service, un blanc de confiance (?), en cas qu'elle éprouvât de nouvelles attaques d'hystérie, mais elle ne voulut pas. Comme maintenant elle a vu qu'elle ne pouvait gagner que dix patacons à coudre tandis qu'elle gagnait 12 et demi chez le négociant, travaillant beaucoup moins, elle a le projet de lui proposer qu'elle rentre à son service s'il veut remplacer son cuisinier nègre par une basquaise qu'elle lui présentera. Elle n'a pas eu d'accès d'hystérie depuis deux mois.

Guerechina a servi jusqu'au 1er Mars comme servante aux gages de 10 patacons par mois. Le 5 Mars, elle a fait une acquisition. Que croyez-vous ? Elle a épousé, car on se marie ici même pendant le Carême, un jeune homme d'Itxatsu appelé Pierre LISSARAGUE. Maintenant elle a loué une maison et elle donne à manger à seize ouvriers basques qui travaillent au démantèlement avec son mari. De plus, elle blanchit leur linge et les loge parce que chacun doit avoir son lit ici. Chaque ouvrier lui donne pour le tout 8 patacons par mois. Son mari qui n'a pas de métier gagne un patacon par jour et Guerechina prétend qu'elle pourra économiser ce patacon. Quoiqu'elle porte les pantalons, c'est pourtant elle qui est enceinte. On se marie ici très cher : la bénédiction nuptiale seule leur a coûté 20 patacons. C'est ce que payent les étrangers, tandis que les naturels du pays en payent que 15. Le témoignage de deux compatriotes des parties qui déclarent qu'elles ne sont pas déjà mariées suffit ici pour contracter mariage. Aussi, plusieurs étrangers se marient ici pour la seconde et la troisième fois, du vivant de leurs premières femmes. Le beau couple vit jusqu'à présent en bonne union et se conduit bien.

HARGUINARENECOA :

Il travaillait ici à son métier et gagnait un patacon par jour. il jouait trop bien au trinquet pour faire des épargnes. Il ne faisait ici que des dettes et il y a une quinzaine de jours qu'il est parti pour Mercedes.

SALABERRICOA :

Il se conduit comme il se conduisait aux Aldudes et ne fait par conséquent que des dettes.

LANDABURU :

Le premier mois de son arrivée, il ne peut pas trouver de travail. il travailla les cinq mois suivants dans une carrière et économisa 66 patacons. Depuis le commencement de février, il travaillait au démantèlement. Ce jeune homme était devenu nostalgique et ne parlait que de retourner dans son pays. Cependant, si réellement il ne se plaisait pas dans ce pays, il avait assez d'argent pour passer en France, parce qu'aucun passager basque ne veut payer le passage de Bayonne à Montevideo. Mr LAFONE commença à faire mettre en prison ceux de la 1ère expédition qui ne voulaient pas le payer, mais le lendemain le Consul Français les faisait mettre en liberté.

Ce qu'il y a de certain, c'est que LANDABURU a succombé à une entérite le 18 Mars après cinq jours de maladie (la nostalgie n'a aucun rapport avec l'entérite). S. ARRAMBIDE et ÇALDUBEHERE à qui il avait remis la clef de sa malle la veille de son décès, y ont trouvé 50 patacons. Ses effets ont été vendus pour 20 patacons. On a payé ses petites dettes et vous envoit 60 patacons qui restent, pour les remettre à sa mère. Il me dit plusieurs fois qu'il avait prêté 20 patacons à quelqu'un : nous n'avons pas pu découvrir le débiteur.

Vous serez sans doute bien aise d'avoir aussi de mes nouvelles. Depuis le jour de mon embarquement, j'ai toujours joui d'une parfaite santé. Les 3 premiers mois, j'ai dépensé 140 patacons et vingt autres que j'avais gagnés. Effrayé de l'argent que j'employais, je fus sur le point de m'embarquer pour la France, mais les quatre mois suivants, je réparais la brèche que j'avais faite au billet de change que j'avais chez M. LAFORE, et le seul mois de Mars j'ai économisé plus d'argent que je n'économisais dans un an aux Aldudes. De manière que je me suis un peu remis de ma frayeur. Nous passons ici notre temps très agréablement, au milieu de tous les agréments d'une capitale, tels que combats de taureaux tous les dimanches, spectacles tous les jours. Nous avons aussi des restaurants et des cafés où l'on est aussi bien servi qu'au Panier Fleuri et Café Wagram à Bayonne, dans une ville qui n'est pas plus grande que Bayonne et le Saint-Esprit réunis. Nous sommes ici 25 médecins. C'est moi qui ai le moins de pratiques encore et avec cela... je suis très bien.

Je vous donne ma parole d'honneur la plus sacrée que tous les basques sont mieux ici qu'en France s'ils sont de bonne conduite. Ils se fatiguent moins, gagnent plus et sont mieux nourris puisque la base de leur nourriture est le pain blanc et la viande de boeuf. Lorsque les passagers expédiés par Mr BELLEMARE arrivèrent ici, M. LAFONE n'ayant pas pu ou plutôt voulu prendre la peine de les faire placer, et n'ayant pas pu trouver de travail eux mêmes à cause de la guerre civile, étant d'ailleurs sans argent et sans amis, ils vomirent des injures contre M. BELLEMARE et envoyèrent chez eux des lettres pleines de mauvaises nouvelles. En cela il n'y a rien d'étonnant ; mais maintenant que ceux qui veulent s'occuper à quelque chose ou travailler peuvent le faire avec beaucoup de profit, s'ils envoyent de mauvaises nouvelles, vous pourrez dire, sans crainte d'être démenti, que ceux-là sont adonnés au vin, aux femmes, à la paresse ou au jeu, à moins qu'ils n'essuyent une maladie d'un à deux mois, qu'ils ne fassent de mauvais calculs dans le commerce ou qu'ils n'éprouvent des banqueroutes. L'argent donne ici de 18 à 24 pour cent par an : c'est le moins, en n'économisant même que 100 patacons par an, en plaçant leurs économies tous les semestres, peuvent faire en dix années une fortune de 10.000 francs ; et un jeune homme qui reviendrait en France avec cette somme aurait une jolie dot pour entrer dans une bonne maison rurale et y passer les derniers jours dans le bonheur avec une conduite et en y travaillant, sans s'éreinter.

Puisqu'il me reste un peu de place encore, je vais vous dire un mot sur la ville de Montevideo. Elle occupe la moitié d'une presqu'île formée par la baie et la rive gauche de La Plata. Cette presqu'île a une demi-lieue de longueur sur un quart de lieue de largeur : l'extrême est occupée par la ville. Les rues sont tirées au cordeau, parallèles et à égale distance les unes des autres. Leur direction est du Nord au Sud et de l'Est à l'ouest, de manière que las manzanas ou groupes de maisons forment toutes des carrés parfaits. Les rues sont larges, pavées et toutes garnies de trottoirs. Les maisons sont jolies, basses, n'ayant que le rez-de-chaussée et couvertes en terrasses avec vue sur la rivière, la baie et la campagne. Une trentaine de maisons ont seulement un étage et il n'y a que celle du Consul anglais qui en ait deux. Les édifices les plus remarquables sont l'Hôtel de Ville et l'Eglise-Mère (Iglesia matriz) que les Basques appellent Cathédrale, quoiqu'il n'y a à Montevideo qu'un député apostolique nommé par le Pape. Ces deux édifices sont en face l'un de l'autre à la Plaza Mayor, immense place carrée. Le joli faubourg du Cordon est situé sur l'isthme qui joint la presqu'île à la terre. Entre cet isthme et les fortifications de la ville qu'on démolit, il y a un terrain d'un quart de lieue carré : c'est sur ce terrain qu'on bâtit la nouvelle ville. Il y a à Montevideo 3.800 maisons et 20.000 habitants. Le loyer d'une maison comme "GENERALAENEA" coûte 250 patacons par an.

* *
*

Le rapt de la Navarre par Ferdinand d'Aragon

Docteur VAILLANT

22 nov 91

En 1512, le Roi d'Aragon, Ferdinand II, mettant à profit, les difficultés du Roi de France Louis XII, empêtré dans ses guerres d'Italie et dans ses difficiles rapports avec le Pape Jules II, n'hésite pas à envahir la Navarre, royaume qui, depuis près de 3 siècles (1220) s'est situé dans la mouvance française, avec des souverains issus des comtes de Champagne, puis les comtes d'Evreux, et pour finir des Sires d'Albret.

A la fin du XV^{e} Siècle, le Roi de Navarre n'est autre que Jean d'Albret, qui, par son union avec Catherine de Foix, est l'héritier d'un royaume qui est limité par l'Ebre (au sud) et l'Adour (au nord).

Se fiant, mais à tort, aux bonnes relations existant entre les deux trônes de France et de Navarre, Jean d'Albret s'est fait "piéger" par son "cousin" le Roi Louis XII, qui, en voulant donner un gage à Ferdinand, pour avoir les mains libres en Italie, a "laissé tomber" le Roi de Navarre.

Ferdinand (qui en l'occurrence ne mérite guère l'épithète de "Catholique") va donc en profiter pour voler la Navarre... sans, bien sûr, demander leur avis aux Navarrais et c'est l'Invasion de 1512.

Il y eut, bien sûr, une tentative de reconquête par Henri d'Albret, le fils de Jean et le grand-père de notre Henri IV. Mais ce fut, après quelques succès initiaux (prise de Pampelune) la désastreuse défaite de Nohain (1521) qui scella définitivement la partition de la Navarre qui perdure encore de nos jours.

* *
*

1492, l'année où tout a basculé

Docteur VAILLANT — 31 Octobre 1992

C'est sur ce thème, qui sous-entend une page capitale de l'histoire de l'ESPAGNE, mais aussi de l'humanité - la découverte du NOUVEAU-MONDE - que le Docteur VAILLANT, avec sa verve coutumière, a fait revivre cette année. Il a narré les multiples péripéties qui ont émaillé les préparatifs de l'expédition mémorable qui aura bouleversé tant de choses dans l'histoire des hommes.

* *
*

La FRANCE ROMANE

Monsieur MESTEJEANOT — 28 déc 92

A l'occasion de notre assemblée générale, l'auteur nous a proposé une promenade à travers la FRANCE pour découvrir et goûter le côté artistique du roman.

A l'aide de nombreuses diapositives et de commentaires ont défilé monuments et tympans, donnant une idée de l'harmonie et de la pureté de cet art qui a su s'adapter à la particularité de chaque province, de la BOURGOGNE à la SAINTONGE en passant par l'ILE DE FRANCE.

Il est regrettable que notre province soit si pauvre en monuments de cette période.

* *
*

EXPOSITIONS :

La Mythologie Basque

Y a t'il une mythologie Basque ?

La réponse a été donnée par l'association "LAUBURU" au travers des différents tableaux mis en place, dans la salle des expositions de la mairie de St-Jean-Pied-de-Port.

Étaient présentés successivement sur une vingtaine de panneaux des thèmes essentiels tels que :

MARI : personnage essentiel qui commande aux autres génies. MARI ou MAIA ou ANDERE MARIE ou DAMA.

BASAJAUN : ou homme sauvage, seigneur de la forêt, génie bénéfique et bienveillant. Cependant le féminin est la basa-andere.

HERENSUGE ou Lehen Suge : serpent gigantesque qui crache le feu. Il terrorise les hommes en leur imposant de lui sacrifier des jeunes filles.

LAMINAK : génies de petite taille et le plus souvent de sexe féminin, qui habitent dans les grottes, les ponts, les étangs, bref, on les rencontre partout. Les Maire ou Mairu sont leurs compagnons.

En matière de mythologie, la référence est toujours don Miguel BARANDIARAN, le célèbre ethnologue récemment disparu à "ATAUN" en Guipuzkoa, son village natal.

"LAUBURU"a ressuscité ce compartiment bien méconnu de la culture basque.

* *
*

La semaine culturelle d'Estella

Ville jumelle de Saint-Jean-Pied-de-Port.

L'année 1992 a été marquée par la reprise des relations culturelles entre les deux Navarre et tout particulièrement entre Estella et sa ville jumelle Saint-Jean-Pied-de-Port.

Estella a organisé chez nous une exposition sur l'histoire de la ville et en particulier une superbe maquette de la ville au moyen âge.

Cette maquette, confectionnée par les élèves du Lycée Oncineda et leurs professeurs reproduisait les différents quartiers : les plus anciens, San Nicolas, San Pedro de la Rua, Santo Sepulcro ; puis le quartier juif à l'abri du château Salatambor, le quartier San Miguel et ses habitants de souche navarraise, le quartier San Juan..., puis les châteaux, disparus de nos jours, de Salatambor, Belmelher et Atalaya.

Cette exposition a débuté le 30 Mai et a été marquée par une conférence de l'historien Mr Antonio ROS sur le thème de la vieille ville d'Estella. L'historien était accompagné dans son exposé par Mr Blanco, proviseur du Lycée Oncineda, qui possède parfaitement la langue française. Cette semaine s'est terminée le 6 Juin par un exposé de Mr Albert CHABAGNO qui a traité le problème de l'émigration basque vers l'Amérique Latine au XIX° Siècle, et par un concert en l'Église paroissiale par la chorale Ereintza, dirigée par Mr Josexo ARBELOA. Cette chorale a interprété des chants religieux et profanes, espagnols et basques avec une très grande maîtrise.

* *
*

L'Art Sacré en Basse-Navarre

Riche exposition de nombreux documents photographiques (OCAÑA-DEBRIL).

La BASSE-NAVARRE constitue une voie naturelle de passage vers la péninsule ibérique, voie qu'empruntèrent au cours des siècles les peuples migrateurs et les conquérants. Durant des siècles, les pélerins allant à SAINT-JACQUES-DE-COMPOSTELLE, traversèrent notre province, voie à la fois directe et commode conduisant au tombeau de l'apôtre. Des sanctuaires, des croix de carrefour, des prieurés, des hospices, des stèles discoïdales jalonnent cette voie.

Du 1er au 11 et du 21 au 30 septembre 92, une partie de cette réserve iconographique a été présentée dans la salle de l'hôtel de ville.

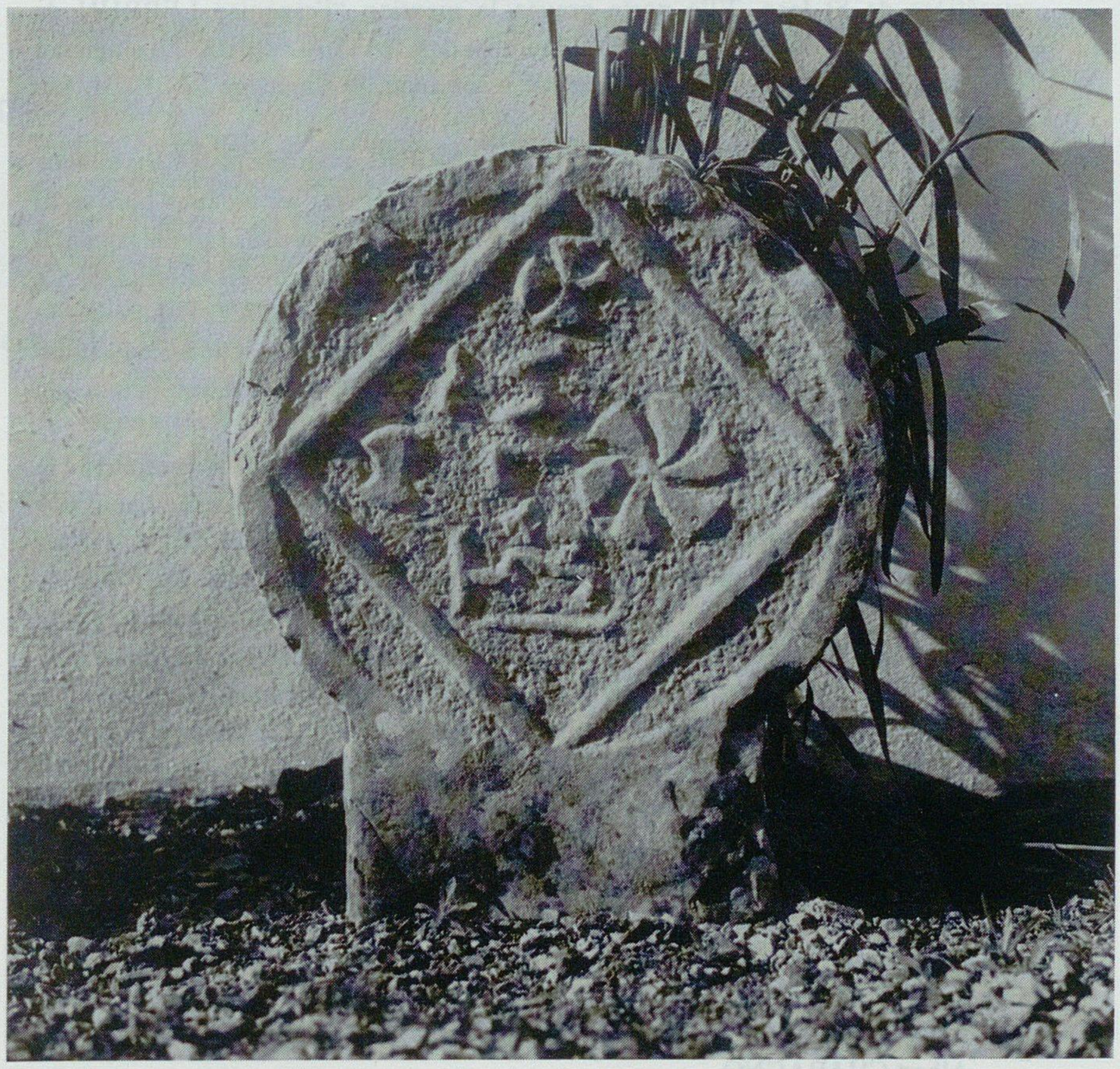
* *
*

La première journée du Patrimoine à Irrissarry

Le 3 Octobre 1992 — Organisée par l'Institut Culturel Basque

L'association des Amis de la Vieille Navarre participait à la journée culturelle, avec un stand qui retraçait l'activité de l'Association et exposait une partie de sa réserve iconographique sur l'art sacré en BASSE-NAVARRE. Toutes nos activités ont été présentées à l'aide d'un tableau géant.

Ci-dessous une photographie prise parmi d'autres.



Stèle discoïdale du cimetière de ZIBITZ – Collection OCAÑA-DEBRIL – "Patrimoine de Basse-Navarre"

RUBRIQUE NÉCROLOGIQUE

L'année 1992 a vu s'éteindre plusieurs de nos amis et membres de l'Association :

Monsieur Jean-Pierre CURUTCHET

Monsieur Jean-Baptiste ARRAMBIDE

Monsieur l'Abbé Jean IRIGOYEN

Monsieur Bernard DUHOURCAU

Madame Marie-Louise LEBRUN

Marie-Louise LEBRUN et ses ancêtres

Madame Marie-Louise LASSERRE née LEBRUN, propriétaire de la maison "Dufourquenia", Saint-Jean-Pied-de-Port, vient de décéder. Elle avait eu la douleur de perdre, il y a un an et demi, son fils unique Hugues LASSERRE et ne s'en était jamais remise.

Hugues et sa mère ont longtemps participé aux activités et travaux des "Amis de la Vieille Navarre". Ils avaient, en particulier, compulsé les Archives de la Mairie, cherchant à faire revivre Saint-Jean-Pied-de-Port au temps de la Révolution, période pendant laquelle un fils de "Dufourquenia", le notaire Jean-Pierre DUFOURQ, avait été Maire de la ville.

Notre Association tient à rendre hommage à ses deux collaborateurs et à cette vieille famille St-Jeannaise en rappelant ici ce que fut l'un de ses membres éminents, l'arrière-grand-père de Madame LASSERRE, Rémy LEBRUN, personnage qui marqua profondément St-Jean-Pied-de-Port de son empreinte au cours du siècle dernier.

Rémy LEBRUN naquit à "Dufourquenia" en 1806. Il était fils de Jean-Pierre LEBRUN, glorieux Soldat de la Grande Armée, mort sous les murs de Moscou en 1813, et de Françoise DUFOURQ, héritière d'une lignée prestigieuse de notaires St-Jeannais. La tombe de Françoise DUFOURQ, décédée en 1861, se trouve tout en haut du vieux cimetière de St-Jean. Elle porte gravée la mention "Françoise LEBRUN de CHATEAUVIEUX née DUFOURQ". Pourquoi de CHATEAUVIEUX ? Il s'agissait d'un titre nobiliaire qui avait été accordé à son mari, le Capitaine LEBRUN, fait chevalier d'Empire par Napoléon 1er.

Rémy LEBRUN, le 3e des fils du capitaine LEBRUN, avait tout juste 7 ans lorsque mourut son père. Élevé par sa mère, il fit de solides études secondaires puis se fit médecin. Il devait exercer son art pendant plus de quarante ans dans sa ville natale. Il avait épousé la fille d'une vieille famille de la Rue d'Espagne, les IBARNEGARAY (famille qui, plus tard, donnerait naissance à Jean IBARNEGARAY, Député-Maire d'Uhart-Cize). Rémy LEBRUN mourut en 1878. Il avait été Maire de St-Jean-Pied-de-Port pendant quelques années aux alentours de 1855, succédant dans cette fonction à un autre médecin, le Docteur DARRIEUX.

Les St-Jeannais ont oublié ces deux médecins, mais un écrivain contemporain, le Préfet Pierre DAGUERRE, les a rappelés à notre souvenir dans "Le Roman d'une Infante", ouvrage couronné par l'Académie Française. Pierre DAGUERRE raconte que le Dr LEBRUN, aidé d'une sage-femme, assista son Altesse Royale l'Infante Josèphe de BOURBON lorsque, en Mai 1849, celle-ci s'en fut accoucher presque clandestinement dans une "venta" à cheval sur la frontière, au-dessus d'Arnéguy. Le confrère et ami de Rémy LEBRUN, Arsène DARRIEUX, était alors Maire de St-Jean : dès qu'il apprit la nouvelle, il s'empressa d'aller complimenter l'Infante et présenter ses voeux au nouveau-né. Le bébé, qui fut appelé Raymond, Robert, Georges, François de Paule, Antoine, Joseph, Laurent, Bonaventure, devait en outre porter dès sa naissance le titre de Marquis de Valcarlos.

L'Infante Josèphe, alors exilée en France et enceinte, avait désiré que son fils naisse en terre espagnole. L'heureux événement put se dérouler dans de bonnes conditions grâce à la complicité du propriétaire d'une "venta" et le Docteur Rémy LEBRUN, notre illustre ST-JEANNAIS. Le Curé de Valcarlos baptisa l'enfant puis, aussitôt, le Docteur LEBRUN ramena ses protégés à St-Jean-Pied-de-Port.

Albert CHABAGNO

21 Décembre 1992

Monsieur Louis SAGARDOY

Il fut un des premiers membres fondateurs de l'Association. Né à Cibitz en Ostabarret, son activité professionnelle l'avait tenu éloigné de son pays natal et c'est le commerce et l'industrie de la laine qu'il avait appris chez nous qui l'avait obligé à habiter le midi de la France. Il avait gardé un profond attachement à son pays d'origine et cet attachement se traduisait par des séjours fréquents en Navarre et par une curiosité inlassable pour tout ce qui touchait le culturel. Il avait participé aux travaux du pré-inventaire monumental de Basse Navarre et connaissait tous les linteaux des maisons de Garazi. Il rédigea également quelques publications pour le "Miroir de la Soule" où il égrénait des vieux souvenirs ou des traditions orales recueillies dans sa famille. Il connaissait les événements de 1793 dans la vallée de Baïgorri. Manex LAXAGUE, compagnon de HARISPE - il avait parcouru le champ de bataille de Iena, jusqu'à retrouver le futur maréchal blessé - était son trisaïeul.

Comme beaucoup de Basques de sa génération, il aimait citer des dictons et proverbes de notre province.

Nous en rappellerons deux en souvenir :

JAINKOAK BENEDIKA GAITZALA GURE BEHI ARDIEKIN

"Que Dieu nous bénisse avec nos vaches et brebis."

MAITA AUZOA, BAINAN EZAR HESIA

"Aime le voisin, cependant mets la haie"

Le capitaine de Frégate Jean-Pierre CURUTCHET

Décédé à l'âge de 59 ans.

Saint-Jeannais d'origine, il s'était depuis sa retraite très intéressé à l'histoire de son pays natal, et se faisait une joie de participer à nos travaux.

Gràce à son concours, les Amis de la Vieille Navarre avaient obtenu de précieux documents auprès des Archives Militaires de VINCENNES, d'un accès difficile.

Jean-Baptiste ARRAMBIDE

Né en 1920, a passé toute sa carrière aux fourneaux de l'Hôtel des Pyrénées, puis comme professeur de cuisine au L.E.P. , membre des Amis de la Vieille Navarre depuis leur fondation en 1962, il avait mis son concours de cinéaste amateur très éclairé au service de l'Association.

L'abbé Jean IRIGOYEN, curé de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT

Très assidu à chacune de nos manifestations culturelles, il s'est montré durant ses longs séjours en GARAZI, très généreux en accueillant en particulier les pélerins de St Jacques que nous ne pouvions pas toujours héberger.

Bernard DUHOURCAU

Vient de s'éteindre à BETHARRAM, où il s'était retiré depuis sa retraite. Saint-Jeannais par son mariage avec Madeleine CANDAU (de la maison LUTCHIBORDA) il était vice-président, co-fondateur de l'Association des Amis de la Vieille Navarre en 1969, et Président du Comité de Paris.

Administrateur civil au Ministère des Affaires Culturelles, il était connu par ses nombreuses publications historiques, notamment par son "Guide des Pyrénées mystèrieuses" dont d'importants chapitres concernent notre région.

Il était également l'auteur de la publication sur les "Secrets de la prison des Évêques", ce fameux bâtiment de la rue de la Citadelle à St-Jean-Pied-de-Port et d'une étude sur les chemins de St-Jacques-de-Compostelle en Pays basque.

* *

*



Arranbeltz – Collection OCAÑA - DEBRIL – "Patrimoine de Basse-Navarre"

Sarl Imp. Basse-Navarre – St-Palais
RCS B 379.407.547 – Tél. 59.65.71.82

«LES AMIS DE LA VIEILLE NAVARRE»

L'association créée en 1962, compte,cette année 153 membres

But de l'Association défini dans l'Article premier :

«L'association dite «les Amis de la Vieille Navarre» a pour but la mise en valeur du patrimoine historique et culturel de la Basse Navarre, la réalisation de manifestations et d'expositions et d'un musée en relation avec la culture propre de la Basse Navarre.»

Principales réalisations :

Contribution à l'inventaire culturel et historique

- relevés graphiques des linteaux de portes des maisons du canton de Saint Jean Pied de Port
- photothèques réalisées par Madame DEBRIL et Monsieur OCAÑA.

(Les photos exposées ici donnent un aperçu partiel du travail iconographique : près de 3 000 clichés photographiques.)

Restaurations

Participation aux restaurations du patrimoine architectural : chapelle Saint Sauveur d'Iraty, Arambeltz, Alciette, Asconbeguy.....

Bulletin

Publication d'un bulletin.

Expositions

Expositions diverses sur le thème «images de la Navarre», à la Citadelle de Saint Jean Pied de Port, Ostabat, Aren, Estella, Pampelune, Burgos, Garris, Pau, Bayonne, Biarritz, Oloron.....

Conférences

Organisation d'un cycle annuel de conférences sur des sujets divers intéressant en particulier l'histoire, l'archéologie.....

Relations avec la Navarre

Organisation de manifestations culturelles en collaboration avec des organismes de Haute Navarre: «Príncipe de Viana», «Amigos del Camino de Santiago d'Estella», «Centro de Estudios Tierra Estella».

Archéologie romaine

Activités archéologiques : Participation aux travaux de fouilles sur les sites de Kanpaeta et Urkulu, sous la direction du Général GAUDEUL, de Jean Luc TOBIE et de Maria Angeles MEZQUIRIZ.

Ecrits

Travaux de littérature et d'histoire par divers membres de l'Association.

Chemin de Compostelle

- Signalisation par panneaux du chemin de Saint Jacques de Compostelle avec la collaboration de «Amis de Saint Jacques d'Estella».

- Contribution au balisage des chemins de Saint Jacques de Compostelle.

- Achat du terrain et de la stèle de Gibraltar à UHART MIXE.

- Dernière réalisation en 1992, avec l'aide de la Municipalité : le refuge pour les pèlerins de Saint Jacques de Compostelle, au 55, rue de la Citadelle à SAINT JEAN PIED DE PORT.

«LEHENGO NAFARROAREN ADIXKIDEAK»

1962 an sortua, alkarteak 153 kide ditu aurten

Alkartearen xedeak, artikulu lehenean agertzen direnak :

«Lehengo Nafarroaren adixkideak» taldearen helburua da : ixtorio et kultura sailetan arbasoek utzi ontasunen agertzea, Baxenafarreko kulturaren gainean erakuste et biltzarre zonbaiten muntatzea.

Egintza nagusiak :

Gure arbasoek utzi ontasunen ikertzean parte hartzea
Kultura eta ixtorio sailetan

- Garaziko etxetan kausitzen diren ategainen marrazkitzea.
- DEBRIL andereak eta OCAÑA jaunak ateratu argazki andana haundiaren biltzea.

(Hemen erakutsi argazkiek lan osoaren laburpen bat baizik ez daukute emaiten, orotarat 3 000 argazki dira.)

Antolatzeak

Elizazaharren berrikuntzan eta antolatzean parte harteza : Iratiko Salbatore, Aranbeltz, Alzieta, Azkonbegi.....

Agerkaria

Agerkari baten zabaltzea.

Erakusketak

Erakusketa batzuren muntatzea «Nafarroarren itxurak» gaiaren itzulian, hala nola Doniben Garaziko Zitadelan, Izuran, Aren-en, Lizarran, Iruñen, Burgos-en, Garruzen, Miarritzen, Paben, Baionan, Oloron-en.....

Mintzaldiak

Urtean barna, ixtorio eta leheneko jakintza sailetan mintzaldi batzuren muntatzea .....

Nafartarrekin egin bilzarreak

«Príncipe de Viana», «Amigos del Camino de Santiago de Estella», « Centro de Estudios Tierra de Estella», mendiz haindiko nafar taldeekin batean kultural biltzarre batzuren muntatzea.

Leheneko jakintza :

Ikertzetan parte hartzea, hala nola Kanpaeta eta Urkulu-ko gunetan, GAUDEUL jenerala, Jean Luc TOBIE eta Maria Angeles MEZQUIRIZ zirela zuzendari.

Idazkiak

Literatur eta ixtorio sailetan kide batzuk idatzi lanak.

Konpostelarako bidea

- Konpostelarako bidean gaindi ezagutgarri batzuren xutik ezartzea, Lizarrako Konpostelatzale taldearekin batean.

- Bide horren tinduz seinaleztatzean gure laguntza ekartzea.

- UHARTE-IRI, Salbatoreko lurraren eta harriaren erostea.

- Azkenik egin lana 1992 an, herriaren laguntzarekin : Konpostelarako Beilatiarrentzat egon-leku bat, Donibane-Garazin, Zitadelako karrikan, 55 zenbakian.